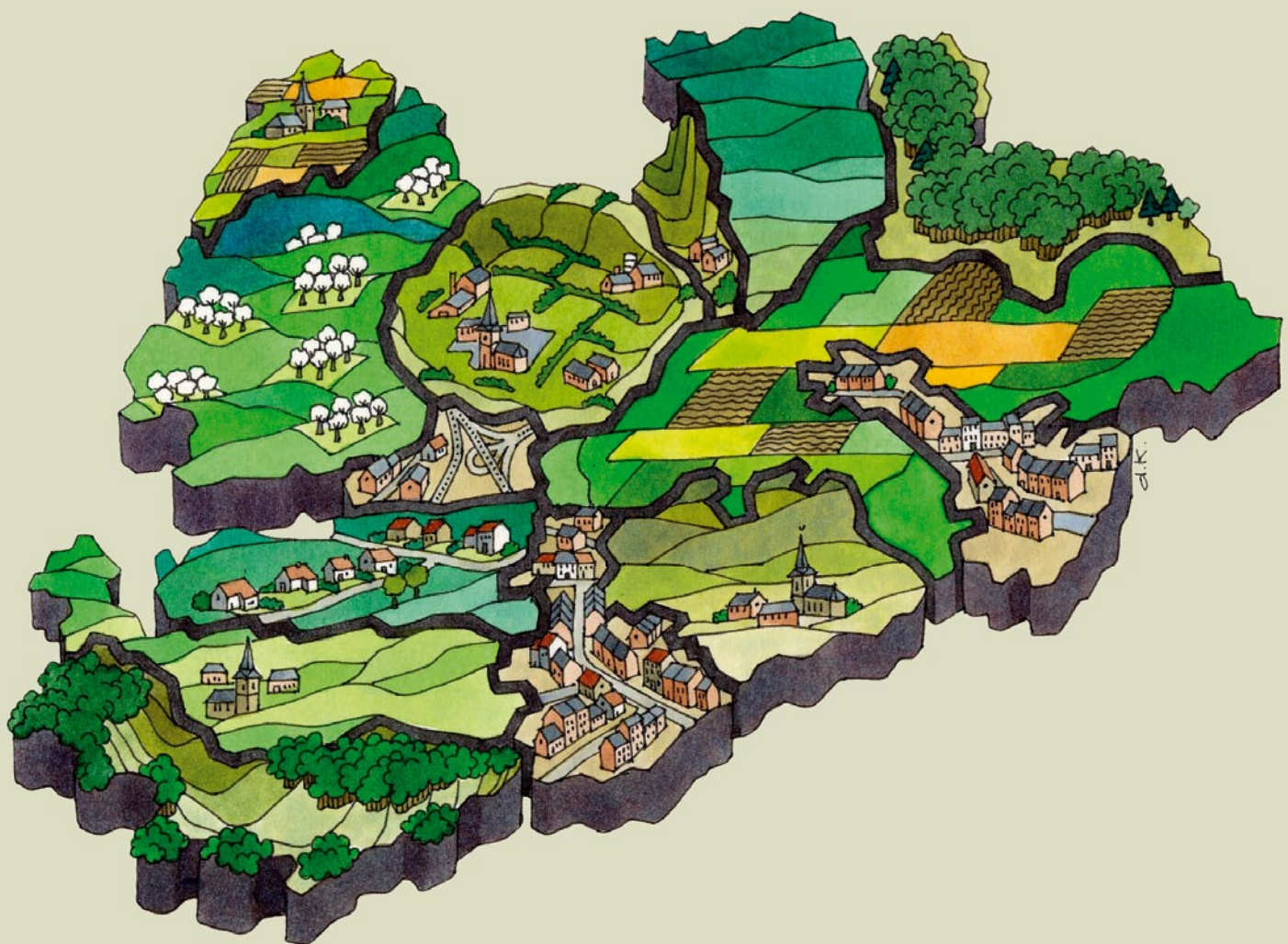


Les aires  
paysagères  
de l'Entre-Vesdre-  
et-Meuse



Au sein de la Wallonie, l'Entre-Vesdre-et-Meuse se particularise par le relief fortement découpé du plateau sur lequel il s'étend et par sa structure bocagère. C'est ainsi qu'il est considéré, à cette échelle régionale, comme constituant un ensemble paysager. Mais si l'on change d'échelle, si on y regarde de plus près, les paysages que présente cet ensemble sont plus nuancés. Différentes aires paysagères peuvent être mises en évidence, possédant chacune des caractéristiques bien définies et qui les différencient l'une de l'autre.

Le découpage en aires paysagères permet de définir des entités dont la taille et l'homogénéité sont telles qu'une caractérisation précise peut être opérée et que des enjeux concrets peuvent y être mis en évidence. Ces périmètres sont pertinents dans la perspective d'une prise en charge active des paysages, de leur **GESTION**, de leur **PRÉSERVATION** ou de leur **AMÉNAGEMENT**.

Treize aires paysagères ont été identifiées en Entre-Vesdre-et-Meuse. La carte ci-contre délimite ces aires paysagères et illustre schématiquement les critères prédominants dans leur caractérisation. On y voit se détacher, par exemple, les espaces boisés du sud-ouest et du nord-est de l'ensemble paysager, ou encore les espaces présentant des labours importants. Le relief qui détermine la délimitation de certaines aires s'avère très marqué au sud, dans la vallée de la Basse Vesdre, contrastant notamment avec le nord-ouest de l'ensemble qui présente un relief particulièrement faible. Dans ces deux cas, le critère du relief a été déterminant dans la délimitation de l'aire paysagère.

Ces aires ont été identifiées selon la méthodologie scientifique détaillée. Ce développement est suivi d'une brève analyse des principales caractéristiques du découpage de l'ensemble paysager. La suite de l'atlas est consacrée à la présentation détaillée de chacune des aires paysagères.

# Méthode adoptée pour la délimitation des aires paysagères

## Principe général

La délimitation des aires paysagères est basée sur l'analyse des paysages actuels, éclairée par la perspective historique et l'examen des dynamiques en cours. Les trois critères retenus sont le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Chaque critère est examiné indépendamment des deux autres ; ensuite leurs combinaisons sont à leur tour étudiées et mises en regard avec les données récoltées lors du parcours du terrain et les ressources documentaires. L'échelle de travail est le 1/20.000.

*Le découpage en aires paysagères n'est pas l'expression d'une « vérité » scientifique unique ; il s'agit plutôt d'une manière d'appréhender le paysage, déterminée par les critères retenus et la pondération qu'on leur attribue. Différentes représentations peuvent coexister, toutes également valides dans leur propre perspective.*

## Choix des critères d'analyse

Le relief est un élément structurant des paysages et influence la nature et la perception de l'occupation du sol. L'occupation du sol se caractérise par la présence d'espaces bâtis et non bâtis, par la répartition de ces espaces par rapport au relief, ainsi que par les dynamiques les affectant. Pour les espaces non bâtis, on examine la structure et la composition des espaces agricoles, forestiers et naturels, ainsi que leur mode d'agencement. Les espaces bâtis sont analysés sous l'angle du bâti traditionnel (structures anciennes et typologie de l'habitat, présence de l'industrie) et de l'urbanisation récente, y compris les diverses infrastructures. Celles-ci sont considérées pour elles-mêmes, mais aussi pour leur influence sur l'organisation des autres éléments.

## Statut des aires paysagères

Les aires paysagères sont des portions de l'espace qui se différencient des espaces adjacents par les paysages qu'elles présentent, évalués selon les critères retenus avec une pondération spécifique. Elles précisent le découpage de l'ensemble et des territoires paysagers.

*Chaque aire présente une combinaison spécifique de valeurs pour les différents critères. Il y a ainsi plus de similitudes (un « trait paysager dominant ») au sein d'une aire qu'entre une aire et ses voisines.*

Même si l'organisation des multiples composantes paysagères présente localement des changements nets, on rencontre fréquemment des transitions progressives d'un type d'organisation à un autre. Dans ce cas, les limites ont été appuyées sur des éléments structurants du paysage, comme une ligne de crête, une voirie importante, une lisière forestière... Pour les aires identifiées sur base du critère d'urbanisation et donc soumises à une dynamique très forte, les limites peuvent ne pas être stabilisées ; elles ont alors un caractère plus transitoire et sont appelées à évoluer au fil du temps.

*Le découpage de l'ensemble paysager en aires paysagères est un « instantané », un arrêt sur image, dont la validité perdurera plus ou moins longtemps selon la vigueur des dynamiques qui s'y dérouleront.*

## Dénominations

Les dénominations choisies pour les aires s'appuient sur leurs traits paysagers les plus marquants et recherchent, par la toponymie, l'ancrage au territoire.

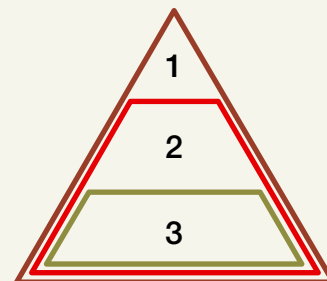
## Caractérisation des aires paysagères selon les critères retenus

Le tableau suivant synthétise les caractères mis en évidence pour chaque aire paysagère lors de l'analyse. Certaines aires s'imposent fortement par plusieurs critères ; pour d'autres, c'est parfois l'absence d'un critère fort qui crée le contraste justifiant la délimitation.

Plus la couleur est foncée, plus le critère a été jugé déterminant dans la caractérisation et la délimitation de l'aire. Les traits caractéristiques identifiés pour chaque aire sont précisés en quelques mots.

Aire paysagère		Relief	Couverture végétale	Urbanisation
Terrasses mosanes	1	Plat	Labours	Villages
Vallées de Barchon et de Blégny	2	Vallonnements	Vergers, boisements	
Cuvette centrale du Pays de Herve	3	Ligne de crête périphérique	Herbages et haies	Habitat dispersé
Bourgs ruraux de Herve - Battice	4			Espace charnière
Campagnes périurbaines de Liège et de Verviers	5			Étalement du 20 <sup>ème</sup> siècle
Vallée de la Gulp	6	Vallée		Très peu construit
Vallée de la Gueule herbagère	7	Ondulations		
Plateau de Welkenraedt	8	Plateau	Grandes mailles, labours, peu de boisements	
Agglomération de Eupen - Welkenraedt	9			Bipolarisation
Arc forestier de La Calamine	10		Boisements	Pression urbaine
Vallonnements herbagers de la Vesdre et de ses affluents	11	Vallonnements	Boisements des pentes	Noyaux lisibles
Agglomération de Verviers	12			Agglomération urbaine
Vallée de la Basse Vesdre	13	Encaissé	Boisements	Industrialisation

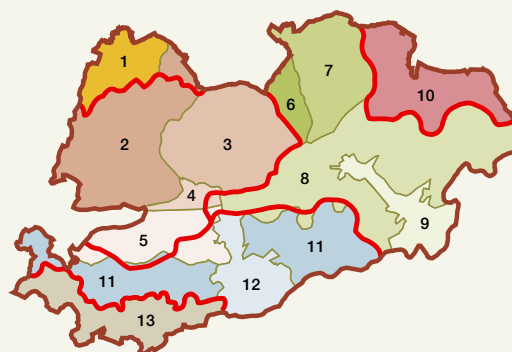
Chaque ensemble paysager de Wallonie se compose de différents territoires paysagers. Ceux-ci ont été déterminés sur base d'une analyse menée au 1/50.000 ; ils ont été présentés dans la brochure *Les Territoires paysagers de Wallonie*. A leur tour, ces territoires (et parfois faciès) sont à présent différenciés en aires paysagères, sur base d'une analyse plus précise menée au 1/20.000.



1. Ensemble paysager - 2. Territoires paysagers parfois subdivisés en faciès - 3. Aires paysagères

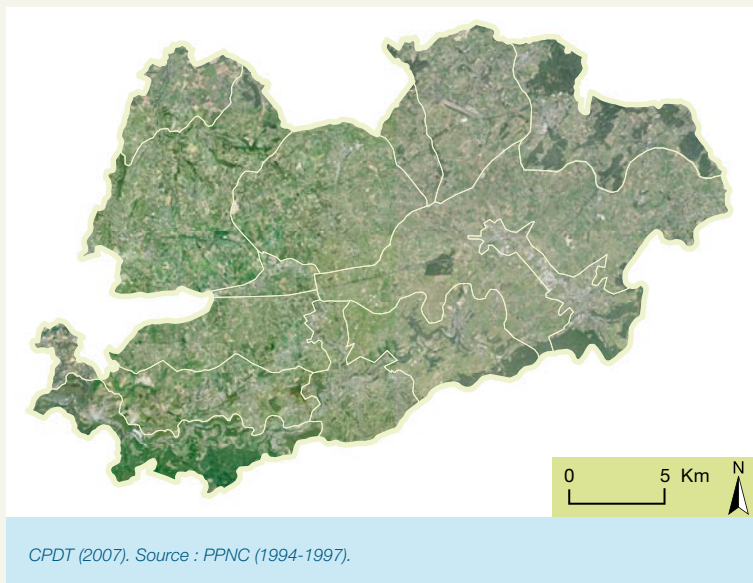
Territoire paysager	Aire paysagère	
Terrasses mosanes	1	Terrasses mosanes
Moyen plateau du Pays de Herve – Faciès du plateau central	2	Vallées de Barchon et de Blégny
	3	Cuvette centrale du Pays de Herve
	4	Bourgs ruraux de Herve - Battice
	5	Campagnes périurbaines de Liège et de Verviers
Moyen plateau du Pays de Herve – Faciès de l'arrière-pays de Herve	6	Vallée de la Gulp
	7	Vallée de la Gueule herbagère
	8	Plateau de Welkenraedt
	9	Agglomération de Eupen – Welkenraedt
Tête de vallée de la Göhl	10	Arc forestier de La Calamine
Vallonements de la Vesdre et de ses affluents	11	Vallonements herbagers de la Vesdre et de ses affluents, ouest et est
	12	Agglomération de Verviers
Vallée de la Basse Vesdre	13	Vallée de la Basse Vesdre

La carte montre l'ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Les limites rouges sont celles des territoires et faciès paysagers qui ont été définis antérieurement. Ces territoires et faciès sont maintenant décomposés en aires paysagères. Certaines limites ont été réajustées. Les territoires se recomposent avec les aires d'une même gamme de couleur, selon le tableau ci-dessus.



L'image aérienne montre surtout, à cette échelle, la localisation des boisements qui apparaissent en foncé. On y perçoit aussi clairement certaines structures linéaires qui se détachent par leur continuité : l'autoroute, les installations ferroviaires (notamment à Montzen, importante gare de triage), et surtout le tracé de certains cours d'eau.

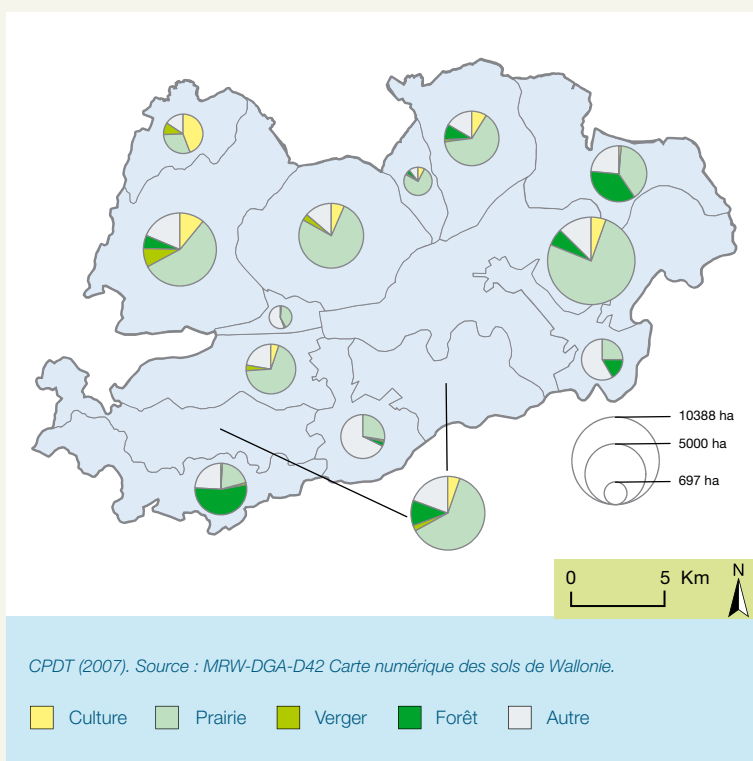
Sans entrer déjà dans le détail de chaque aire, leur différenciation peut être sommairement précisée par l'examen de quelques cartes.

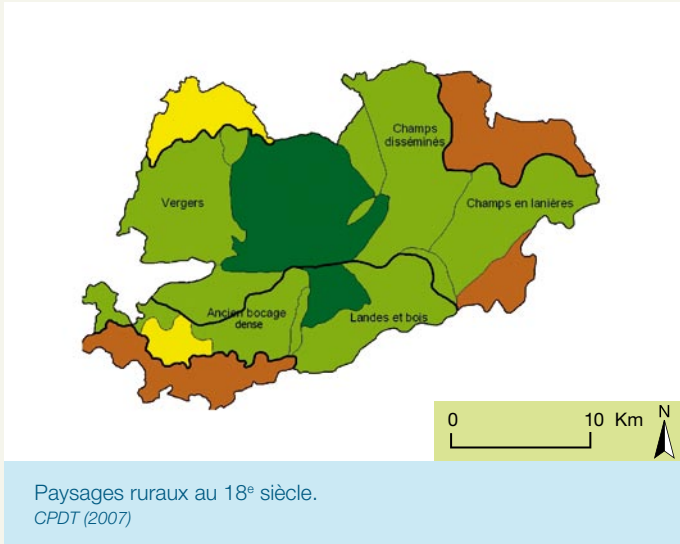


L'examen des données de l'occupation du sol fait apparaître des caractéristiques générales à l'ensemble paysager, mais aussi des nuances liées aux aires paysagères.

L'ensemble paysager se caractérise surtout par la forte importance des herbages. Il y a cependant trois types d'exceptions : les aires caractérisées par l'urbanisation (Agglomération de Verviers, Bourgs ruraux de Herve – Battice, Agglomération de Eupen – Welkenraedt), celles où les boisements occupent de grandes surfaces (Arc forestier de La Calamine et Vallée de la Basse Vesdre) et celle où c'est la structure même de l'espace agricole qui diffère pour s'orienter vers les labours (Terrasses mosanes).

Notons encore différentes proportions de vergers, que l'on trouve en abondance dans l'ouest de l'ensemble paysager mais qui sont nettement plus rares ailleurs.



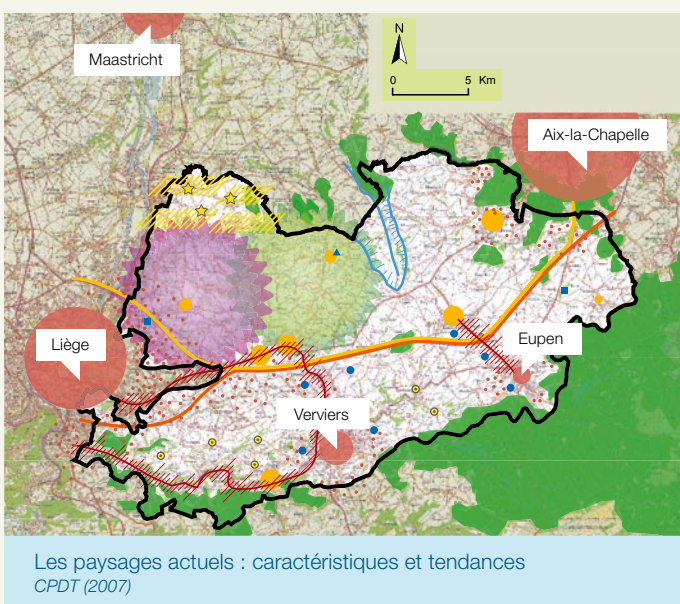


La comparaison de la carte des aires avec celle de la page 51, qui présente les paysages ruraux au 18<sup>e</sup> siècle, montre certaines similitudes avec le découpage proposé pour les paysages actuels.

La plus forte discordance provient de la prise en considération dans la cartographie des aires de l'extension des paysages urbanisés. Par contre, on retrouve à l'identique les espaces boisés de la Basse Vesdre et du nord-est de l'ensemble. La composante agricole continue à s'inscrire dans ses grandes lignes historiques. L'extension des vergers reste un fait persistant, et il en va de même pour l'espace des labours de l'est de l'ensemble, mais surtout pour celui des Terrasses mosanes.

L'aire de la Cuvette centrale du Pays de Herve correspond de façon générale à l'espace identifié comme bocage fermé à l'époque de Ferraris, mais la portion sud de celui-ci, située de l'autre côté de la crête principale, est rattachée à une autre aire paysagère actuelle. L'espace d'openfield identifié à l'époque de Ferraris aux alentours du village de Forêt s'intègre aujourd'hui dans une aire caractérisée par la présence de villages bien lisibles dans le paysage.

La carte des aires paysagères peut, de la même manière, être mise en rapport avec la carte des caractéristiques et tendances du paysage actuel de la page 41. Parmi les éléments structurants identifiés dans les paysages actuels, on notera d'abord l'axe de la crête principale, suivi par la N3, qui sert ici de limite à diverses aires.



Les espaces urbains de Verviers et d'Eupen ont servi de noyau à la délimitation de deux aires, alors que la périurbanisation imprègne suffisamment les paysages entre Liège et Verviers pour conduire à identifier une aire paysagère. Mais plus au nord, où la périurbanisation est également importante visuellement, la présence de vergers prend le pas comme critère déterminant. Les éléments bocagers mis en exergue entre Battice et Aubel permettent de caractériser la Cuvette centrale. A nouveau, les boisements constituent un critère fort dans la Basse Vesdre et autour de Kelmis (La Calamine) et les cultures demeurent le trait saillant des Terrasses mosanes.



## Les aires : mode d'emploi

Chaque aire paysagère est présentée sous la forme d'une fiche d'identité d'une douzaine de pages, avec plusieurs niveaux de lecture. Après une photo emblématique et un court résumé des principaux traits de l'aire paysagère, le lecteur découvre celle-ci de façon « impressionniste », par un kaléidoscope photographique qui offre, en un seul regard, une vision globale du paysage de l'aire en question. En vis-à-vis se trouve un exposé plus étoffé de ses caractéristiques actuelles.

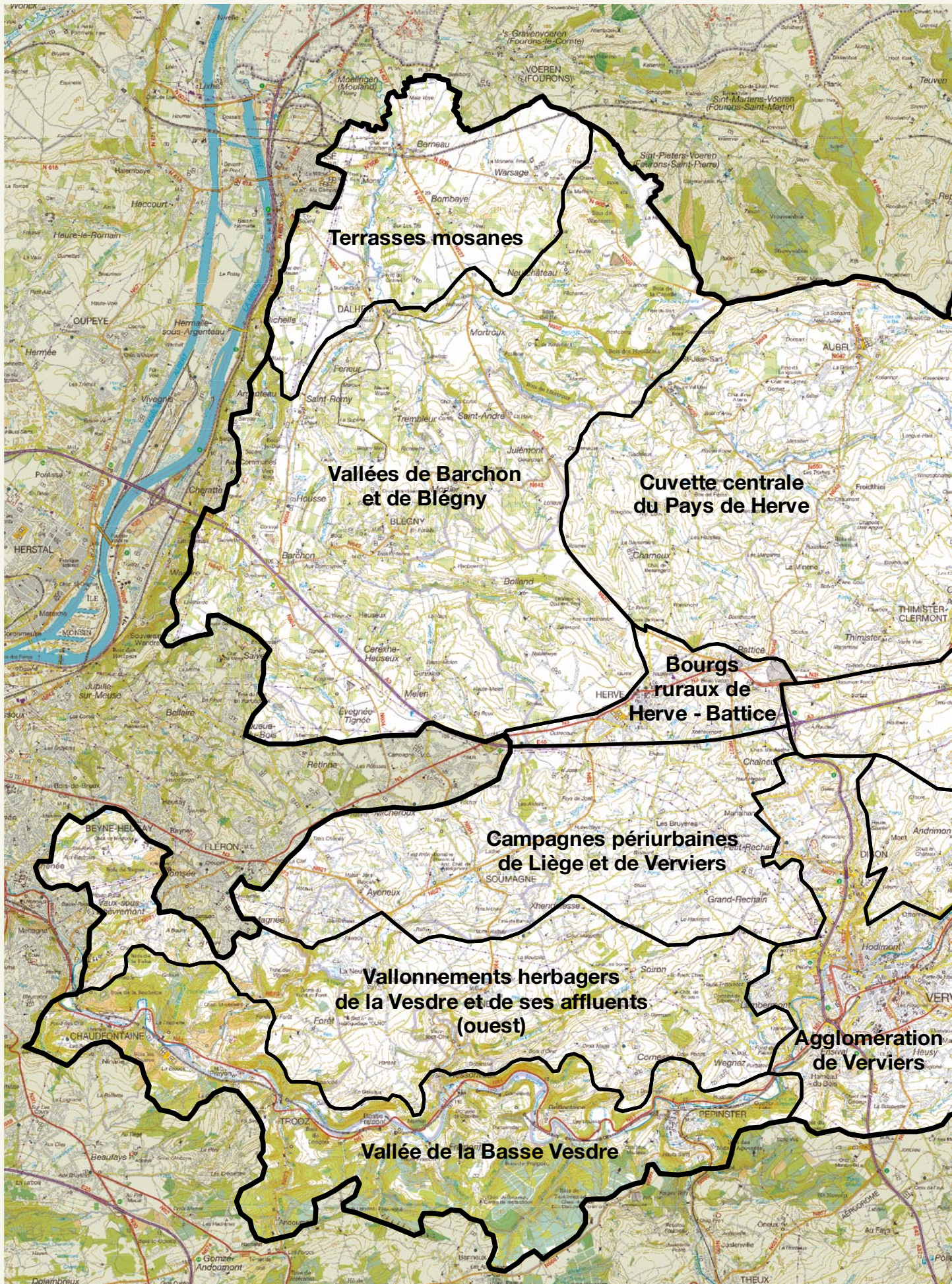
Suit une abondante iconographie, dont les légendes invitent le lecteur à entrer pas à pas dans le paysage et dans son analyse détaillée : structure, morphologie, relief, points de vue, lignes de force, typologie de l'habitat. Le cœur de la fiche se parcourt comme un album de photos commentées. Pour trois aires, la Cuvette centrale du Pays de Herve, les Terrasses mosanes et la Vallée de la Basse Vesdre, un bloc diagramme synthétise les éléments paysagers typiques.

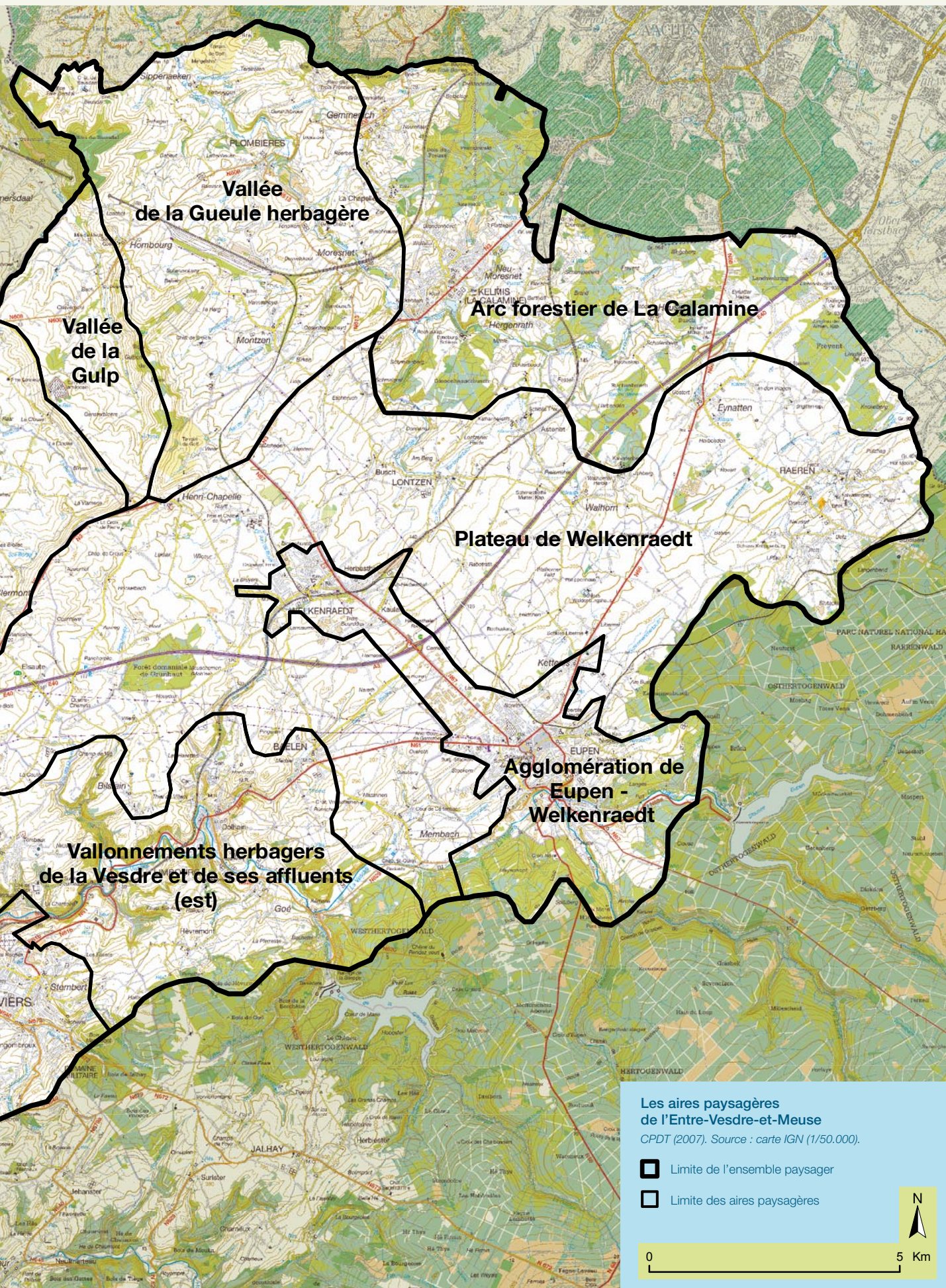
Enfin, l'identification succincte des enjeux, des objectifs et des pistes d'action doit interpellier le lecteur quant à l'avenir du paysage spécifique de chaque aire. Les objectifs de qualité paysagère sont déclinés selon les termes prévus par la Convention européenne du paysage : protéger, gérer et aménager.

Par protection, il faut entendre le souhait de maintenir les caractéristiques du paysage dans leur configuration actuelle. Les mesures de gestion consistent à orienter les transformations en cours afin de renforcer la cohérence du paysage. Les mesures d'aménagement renvoient, elles, à une transformation délibérée du paysage actuel, que ce soit en vue de restaurer certaines composantes historiques profondément altérées ou, au contraire, de créer de « nouveaux paysages ».

Si dans certaines aires les objectifs de protection apparaissent prioritaires, dans d'autres cas, ce sont les objectifs d'aménagement ou de gestion qui ont été mis en exergue. Les objectifs de qualité paysagère se trouvent dès lors classés par ordre de priorité. Ils sont par ailleurs explicités à travers différentes pistes d'action, très concrètes, qui permettraient de rencontrer ces priorités. Ces pistes d'action ne sont formulées qu'à titre indicatif, car c'est bien aux acteurs locaux qu'il revient de faire vivre leur paysage !







**Vallée de la Gueule herbagère**

**Vallée de la Gulp**

**Arc forestier de La Galamine**

**Plateau de Welkenraedt**

**Agglomération de Eupen - Welkenraedt**

**Vallonnements herbagers de la Vesdre et de ses affluents (est)**

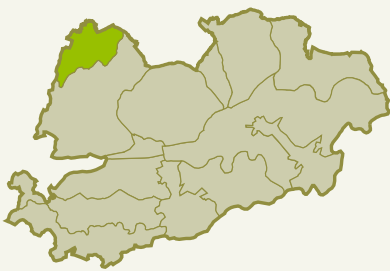
**Les aires paysagères de l'Entre-Vesdre-et-Meuse**  
 CPDT (2007). Source : carte IGN (1/50.000).

- Limite de l'ensemble paysager
- Limite des aires paysagères





# Terrasses mosanes

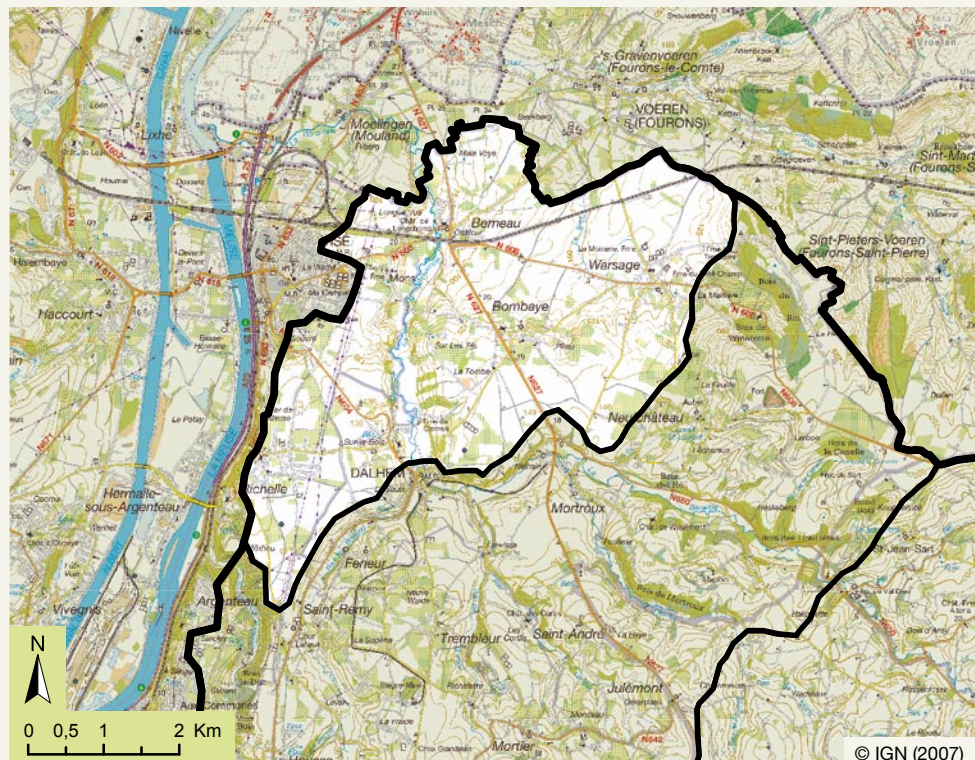


<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>2090</b>
Superficie agricole (ha)	1746
Terres arables (%)	52
Prairies (%)	36
Vergers productifs (%)	12
Superficie boisée (ha)	20
<b>Nombre d'habitants (2003)<sup>2</sup></b>	<b>5333</b>

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

<sup>1</sup> Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2003).



Dans l'aire paysagère des Terrasses mosanes, les cultures dominent les herbages, et l'habitat, groupé en villages, ne présente pas de dispersion intercalaire. L'organisation spatiale est celle d'un openfield, comme en Hesbaye. L'aire se différencie ainsi nettement du reste de l'Entre-Vesdre-et-Meuse où domine le bocage.

Coulant jadis à cet endroit, la Meuse est à l'origine de terrasses, reliefs horizontaux étagés en gradins. La présence de limons bien drainés rend ces sols fertiles, ce qui explique que les cultures y occupent depuis toujours de grandes superficies.

Les villages englobent des prairies et des vergers de hautes tiges. Plus récemment, des vergers de basses tiges sont apparus parmi les cultures qui s'étendent au-delà de cette ceinture villageoise.



La présence importante de **CHAMPS LABOURÉS**, non enclos par des haies, sur de larges étendues quasi horizontales représente le trait distinctif majeur de l'occupation du sol de cette aire paysagère. Il se combine avec un groupement de l'habitat, selon une structure classique d'**OPENFIELD**, qui n'a guère connu de modifications depuis le 18<sup>e</sup> siècle. Suite à ce groupement de l'habitat, le réseau des routes s'organise en étoile, reliant les villages les uns aux autres par des voiries nationales. Les paysages présentent plus de similitudes avec ceux de la Hesbaye proche, de l'autre côté de la Meuse, qu'avec ceux du reste de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Ainsi, c'est surtout la proximité géographique qui justifie l'appartenance de l'aire paysagère des Terrasses mosanes à l'ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse plutôt qu'à celui des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon.

Le relief présente une structure particulière en paliers étagés dont l'altitude diminue vers le nord-ouest. L'érosion de la Meuse est à l'origine de cette morphologie en **TERRASSES**. Au cours des millénaires, le fleuve a creusé et aplani le terrain, alors que son cours se déplaçait vers le nord-ouest. Il a ainsi abandonné successivement différents replats que séparent des talus. À l'est de l'aire paysagère, Warsage s'appuie sur la pente qui mène au plateau de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, tandis que vers l'ouest la vue porte jusqu'au plateau de rive gauche de la Meuse.

Bombaye, Berneau, Warsage et Richelle sont des **NOYAUX VILLAGEOIS** anciens autour desquels la végétation arborée se concentre. Dans le paysage, ils apparaissent comme des îlots de verdure dominés par le clocher de l'église. Les pressions d'urbanisation induites de Visé et de Liège sont absorbées par ces villages. Ceux-ci présentent des développements récents assez

importants, intervenus d'abord le long des voiries de liaison entre les villages, et à présent en renforcement interstitiel. Les noyaux villageois restent cependant isolés les uns des autres par des étendues cultivées. L'habitat dispersé est absent et même les fermes s'intègrent dans les noyaux bâtis.

Les sols sont constitués d'une épaisse couche de limons bien drainés. Ils sont particulièrement aptes aux **CULTURES** qui occupent l'essentiel de la superficie agricole. Les parcelles sont de taille plus importante et de forme plus régulière que dans les aires bocagères adjacentes. La douceur relative du climat, en comparaison avec les compartiments voisins d'altitudes plus élevées, permet la forte présence de **VERGERS**. Leur localisation traditionnelle est en marge du village, dans la ceinture de prairies. Ils sont alors constitués surtout de hautes tiges. Dès l'après-guerre, sont apparus les premiers vergers de basses tiges, plus rentables et souvent situés sur d'anciens labours à l'écart du bâti.

En comparaison avec l'aire paysagère mitoyenne des Vallées de Barchon et de Blégny richement irriguée, le réseau hydrographique est peu développé, la **BERWINNE** étant la seule rivière traversant l'aire. Sa vallée offre des paysages spécifiques où les herbages sont plus présents et où la qualité paysagère est reconnue par l'inscription en périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur.

Les infrastructures industrielles et de transport sont peu visibles dans les paysages de l'aire. La ligne de chemin de fer venant de Visé est soulignée par un rideau arboré assez continu, mais les quelques routes principales de l'aire ne comportent que des fragments d'alignements et sont donc peu visibles dans les paysages.



Le paysage typique des terrasses mosanes est celui du village ceinturé de verdure, dominé par son clocher, avec une première couronne de prairies et de vergers et une seconde de champs labourés. L'horizon est plat, le relief faible (Bombaye).



Préservant les meilleures terres agricoles, le village de Warsage s'adosse au versant qui limite l'aire paysagère à l'est pour rejoindre le plateau d'Entre-Vesdre-et-Meuse.



Depuis le talus montant vers le plateau, le regard porte vers l'ouest sur les champs et au-delà de la Meuse, sur les carrières de son coteau et sur la Hesbaye. La vallée mosane sépare des paysages aux caractéristiques proches.



## Terrasses mosanes



Les champs ne sont pas enclos. Seules quelques pâtures éparées le sont, avec du fil de fer et non des haies. Sur la photo, la présence d'un verger de basses tiges se remarque à l'arrière-plan. Ce type de localisation pour les vergers est assez récent. Il n'apparaît que dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle et va de pair avec le passage aux fruitiers de basses tiges.



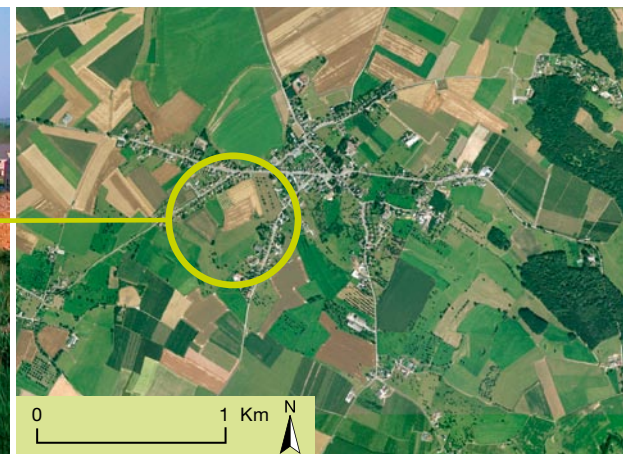
La végétation arborée de hautes tiges est concentrée près des habitations et les enveloppe dans une couronne de verdure.

L'openfield des Terrasses mosanes est une structure paysagère ancienne. Elle est déjà clairement installée au 18<sup>e</sup> siècle, comme le montre cet extrait de carte.  
Source : cartes inédites du Pays de Liège au XVIII<sup>e</sup> (1980), Crédit communal de Belgique. Carte manuscrite attribuée aux ingénieurs géographes français (1749).





Les villages restent isolés les uns des autres de sorte que les routes de liaison offrent des vues dégagées. Cependant, le trafic rapide et dense conjugué à l'absence d'accotement font qu'il n'est guère possible de s'arrêter pour profiter de la vue.



Par leur style architectural, leurs matériaux et leur implantation, les nouvelles constructions sont plus typiques de leur époque que du lieu où elles s'inscrivent.

Un premier accroissement des villages a eu lieu le long des voiries d'accès, mais de manière assez limitée. Actuellement, les espaces situés en périphérie des villages, entre ces routes construites, constituent parfois une offre importante en terrains urbanisables (Warsage).  
Source : PPNC (1997).



La brique est le matériau de construction privilégié pour l'habitat. Pour les bâtiments de prestige, le moellon calcaire la remplace.

## Terrasses mosanes



La ligne de chemin de fer 24 traverse les terrasses ; il s'agit d'une ligne importante pour le transport des marchandises car elle permet de relier Anvers à la Ruhr. Son passage est caractérisé par un rideau végétal. Parmi les champs ouverts, cette ligne arborée est bien perceptible.



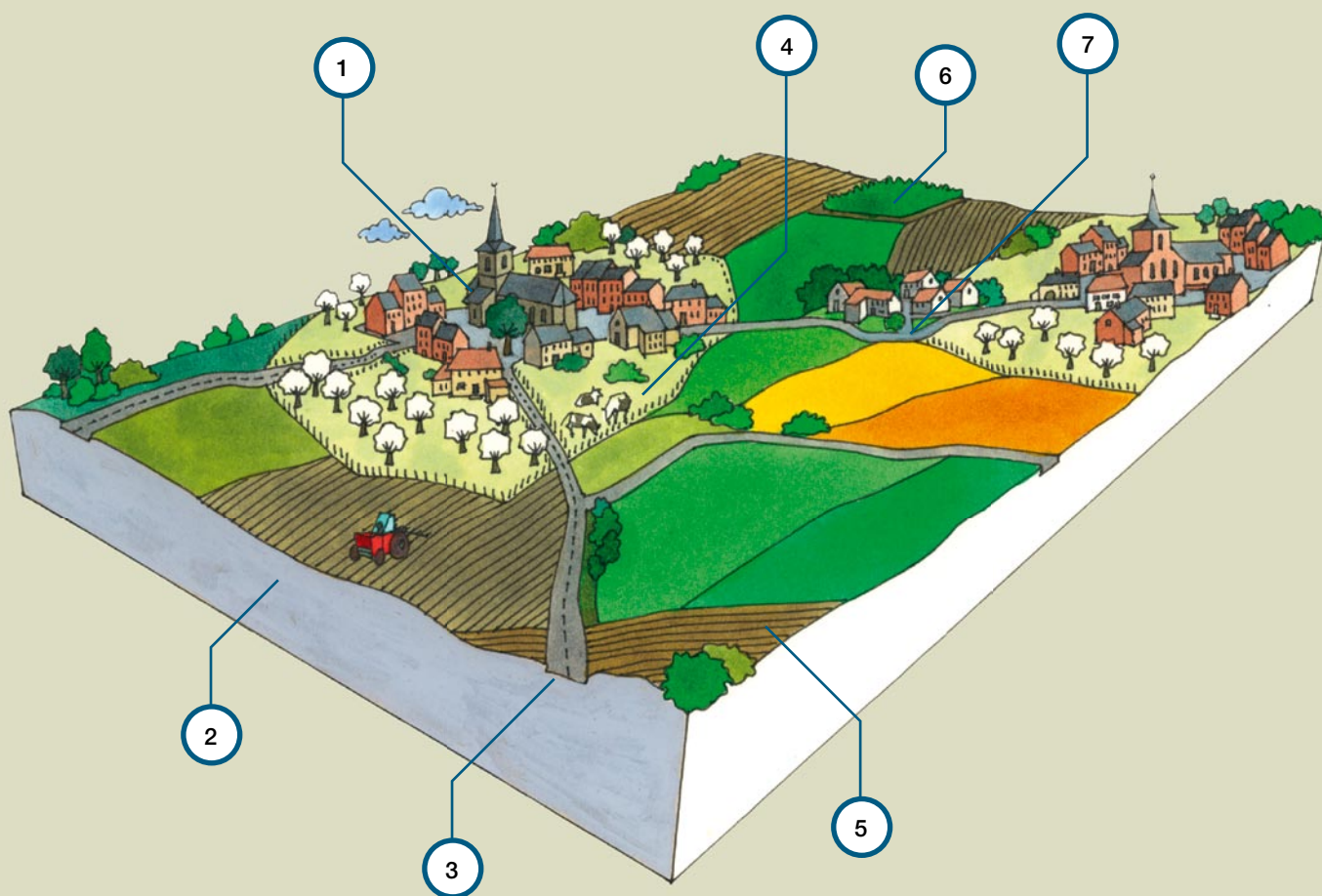
Après sa confluence avec le Bolland à Dalhem, la Berwinne s'écoule à travers l'aire paysagère selon une direction sud-nord. Son tracé est souligné ici par un rideau de peupliers. Les terrains plus humides du fond de la vallée rassemblent de nombreux herbages et des boisements divers parsèment les versants. Ce paysage particulier forme ainsi une sous-entité paysagère...



... mais les cultures, permises par les nouvelles variétés culturales, y sont présentes et rappellent le paysage général des terrasses.

## Terrasses mosanes

1. Habitat groupé en villages séparés de quelques kilomètres et caractérisé par :
  - la présence des fermes, qui ne se trouvent pas en dehors des noyaux villageois
  - des maisons en briques et pierres calcaires
  - des bâtiments de prestige en moellons calcaires
2. Relief faible et réseau hydrographique peu important
3. Réseau routier peu dense, en étoile : les routes vont de village en village
4. Pâtures clôturées et vergers de hautes tiges formant une première ceinture autour des villages
5. Labours en seconde ceinture des villages ; les haies et clôtures sont absentes
6. Présence ponctuelle de vergers de basses tiges dans les labours
7. Extensions récentes de l'habitat, sous forme pavillonnaire, en marge des noyaux anciens



## Enjeux

- Les Terrasses mosanes présentent un paysage atypique pour l'Entre-Vesdre-et-Meuse caractérisé par les groupements d'habitations en villages sans dispersion intercalaire, les nombreux labours et l'absence de haies. L'openfield présente une bonne lisibilité paysagère, notamment des structures villageoises qui concentrent la végétation arborée.
- La croissance importante de l'habitat, qui a lieu notamment dans de vastes zones urbanisables (Warsage), risque d'estomper les silhouettes villageoises historiques.

## Objectif paysager

Gérer cet ancien paysage d'openfield en maintenant voire en renforçant son identité constituée par la structure d'habitat groupé bordée de vergers et par le finage des champs ouverts.

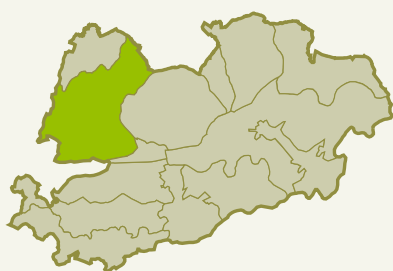
GESTION +  
AMENAGEMENT

## Pistes d'action

- Veiller à une mise en œuvre cohérente des zones urbanisables de manière à renforcer la typicité de la structure de l'habitat groupé par l'implantation simultanée d'une végétation arborée de couronne villageoise.
- Préserver l'ouverture du paysage agricole.



# Vallées de Barchon et de Blégny

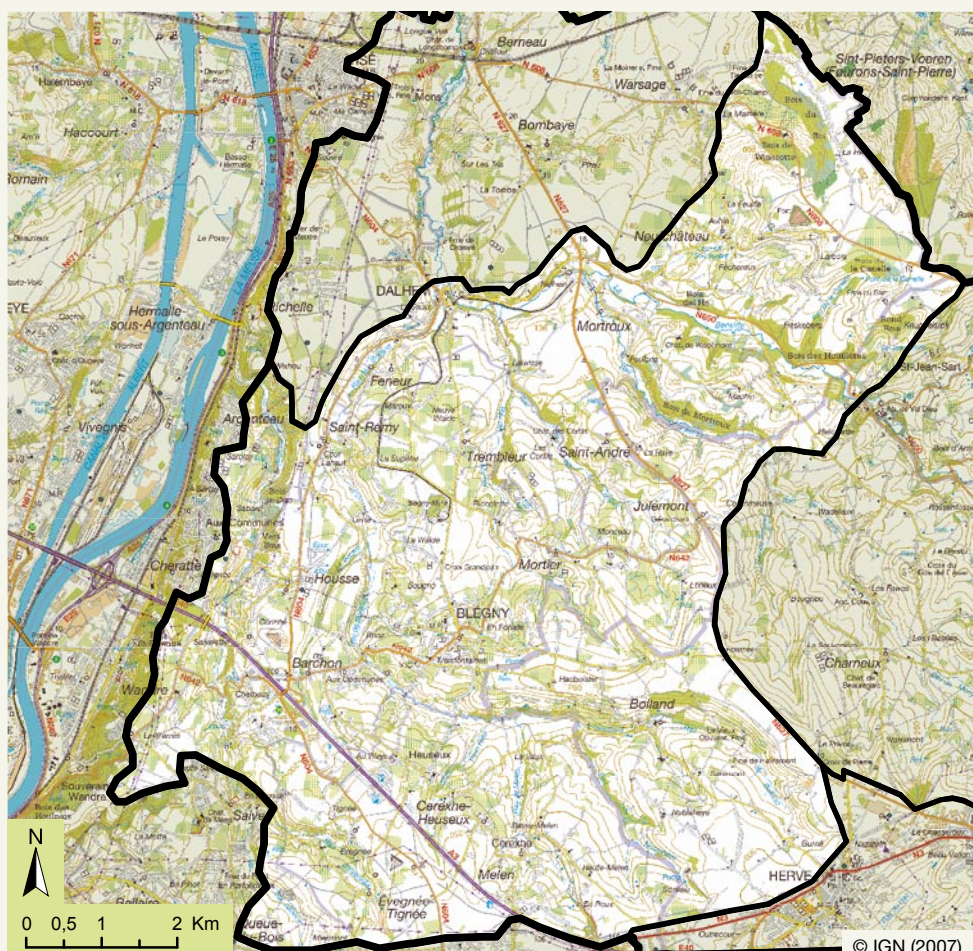


<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>7226</b>
Superficie agricole (ha)	5454
Terres arables (%)	14
Prairies (%)	75
Vergers productifs (%)	11
Superficie boisée (ha)	430
<b>Nombre d'habitants (2003)<sup>2</sup></b>	<b>19381</b>

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

<sup>1</sup> Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2003).



Dans l'aire des Vallées de Barchon et de Blégny, un important réseau hydrographique modèle un paysage mouvementé et varié d'herbages, de vergers et parfois de champs, densément peuplé, où l'habitat combine dispersion et groupement.

Si les haies ne font qu'esquisser un paysage d'enclos, la présence des vergers est très visible. En effet, du passé récent, il subsiste de nombreux vergers de hautes tiges, qui sont désormais complétés par des vergers de basses tiges dont l'exploitation est plus rentable.

L'attrait du paysage rural et sa proximité avec l'agglomération liégeoise ont conduit à un développement important de l'habitat récent, notamment en extension le long des voiries.





L'aire paysagère des Vallées de Barchon et de Blégny opère la jonction entre l'aire des Terrasses mosanes et le plateau qui les domine. Le RELIEF y est sensible, les rivières ayant entaillé le plateau en le disséquant. Plusieurs vallées asymétriques et interfluves se succèdent. Ainsi, du sud-ouest au nord-est, on rencontre principalement les ruisseaux de Sainte Julienne, de Bolland, de Mortier, de Loneu, d'Asse et enfin la Berwinne. Les versants les plus raides, notamment ceux du ruisseau d'Asse et de la Berwinne, abritent quelques boisements.

Les bandes boisées, arbres taillés en têtards et alignements d'arbres sont très présents dans le paysage, mais ce sont les VERGERS qui constituent la principale singularité de cette aire paysagère au sein de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Éléments culturels autant que paysagers, ils y occupent plus de 8% de la superficie. Une répartition irrégulière des nappes aquifères, favorable aux arbres fruitiers, explique partiellement cette occupation du sol, les conditions climatiques relativement douces intervenant également. Si un grand nombre de vergers, héritage historique, sont composés d'individus âgés et ne sont plus exploités commercialement, d'autres, de basses tiges, ont été plantés plus récemment et alimentent l'industrie ainsi que le commerce de détail.

Bien que les HERBAGES dominent la surface agricole, les LABOURS se rencontrent également, notamment sur les replats les plus étendus, vers le nord-ouest. Ces terrains constituent en fait, sur le plan géomorphologique, des lambeaux de terrasses mosanes, couvertes de limons fertiles comme dans l'aire des Terrasses mosanes, mitoyenne au nord-ouest, mais qui sont ici intensément découpées par les vallons. Les champs, en vastes parcelles, sont présents de longue date et n'ont jamais été enclos. En dehors de ces replats limoneux, quelques nouveaux labours s'imposent depuis peu dans les espaces bocagers de l'aire dont ils déstructurent le parcellaire de petite taille du fait de l'arrachage des haies. Contrairement aux vergers, les haies ne sont plus très

importantes, mais plutôt peu fréquentes et disloquées. Elles accompagnent les espaces herbagers des vallées et des pentes, où les sols sont plus souvent argileux, et sont rares sur les sommets. Dans le nord de l'aire, leur réseau est mieux conservé.

L'habitat ancien est constitué de noyaux villageois et d'implantations dispersées. Cette structure de peuplement provient de l'évolution déjà ancienne d'une structure d'habitat groupé en openfield vers une structure bocagère. A la fin du 20<sup>e</sup> siècle, une URBANISATION IMPORTANTE suscitée par la proximité de l'agglomération liégeoise s'est développée le long des principaux axes. Certains noyaux anciens sont désormais reliés par un cordon presque ininterrompu de maisons quatre façades. Cette urbanisation intensive sur une période courte, avec une architecture et un découpage parcellaire dépourvus de spécificité régionale, imprègne le paysage.

La partie sud-ouest de l'aire est traversée par l'autoroute E40. A l'ouest, celle-ci présente une déclivité marquante : on monte nettement sur le plateau ou on descend vers la Meuse et Liège.

Une zone d'activité économique borde l'autoroute côté sud, à hauteur de Barchon. Elle regroupe différents bâtiments industriels de type hangar. Cette zone de quelques hectares est très visible à partir de l'autoroute même. Dans le paysage, elle se signale actuellement par un bâtiment de gabarit élevé.

Les paysages de l'aire conservent la marque de l'exploitation ancienne de la houille : dominant le plateau de cinquante-cinq mètres, le terril du charbonnage de Blégny-Trembleur constitue un repère visible de maints endroits. Enfin, trois anciens forts de ceinture de Liège : Barchon, Evegnée et Aubin-Neufchâteau, sont situés dans l'aire, mais peu perceptibles dans ses paysages. Positionnés sur les points hauts du relief, ils constituent néanmoins des points d'observation privilégiés.



L'aire paysagère présente un relief très vallonné lié à un réseau hydrographique très dense. Les herbages, partiellement enclos de haies, occupent les pentes et les fonds de vallées souvent très humides.



Des champs ouverts s'étendent par contre sur les replats des sommets suffisamment étendus, qui se trouvent surtout au nord-ouest de l'aire et forment, sur le plan géomorphologique, l'extrémité sud des terrasses mosanes. Toujours proches, les vallées qui les isolent se révèlent souvent par les boisements qu'elles abritent sur leurs versants abrupts.

La vallée du ruisseau de Sainte Julienne, qui coule parallèlement à la Meuse dans l'ouest de l'aire paysagère, constitue une entité particulière au sein de celle-ci.

Au nord de l'autoroute, l'encaissement de la vallée est si fort que, depuis le plateau, on ne perçoit que le sommet des boisements du versant.



A proximité de l'autoroute, en liaison directe avec la sortie de Blégny et Barchon, de nombreuses maisons parsèment les crêtes et les versants. Elles s'inscrivent dans une végétation arborée importante qui permet à la vallée de conserver un caractère très verdoyant.

Plus au nord, cette urbanisation laisse davantage de place aux espaces agricoles et naturels. Le fond de vallée accueille quelques prés de fauche et prairies humides, alors que les versants raides sont boisés.

Le vallon abrite également, sur son versant occidental, diverses prairies sèches de grand intérêt biologique.





De tout l'Entre-Vesdre-et-Meuse, c'est dans l'aire paysagère des Vallées de Barchon et de Blégny que les vergers sont les plus abondants. Leur localisation traditionnelle (qui est celle des hautes tiges) évite tant les fonds de vallées trop humides que les replats sommitaux dévolus aux cultures.



Les vergers historiques de hautes tiges arrivés en limite d'âge et coûteux à l'exploitation sont progressivement remplacés par des vergers de basses tiges qui ont un impact paysager sensiblement différent. La petite taille des arbres, la forte densité des plants sur chaque ligne et des lignes dans la parcelle, le désherbage au pied des arbres, l'obstacle aux vues proches, l'absence absolue de bétail... sont autant d'éléments qui différencient ces cultures des vergers traditionnels.



Cette photo montre les alentours de Neufchâteau, au nord de l'aire paysagère. Elle date de 1958, époque à laquelle le déclin des vergers était déjà amorcé. On y voit pourtant à quel point ces derniers étaient alors encore présents dans cette aire paysagère aux conditions pédologiques, climatiques mais aussi économiques (proximité des marchés) adéquates.  
*Photo : J. de Froimont.*



On trouve des fermes isolées ou en marge des villages.



Certaines d'entre elles témoignent encore, à travers la présence d'une grange, de leur fonction céréalière initiale, même si les cultures sont orientées depuis longtemps vers les herbages.



Le cloisonnement du paysage par les haies, même dans les zones herbagères de l'aire, n'est que très partiel. Les contraintes économiques sont telles pour les agriculteurs que le fil de fer remplace souvent la clôture vivante, malgré une circulaire de 2001 qui interdit l'arrachage des haies et des mesures agri-environnementales qui invitent à leur maintien.



Au nord de la Berwinne, les haies sont en général mieux préservées. Les Waides, site classé, constitue le plus bel exemple d'un bocage bien maintenu.



Presque plus que les haies, la dispersion de l'habitat constitue un élément paysager qui témoigne encore aujourd'hui de l'évolution ancienne de l'organisation agricole vers le bocage.

L'aire paysagère abrite une population importante, concentrée dans ses nombreux noyaux d'habitat. Les principaux bourgs de l'aire paysagère sont Dalhem et Blégny. Mais de nombreux villages plus petits ponctuent également ce territoire, comme par exemple Barchon, Bolland, Melen, Cerexhe.



Dalhem



Evegnée-Tignée



Melen



A peu près partout, l'importante urbanisation récente témoigne de l'attrait de cette aire paysagère pour les nouveaux résidents. L'urbanisation s'effectue au sein des cordons définis par le plan de secteur, et génère des écrans bâtis peu profonds mais qui, le long des crêtes, limitent les possibilités de perception des paysages.

A Barchon, une zone urbanisable est localisée à l'arrière du cordon routier, à l'emplacement d'un verger ancien. Différentes zones urbanisables de ce type devraient à l'avenir orienter l'urbanisation au sein de l'aire vers des formes plus compactes que les cordons d'habitat observés ces dernières décennies.



L'église de Barchon, le congélateur de la zone d'activité économique, le terril du Hasard et l'urbanisation de la fin du 20<sup>e</sup> siècle sur la route Barchon-Dalhem : une perspective hétéroclite qui mêle des caractéristiques paysagères anciennes à d'autres, plus récentes.



La zone d'activité économique de Barchon n'est actuellement pas très étendue. Aucun écran visuel ne s'interpose entre elle et l'autoroute, ce qui offre un effet « vitrine » aux entreprises et un paysage industriel aux automobilistes. La vue depuis les voiries proches montre divers bâtiments de la zone d'activité économique, juxtaposés au détriment d'une composition paysagère harmonieuse.



Le viaduc de Saivelette donne la mesure du versant que l'autoroute, venant de la vallée de la Meuse, doit franchir afin de rejoindre le plateau. L'entaille nécessitée pour son passage a créé une ouverture visuelle intéressante vers la vallée mosane.



Le charbonnage de Blégny-Trembleur, dernier à avoir été fermé en province de Liège (1980), se signale dans le paysage par son terril, couvert de végétation, qui constitue un point de repère pour presque toute l'aire paysagère. Et cela bien que le terril ait été raboté de quarante mètres ! Selon certains points de vue, les tours d'exploitation peuvent aussi être observées. Le terril est accessible et offre une vue panoramique sur toute l'aire et même au-delà.



Les forts de Barchon, Evegnée et Aubin-Neufchâteau défendent naguère la ville de Liège. Faisant corps avec le terrain, ils sont très discrets dans le paysage, trahis souvent par une tour d'air.

Mais à l'inverse, comme leurs emplacements ont été choisis en fonction de leurs qualités stratégiques pour l'observation, ils offrent des points de vue intéressants aux vues larges et profondes, comme ici depuis les abords du fort d'Aubin.





## Enjeux

- L'aire des Vallées de Barchon et de Blégnny se caractérise par une forte pression résidentielle. Les disponibilités foncières en zone urbanisable permettent encore le développement des cordons d'habitat existants le long de nombreuses voiries, notamment sur les crêtes. Ces développements altèrent le caractère rural du paysage et sa perception depuis les routes.
- La présence de nombreux vergers est particulièrement caractéristique du paysage de l'aire. Bien que la situation soit sans comparaison avec l'âge d'or des vergers au début du siècle dernier, les vergers de hautes tiges constituent toujours un élément identitaire puissant au niveau de l'ensemble paysager. Ces vergers ne sont désormais plus rentables. Leur maintien est dès lors difficile.
- La structure bocagère s'étendant sur les pentes et dans les fonds de vallées est affaiblie par l'altération du réseau des haies. L'identité du paysage s'en trouve déforcée.

## Objectifs paysagers

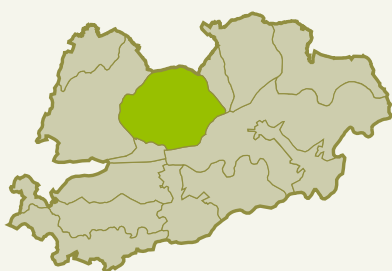
1. Maintenir les composantes typiques de la structure bocagère locale, en premier lieu les vergers de hautes tiges et ensuite le réseau des haies.	GESTION
2. Orienter les nouveaux développements vers des zones déjà urbanisées en vue de freiner l'extension de l'urbanisation linéaire, en particulier sur les crêtes.	GESTION
3. Veiller au maintien et au renforcement des bandes boisées en bordure d'habitat.	GESTION
4. Renforcer l'accessibilité aux fonds de vallées particulièrement attractifs.	AMENAGEMENT

## Pistes d'action

- Maîtriser l'urbanisation linéaire des zones d'habitat le long des voiries de liaison entre les villages, en veillant à préserver des zones de respiration et des ouvertures visuelles vers l'espace agricole, surtout depuis les crêtes ; privilégier la mise en œuvre de zones urbanisables compactes, à proximité de Barchon par exemple, plutôt que d'admettre la constitution de cordons bâtis ininterrompus.
- Etablir une stratégie de gestion à long terme pour quelques vergers de hautes tiges, si possible en différents endroits de l'aire, avec une densité suffisante pour jouer un rôle significatif dans le paysage ; impliquer un maximum d'acteurs dans cette stratégie, sans se limiter aux seuls agriculteurs.
- Etablir des contrats ou partenariats avec les agriculteurs pour l'entretien et le renforcement du réseau des haies sur les versants et dans les fonds de vallées ; inscrire les éléments les plus intéressants de la végétation sur la liste des arbres et haies remarquables. En complément aux mesures agri-environnementales et aux primes existantes à la plantation de haies, proposer un soutien financier à la plantation, au maintien et à l'entretien des haies, qui soit accessible à tous.
- Sensibiliser les résidents, anciens et nouveaux, à la typicité paysagère de l'aire ; promouvoir les haies feuillues en bordure des parcelles bâties.



# Cuvette centrale du Pays de Herve

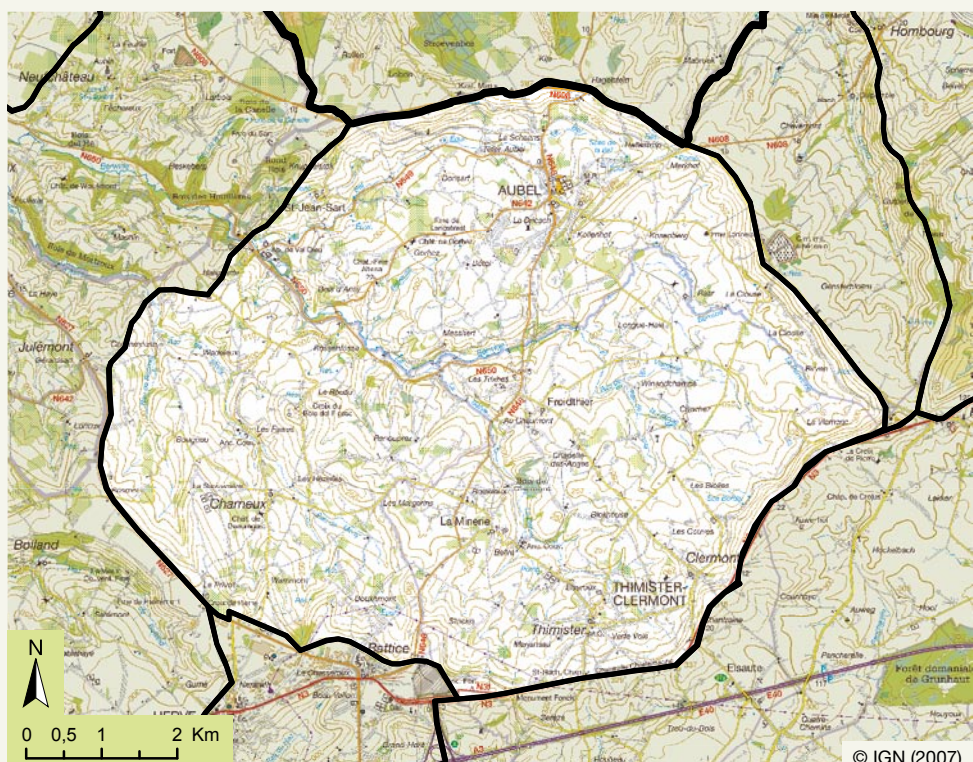


<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>5661</b>
Superficie agricole (ha)	4847
Terres arables (%)	7
Prairies (%)	89
Vergers productifs (%)	4
Superficie boisée (ha)	44
<b>Nombre d'habitants (2003)<sup>2</sup></b>	<b>10184</b>

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

<sup>1</sup> Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2003).



L'aire paysagère de la Cuvette centrale du Pays de Herve est emblématique de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Elle est constituée d'une dépression formée par le cours amont de la Berwinne et de ses affluents, et possède une topographie vallonnée. Elle est fermée sur son pourtour par des coteaux plus élevés.

Dans cet espace historique de bocage, l'habitat présente encore une dispersion frappante, rarement observée ailleurs en Wallonie. Il comprend un grand nombre d'anciens bâtiments de ferme. Plusieurs noyaux villageois et hameaux ponctuent cependant le paysage. Parmi eux, Aubel, pôle principal de la zone et point focal de nombreuses vues, se distingue par sa taille ainsi que ses activités industrielles et commerciales. L'important réseau routier maille tout l'espace et supporte, comme ailleurs, une forte urbanisation récente.

Les vergers sont aussi présents avec une fréquence qui diminue d'ouest en est.



En amont de son cours, la Berwinne a modelé, avec ses affluents, un relief en dépression au fond irrégulier, cerné sur les trois quarts de son pourtour par une crête marquée. Les paysages de cette aire se découvrent donc de deux manières : depuis les hauteurs périphériques, qui offrent des vues d'ensemble de la cuvette, et depuis l'intérieur, où la topographie complexe, liée au réseau hydrographique dense, ménage de nombreuses vues.

Une importante végétation arbustive et arborée trace entre les parcelles des limites plus ou moins continues. Ce sont les haies, ou leurs vestiges lorsque l'entretien n'a plus été assumé. Avec quelques vergers et parfois un labour, les herbages dominent le paysage imprégné de la présence humaine. Un semis de bâtiments s'étend en effet sur toute la cuvette. Ponctuellement, ce semis se concentre en hameaux et même en villages, repérables le plus souvent par le clocher de leur église.

Ainsi structurée, l'aire paysagère offre une image typique de **BOCAGE**, même si depuis les années cinquante, de nombreuses évolutions ont affecté ce paysage « traditionnel », tant dans ses composantes agricoles qu'urbanistiques.

Cet espace agricole particulièrement propice aux **HERBAGES** suite à l'humidité des sols et au **VALLONNEMENT** du relief connaît une installation précoce du bocage. En effet, dès le 16<sup>e</sup> siècle, stimulé notamment par l'abbaye de Val Dieu et l'important marché de Herve, il commence à approvisionner les villes voisines en produits laitiers, et pour cela abandonne en grande partie la céréaliculture d'approvisionnement local qui prévalait jusque là.

La **TRAME DISPERSÉE** de l'habitat date de cette époque et s'est superposée à la trame groupée préexistante. Ces **NOYAUX VILLAGEOIS** originels n'ont toutefois pas disparu. Visibles sur les cartes du 18<sup>e</sup> siècle, Aubel, Charneux, Thimister et Clermont rassemblaient l'essentiel des services. Ils présentent aujourd'hui encore une physionomie très spécifique, plutôt urbaine, avec des

maisons mitoyennes à deux étages, d'allure bourgeoise, témoignant de la richesse locale. Les nombreux toponymes sont, eux aussi, témoins de l'importance ancienne du peuplement de cette aire paysagère.

Le semis d'habitat dispersé n'en reste pas moins spectaculaire par sa densité et sa régularité. Un grand nombre d'anciennes fermes sont encore visibles aujourd'hui, dont une part importante date du 18<sup>e</sup> siècle. Ces bâtiments ont souvent été construits en dur à l'emplacement de bâtiments plus anciens. Desservant ces multiples implantations, le réseau des chemins et voiries est ancien et dense. Il s'est bien maintenu. Y subsistent de nombreuses « chavées » ou chemins creux : avec le temps, le ruissellement et les passages répétés, le chemin s'est enfoncé dans le versant et est désormais bordé de talus.

La domination des herbages est nette, mais moins absolue que naguère. Des champs, notamment de maïs, voire plus récemment de colza, sont apparus. Le réseau des haies s'est altéré au fur et à mesure qu'augmentait la taille des parcelles, comme celle des exploitations. Les vergers, encore présents surtout dans l'ouest de l'aire, étaient autrefois plus répandus, mais ont été largement arrachés dans les années d'après-guerre. Actuellement, on remarque quelques plantations de basses tiges, économiquement rentables, alors que des plantations de hautes tiges n'ont guère d'autre ambition qu'identitaire et patrimoniale.

L'**URBANISATION** est très rapide. Dans un premier temps, de nombreux cordons se sont développés aux accès des villages. Actuellement, la tendance est plutôt au développement de lotissements dans les espaces urbanisables interstitiels, ce qui préserve mieux la compacité des silhouettes villageoises. Au sein d'une aire paysagère aussi exposée visuellement, tout accroissement du bâti est vite perceptible et l'implantation de quelques bâtiments industriels et commerciaux ne passe pas inaperçue.



L'aire paysagère, creusée par la Berwinne et divers ruisseaux, forme une cuvette au fond ondulé. Elle est délimitée par des crêtes bien lisibles dans le paysage, sauf vers le nord-ouest par où la rivière quitte l'aire. La crête principale qui sépare les bassins versants de la Meuse et de la Vesdre forme vers le sud un horizon visuel que souligne un alignement d'arbres. Celui-ci accompagne une voirie nationale qui accueille un trafic important. L'aire est ainsi exposée aux regards des nombreux automobilistes et présente un grand intérêt paysager.



La source de la Berwinne, au lieu-dit La Vlamerie, est toute proche de la crête principale périphérique, dont le coteau pentu est ici bien perceptible.



Une couche de smectite (djelle en wallon), argile imperméable, retient l'eau qui suinte ou affleure souvent. De nombreux ruisseaux drainent ces eaux à travers la cuvette. Les sols sont ainsi particulièrement propices aux herbages.



A l'intérieur de l'aire, la topographie complexe générée par le réseau hydrographique dense multiplie les points de vue.



La butte de Charneux, surmontée de la Croix du Bois del Fiesse, est un relief résiduel laissé par l'érosion intense des ruisseaux. Elle constitue un des points de vue privilégiés à l'intérieur de la cuvette.

Le BOCAGE s'étend sur l'ensemble de l'aire paysagère de la Cuvette centrale du Pays de Herve et contribue à ses paysages typiques. Ces derniers se caractérisent par le semis d'habitat dispersé qui inclut de nombreuses fermes, un important réseau de routes et chemins et des parcelles d'herbages encloses de haies. La structure bocagère et ses anciens chemins, dont le réseau est souvent bien conservé, constituent un patrimoine paysager unique en Wallonie.



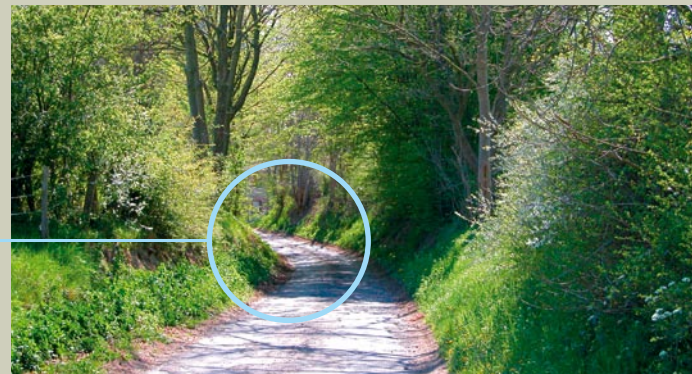
De nombreuses maisons et FERMES ISOLÉES parsèment le paysage, connectées par un important réseau de routes et chemins en toile d'araignée.

Les HERBAGES, particulièrement adaptés aux sols profonds et humides, occupent l'essentiel de la superficie.

On trouve aussi sporadiquement quelques labours, notamment pour la culture de maïs fourrager.

Les HAIES sont très présentes et soulignent assez bien le parcellaire. Si elles formaient autrefois un réseau dense à petites mailles, elles sont aujourd'hui partiellement remplacées par des piquets de bois et du fil de fer barbelé, ou ont été purement et simplement supprimées pour agrandir les parcelles.

Les CHEMINS CREUX, dits aussi « chavées », sont encore assez nombreux dans l'aire paysagère. Ils participent à l'important réseau de voiries nécessaire à la desserte des multiples implantations dispersées du bocage ancien.



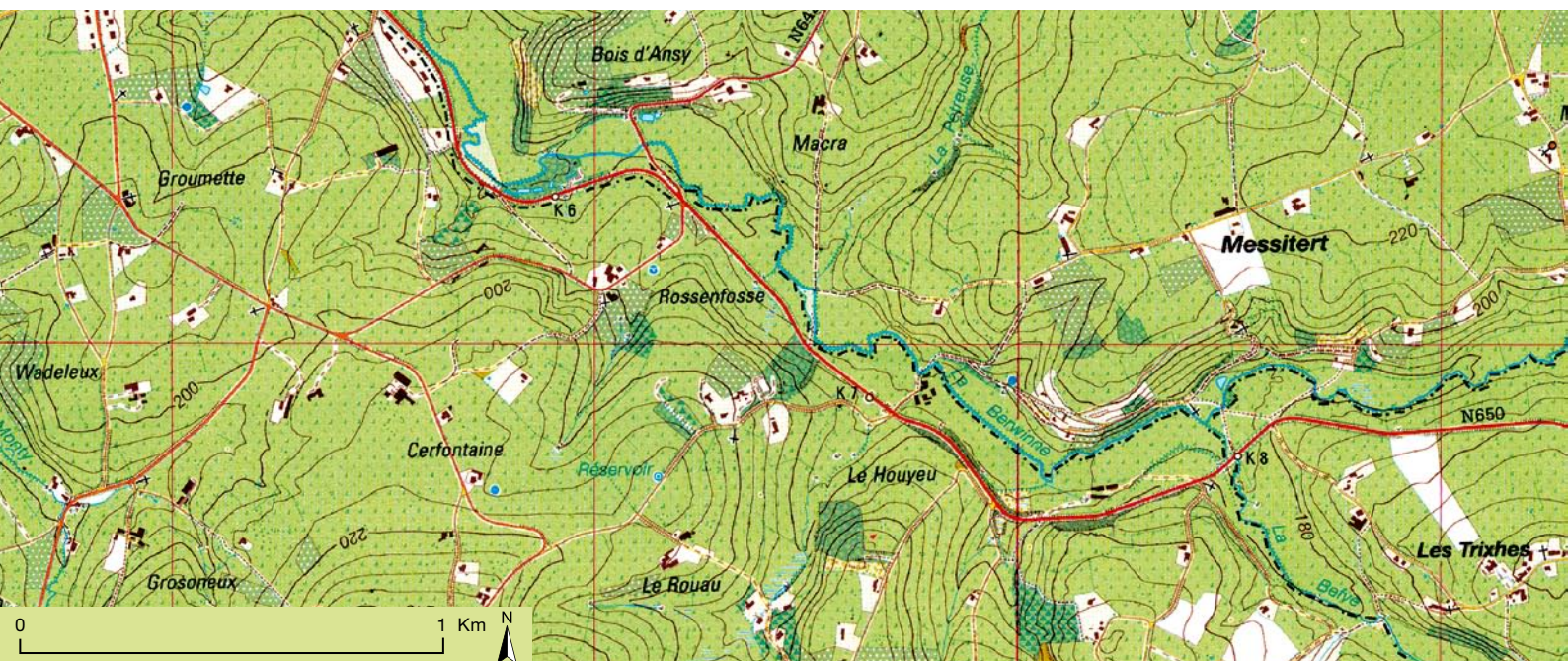
La présence de vergers caractérise aujourd'hui encore l'aire paysagère. Cependant, ils ont toujours été moins nombreux ici que dans l'ouest de l'ensemble paysager car les conditions de sol et de climat sont moins favorables. Au sein de l'aire paysagère elle-même, leur densité diminue d'ouest en est.



Les vergers, surtout les plus anciens constitués de hautes tiges, se trouvent essentiellement sur les versants et replats, à l'écart des fonds plus humides et froids. Ils accompagnent les fermes dispersées à travers le bocage.



Après une période d'arrachage, on observe aujourd'hui quelques initiatives de particuliers ou d'industriels pour réinstaller des vergers de hautes ou basses tiges.



La dispersion de l'habitat, notamment des fermes, témoigne de l'installation précoce du bocage dans l'aire. Si elle constitue une singularité importante de l'ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse en général, c'est dans cette aire paysagère de la Cuvette centrale du Pays de Herve qu'elle est la mieux exprimée.

Des habitations et des fermes isolées ou en petits groupes ponctuent les herbages de proche en proche, desservies chacune par un chemin. Ainsi, le réseau des routes et chemins est très dense et maillé.

Source : extrait de la carte IGN 1/20.000 42/3-4 levée en 1999.





Les fermes en pierres calcaires et briques se caractérisent fréquemment par deux corps placés en parallèle. Elles disposent souvent d'un accès privé. Aujourd'hui, les fermes encore en activité comportent le plus souvent des annexes comme des silos ou des hangars de type industriel.

Lorsque l'activité agricole est abandonnée, les bâtiments sont souvent rénovés pour une fonction strictement résidentielle.

Quelques noyaux villageois regroupent les principaux services autour d'une place souvent triangulaire. Les bâtiments, mitoyens dans le centre, s'isolent progressivement vers la périphérie. Charneux, Thimister et Clermont, illustrés ci-dessous, offrent des exemples remarquables de ce type de villages.



Dans ces noyaux anciens, ce sont les matériaux, les gabarits, l'architecture des habitations qui expriment la prospérité passée de la région et qui aujourd'hui encore confèrent aux villages un aspect urbain très caractéristique. La place de la Halle de Clermont témoigne des importantes fonctions de ces centres dans le passé.

Contrastant avec la trame dispersée dans laquelle ils sont inclus, les villages se détachent particulièrement dans le paysage par leurs silhouettes massives dominées par le clocher de l'église...



Clermont



Aubel



La Minerie



Thimister

... mais pas toujours.

Selon leur localisation, les nouvelles constructions résidentielles renforcent ou atténuent cette perception. Le plan de secteur, même s'il confirme la vocation agricole de l'aire paysagère, permet encore une importante urbanisation, notamment à La Minerie et à Aubel, mais aussi à Charneux.



A Charneux, même si la fonction résidentielle a tendance à se développer le long des voiries, le village offre encore selon certaines perspectives l'apparence d'un noyau bien délimité.

La mise en œuvre de certaines zones urbanisables tend heureusement à densifier les noyaux existants au lieu de les allonger. La forme compacte du noyau bâti peut ainsi être préservée, de même que le sentiment d'entrer dans le village.

← Ici, un lotissement à Aubel.





Le patrimoine bâti est surtout constitué de nombreuses fermes anciennes dispersées dans le bocage, dont la ferme de Langstraat qui est classée comme monument.



Créée en 1216, l'abbaye de Val Dieu constitue l'élément patrimonial bâti majeur de l'aire paysagère. Elle fut jadis le foyer du développement de la région herbagère.

Des implantations industrielles et commerciales sont également présentes en divers endroits de l'aire paysagère. Cidreries, siroperies et productions du terroir participent à l'image identitaire de l'Entre-Vesdre-et-Meuse.



Installée au sein même du village, la cidrerie de Thimister se signalait autrefois dans le paysage par sa haute cheminée. Cette carte postale date d'avant 1955.  
*Source : coll. privée.*

Aujourd'hui, ce sont les silos agricoles qui concurrencent le clocher. S'ils jouent le même rôle de repère, leur signification culturelle est cependant différente.



Les activités industrielles, artisanales ou commerciales, plus demandeuses de terrains plats, sont de ce fait souvent positionnées sur la crête qui offre l'avantage de l'horizontalité. Les bâtiments sont donc exposés visuellement depuis de nombreux points de vue.



Au sein de l'aire paysagère, la zone d'activité économique annexée au village d'Aubel est située sur une crête secondaire. Ses bâtiments apparaissent dans de nombreuses vues.



Les industries de la zone d'activité économique de Battice, localisées sur la crête principale qui limite l'aire, se profilent sur l'horizon et sont ainsi également perceptibles d'un grand nombre de points de vue.



Au sud-ouest d'Aubel, le long de la N648, de nombreuses surfaces commerciales de taille moyenne se sont installées récemment. Elles confèrent une physionomie typiquement périurbaine à la marge du bourg.

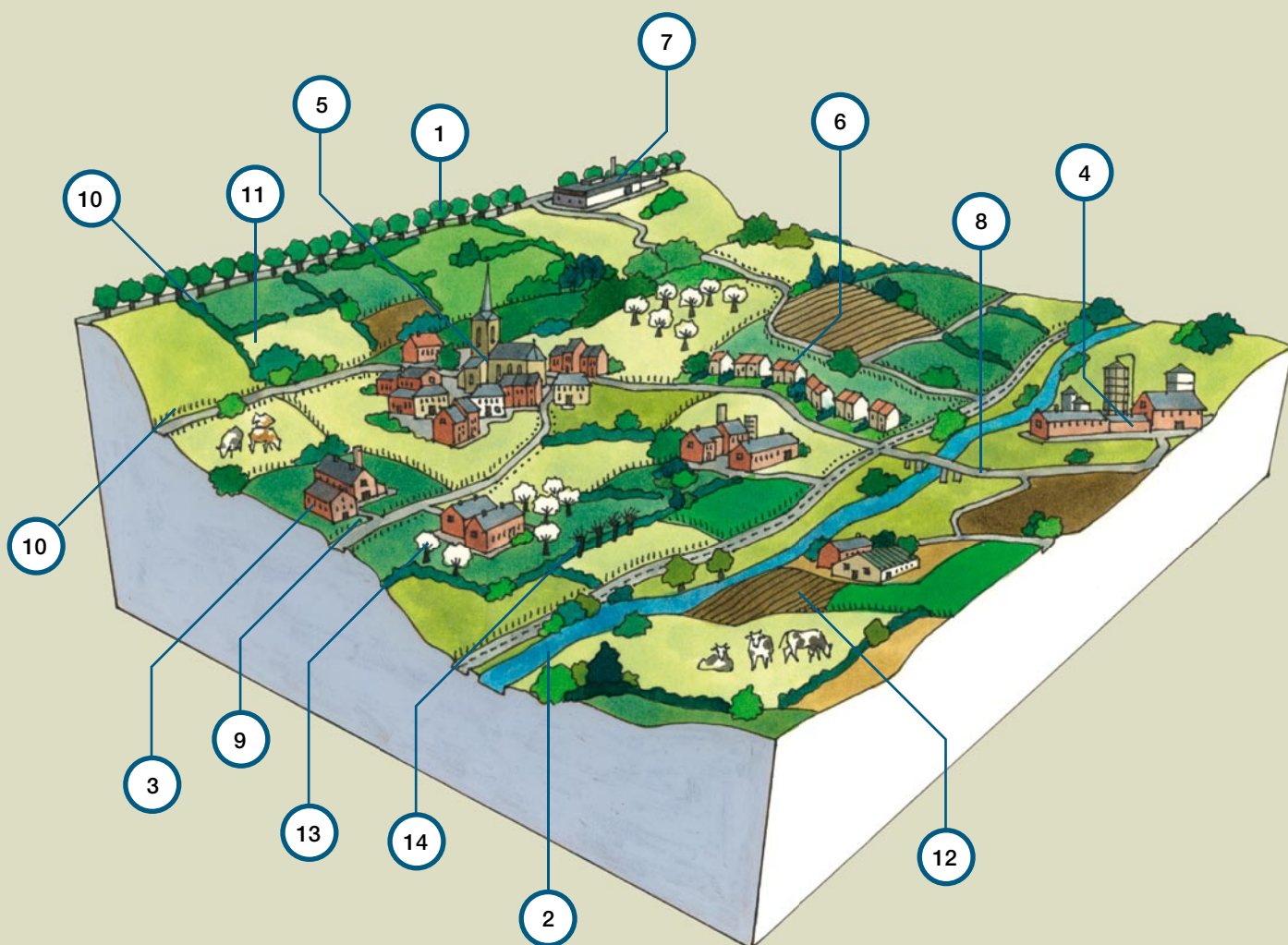


Localisées dans un vallon, ces constructions restent cependant assez discrètes dans le grand paysage. La couleur claire souvent choisie pour les bardages augmente la visibilité des bâtiments, ce qui est jugé positif sur le plan commercial mais qui s'avère peu approprié sur le plan paysager.

Les herbages situés à l'avant-plan font également partie de la zone d'activité économique inscrite au plan de secteur. L'extension de l'activité vers les hauteurs pourrait accroître significativement son impact paysager.

## Cuvette centrale du Pays de Herve

1. Crête périphérique parcourue par une voirie nationale, soulignée par un alignement d'arbres, dominant une cuvette au relief ondulé
2. Réseau hydrographique important
3. Fermes anciennes dispersées dans le bocage avec une densité importante
4. Ferme encore en activité présentant un silo et/ou un hangar
5. Village à physionomie urbaine dans le centre
6. Habitat pavillonnaire récent en périphérie des noyaux villageois anciens
7. Bâtiments d'activité économique sur des terrains exposés visuellement
8. Réseau routier dense et maillé en toile d'araignée
9. Accès privé fréquent, parfois creux (chavée)
10. Haies plus ou moins continues formant un réseau à petites mailles, mais altéré. Haies souvent non entretenues, ou supprimées et remplacées par des clôtures en fil de fer.
11. Herbages largement dominants
12. Présence ponctuelle d'un labour, souvent pour la culture du maïs fourrager
13. Vestige de verger de hautes tiges
14. Arbres taillés en têtards



## Enjeux

- L'aire de la cuvette centrale se distingue au sein de l'Entre-Vesdre-et-Meuse par sa structure bocagère plus aboutie, mieux préservée et encore bien lisible dans le paysage. Cette structure avec habitat dispersé et parcelles herbagères encloses revêt un caractère patrimonial à l'échelle de la Wallonie.
- Le bocage présente toutefois des altérations significatives en certains endroits assez localisés. Celles-ci sont liées aux évolutions économiques et techniques de l'activité agricole et à la pression de l'urbanisation. L'urbanisation développe les noyaux d'habitat qui s'étendent et viennent ainsi brouiller la structure de l'habitat traditionnel en dispersion intercalaire. L'évolution du secteur agricole se traduit par l'altération du réseau des haies, le remplacement de certains herbages par des labours et la disparition progressive des vergers de hautes tiges.
- Seules des portions restreintes de l'aire paysagère bénéficient d'une reconnaissance juridique de leur intérêt paysager. Sans mesures associées, la sauvegarde à long terme de la structure bocagère patrimoniale n'est pas assurée.
- Le paysage bocager est valorisé par une topographie animée qui ménage de nombreuses vues et par la structure en cuvette qui en favorise la perception depuis tout le pourtour de l'aire.
- Pour les promeneurs, la tradition des passages à travers champs via les échaliers constitue un atout spécifique.

## Objectifs paysagers

1. Protéger les éléments de la structure bocagère (habitat dispersé, maillage de haies, présence de vergers de hautes tiges) encore présents dans cette aire.	PROTECTION
2. Restaurer le réseau des haies en mettant la priorité sur les portions les moins dégradées et en élargissant progressivement ces périmètres.	AMENAGEMENT
3. Gérer l'urbanisation, en particulier autour d'Aubel, Thimister et Charneux, afin de préserver tant les structures villageoises existantes que l'espace de dispersion historique de l'habitat.	GESTION
4. Contenir l'urbanisation le long de la crête périphérique, très sensible du point de vue paysager (voir enjeu global des crêtes).	GESTION
5. Soutenir l'implantation de quelques nouveaux vergers de hautes tiges et garantir le suivi de ces mesures (maintien, entretien).	AMENAGEMENT
6. Gérer le réseau des chemins existants et maintenir des passages à travers champs.	GESTION

## Pistes d'action

- ▶ Définir un périmètre patrimonial d'initiative régionale qui couvre une partie significative de la Cuvette et le soumettre à de strictes mesures de protection.
- ▶ Imposer un cahier des charges paysager lors de la mise en œuvre de nouvelles zones urbanisables autour d'Aubel, Thimister et Charneux.
- ▶ Promouvoir le soutien financier et technique à la restauration et l'entretien des haies ainsi que de quelques vergers de hautes tiges. Cette aide doit être destinée non seulement aux agriculteurs, mais aussi à tous les acteurs susceptibles d'intervenir comme gestionnaires de ces éléments paysagers. Compléter la liste des arbres et haies remarquables en y inscrivant les éléments les plus intéressants de la végétation non encore protégés.
- ▶ Soutenir les initiatives locales en matière de valorisation du paysage bocager.
- ▶ Etablir et pérenniser divers itinéraires « à travers champs » et des passages par les échaliers, en concertation avec les agriculteurs.
- ▶ Etablir sur base d'une concertation entre les communes concernées un projet d'aménagement de la crête principale périphérique.
- ▶ Sensibiliser les résidents à la typicité paysagère de l'aire ; promouvoir les haies d'essences indigènes en bordure des parcelles bâties.
- ▶ Sensibiliser les acteurs économiques, et en particulier ceux qui tirent leur image de marque de la région, à la qualité paysagère de leurs implantations et notamment à l'importance du choix de la localisation et aux couleurs des bâtiments dans le paysage.





# Bourgs ruraux de Herve - Battice

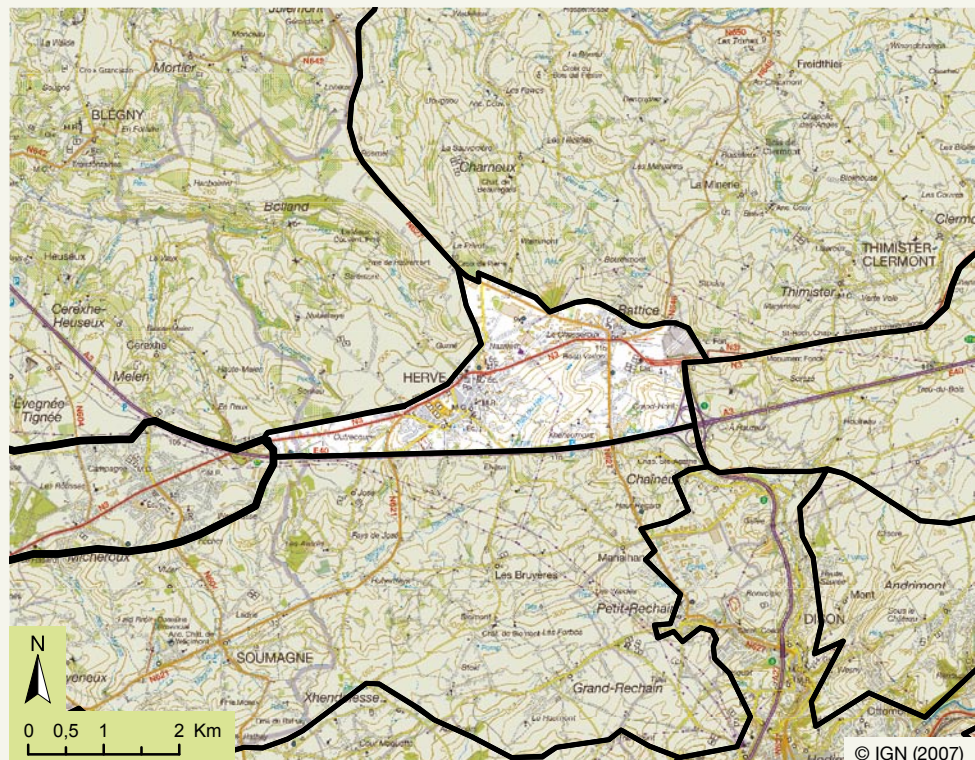


<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>697</b>
Superficie agricole (ha)	304
Terres arables (%)	3
Prairies (%)	93
Vergers productifs (%)	4
Superficie boisée (ha)	6
<b>Nombre d'habitants (2003)<sup>2</sup></b>	<b>6739</b>

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

<sup>1</sup> Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2003).



Véritable charnière de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, l'aire de Herve-Battice constitue une aire de synthèse où l'habitat, les activités économiques et l'agriculture s'associent et réunissent sur une surface restreinte des activités très variées.

L'aire paysagère comporte une agglomération bipolaire s'étirant d'ouest en est, le long d'un ruban urbanisé (N3) qui emprunte la crête principale. Les localités de Herve et de Battice, à l'origine distinctes, se voient ainsi reliées via cet axe. A l'est, la division en deux de la crête a favorisé le développement d'un important carrefour routier à Battice.

Sous les pressions urbaines de Liège et de Verviers, l'aire subit des transformations importantes de son paysage construit mais conserve encore de nombreuses prairies qui séparent la zone urbanisée de l'autoroute.



L'aire de Herve-Battice s'articule sur et aux abords de la **CRÊTE** principale de l'Entre-Vesdre-et-Meuse qui sépare les bassins versants des deux cours d'eau. Cette crête bien marquée, d'orientation sud-ouest nord-est, forme de Fléron à Battice un **PLATEAU** étroit qu'emprunte la route Charlemagne (N3). La crête se divise en plusieurs branches empruntées par le réseau routier. L'aire dans son ensemble se caractérise par une rupture franche entre un milieu bâti assez dense qui court le long de la Nationale 3 et les paysages ouverts de la Cuvette centrale au nord et des Campagnes périurbaines de Liège et de Verviers au sud.

De Herve à Battice, le trait d'union que constitue la Nationale 3 est urbanisé de part et d'autre de son tracé. On y retrouve essentiellement des surfaces commerciales accompagnées de résidences. Cette urbanisation presque continue, présente également le long de la N627, ménage toutefois quelques échappées visuelles vers la Cuvette centrale au nord ainsi que des fragments de vues sur la campagne coincée entre les routes principales et l'autoroute. Au nord, le plateau est occupé par une zone d'activité économique comprenant des bâtiments imposants dont certains sont visibles bien au-delà de l'aire paysagère.

**HERVE** est l'une des villes historiques emblématiques de l'ensemble paysager. Son centre s'accroche au versant d'adret du Hack, ruisseau qui prend sa source à Xhèneumont et s'écoule jusqu'à la Vesdre. Il prend le nom de Magne à partir de sa rencontre avec le ruisseau des Bruyères. En raison de sa localisation sur le versant nord et de sa configuration assez compacte, la ville est perceptible à partir de nombreux endroits au sud de l'aire.

Jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, la ville de Herve s'étire le long d'une rue unique, parallèle aux courbes de niveaux et occupée en son centre par l'hôtel de ville et l'église qui présente un étonnant clocher qui s'est tordu avec le temps.

On distingue deux types d'extensions du noyau urbain originel. Suite à l'arrivée du chemin de fer en 1875 et à l'essor économique de la ville, l'habitat mitoyen s'est implanté à l'ouest et au nord de la ville. Plus récemment l'agrandissement de Herve s'est poursuivi sous forme de lotissements, situés en majorité au sud et au sud-ouest, entre le centre urbain initial et l'autoroute. Dans une moindre mesure, des lotissements se sont également développés au nord de l'ancienne gare.

A **BATTICE**, l'habitat s'aligne le long des quatre branches du **CARREFOUR** où se trouvent la place du marché, l'église et quelques commerces. A la différence de Herve, le centre de Battice offre peu de vues d'ensemble en raison de sa localisation sur le replat de la crête principale. Battice demeure un nœud de communication très fréquenté. En effet, la N3, la N627, l'E40 et l'E42 y convergent et permettent de gagner Liège, Verviers, l'Allemagne et les Pays-Bas. A l'origine de son développement, ce rôle de carrefour lui a également valu d'être durement éprouvé lors des deux guerres mondiales. Le bourg fut complètement détruit en 1914, aucune construction antérieure n'y est dès lors présente. En réaction, le fort de Battice, à l'est de l'aire, fut l'un des quatre forts construits dans la province de Liège dans les années trente dans le but de renforcer la ceinture défensive liégeoise contre une éventuelle invasion allemande.

Quant à l'autoroute E40, son passage et sa jonction avec l'autoroute E42 ont nécessité la construction d'infrastructures importantes dans le paysage ainsi que de nombreux remaniements du relief. Au sud-ouest de l'aire, le **VIADUC DE HERVE** ouvre une perspective générale mais fugitive. De Herve à Battice, le tissu urbanisé est séparé des infrastructures autoroutières par de nombreuses prairies encerclées de haies. Au sud-ouest de l'aire paysagère, cet espace agricole se réduit au profit des lotissements.



N3



N3



N627

L'aire paysagère suit la crête principale de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, sur laquelle se déroule la N3. Le long de cette route, entre Herve et Battice, il ne subsiste guère d'espaces libres. L'urbanisation quasi continue alterne zones résidentielles et commerciales pour former un paysage dominé par la voirie.



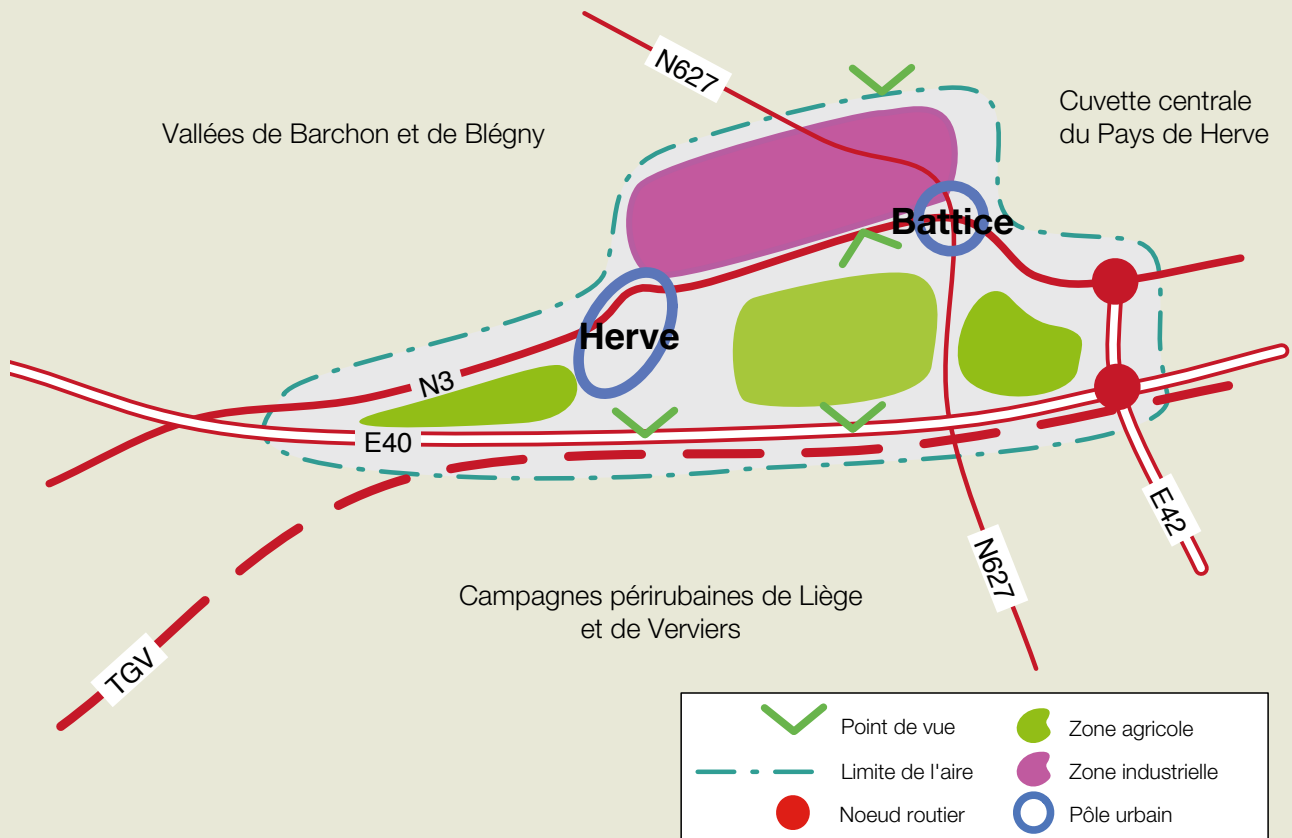
A l'extrémité ouest cependant, ce paysage urbain ininterrompu, laisse place à un large espace ouvert voué à l'agriculture. La Nationale 3 demeure vierge de toute construction sur les quelques centaines de mètres entre Melen et Herve. Seule cette zone isole encore l'urbanisation de Liège de celle de Herve. Reprise au plan de secteur en tant que zone agricole entourée de deux zones d'habitat à caractère rural, elle devrait se maintenir à moyen terme.



De même, à l'est, l'échangeur de Battice marque une transition vers un paysage plus rural (voir chapitre « Le développement des voies de communication »).



Herve s'est développée en contrebas de la crête principale de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, sur le versant de la rive droite du Hack et s'est peu à peu étendue jusqu'au plateau. Depuis le versant sud, la ville reste perceptible dans son ensemble et se démarque nettement de son avant-plan très ouvert.



### Schéma général de l'aire paysagère des Bourgs ruraux de Herve-Battice

L'aire paysagère des Bourgs ruraux de Herve-Battice présente une urbanisation quasi continue à proximité et le long de la crête empruntée par la Nationale 3. Si bien que les deux localités sont désormais reliées par un cordon composé de surfaces commerciales et de résidences. Cette urbanisation est complétée au nord-ouest de Battice par une vaste zone d'activité économique occupant une bonne partie du replat de la crête.

Le centre de l'aire paysagère comprend encore de grandes surfaces de prairies séparant les noyaux et les étalements urbains de l'auto-route et du train à grande vitesse limitant le sud de l'aire.

CPDT (2007)



Le clocher de l'église Saint Jean-Baptiste domine Herve et joue un rôle structurant majeur dans la silhouette urbaine. Depuis le sud de la ville, la vue présente un étagement enchevêtré de bâtiments dont les plus anciens constituent un centre historique protégé.



La plupart des bâtiments du centre historique datent du 18<sup>e</sup> siècle et sont construits en briques avec des encadrements de portes et fenêtres en calcaire. Nombre de ces maisons présentent un aspect original car leur entrée est élevée par rapport à la rue. On accède ainsi au rez-de-chaussée par cinq ou six marches et, bien souvent, la cave s'ouvre directement sur la rue. Ce type de construction s'adaptant ainsi au relief est également à mettre en lien avec la présence d'artisans à domicile durant les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles.



En 1873, l'installation de la gare induit le développement du quartier nord de la ville.

Désaffectée, la voie ferrée est aujourd'hui réaménagée en circuit RAVeL. La gare de Herve accueille la « Maison du tourisme du Pays de Herve » depuis 2003.



Battice, formée plus tardivement, s'est implanté sur le replat de la crête, qui constitue depuis plusieurs siècles un lieu de passage. La Nationale 3 traverse le noyau bâti et croise la route N627 en son centre. Ce carrefour routier très fréquenté marque fortement le paysage induit et influencé par les deux axes de communication.



La zone d'activité économique de Battice a été mise en place dans les années soixante en réponse à la fermeture des charbonnages et parallèlement à la construction de l'autoroute E40 reliant Liège à Aix-la-Chapelle. Accrochée au centre de Battice, au nord de la Nationale 3, cette zone occupe actuellement plus de 112 hectares soit 32% de l'espace urbanisé de l'aire paysagère. Sa position sur le replat de la crête rend les bâtiments très visibles bien au-delà de la seule aire paysagère des Bourgs ruraux de Herve-Battice.



L'autoroute, qui constitue la limite sud de l'aire paysagère, est une ligne forte du paysage actuel. Son tracé est marqué par d'importants remblais ainsi que des tronçons en viaduc. Elle est désormais doublée de la ligne de train à grande vitesse.

Le viaduc de Herve (E40) offre un coup d'œil rapide sur l'aire paysagère et plus particulièrement sur Herve et l'espace enherbé occupant le centre de l'aire.





Située au cœur de l'aire paysagère, une vaste étendue de prairies délimitées de haies et séparant les noyaux bâtis de l'autoroute, offre un espace de respiration à toute l'aire paysagère.



De nombreux lotissements résidentiels s'étagent successivement entre la Nationale 3, les centres-villes et l'espace agricole les séparant de l'autoroute. Une partie de cet espace est affectée au plan de secteur en zone urbanisable. De Herve à Battice, cette zone constitue depuis plusieurs points de vue l'avant-plan de paysage urbain. Sa mise en oeuvre, selon les modalités retenues, pourra valoriser ou au contraire déstructurer l'ensemble bâti existant.



## Enjeux

- Située sur la crête principale de l'ensemble paysager, la Nationale 3 est la véritable colonne vertébrale de l'aire. Elle est urbanisée sur presque toute sa longueur. Seules quelques échappées visuelles permettent d'apprécier les espaces de respiration qui la bordent.
- En raison de sa position sur un versant dégagé, la ville de Herve est perceptible dans son ensemble depuis le sud. L'étagement des bâtiments sur la pente est bien lisible à partir d'un grand nombre de points de vue. Au sud-est de l'entité, les prairies et haies offrent un espace de respiration, de promenade, mais également des vues remarquables sur l'ensemble de l'aire paysagère.
- Situé au carrefour de la Nationale 3 et de la N627, le nœud de Battice se caractérise par la présence d'infrastructures très visibles et un manque de lisibilité de son paysage interne. La proximité de l'échangeur entre les autoroutes E40 et E42 a encore contribué à renforcer le déséquilibre entre réseaux de surface et volumes bâtis.
- Les bâtiments de la zone d'activité économique de Battice sont visibles bien au-delà des limites de l'aire paysagère. Cette zone comprend encore des espaces libres ainsi qu'une zone urbanisable qui devrait être occupés dans le futur.

## Objectifs paysagers

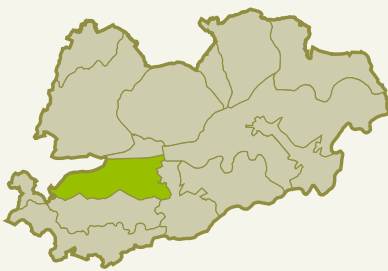
1. Développer une réflexion globale autour de la requalification paysagère de l'ensemble de la N3 et de la N627 à travers l'ensemble de l'aire.	AMENAGEMENT
2. Mettre en œuvre avec précaution d'éventuelles extensions de la zone d'activité économique.	GESTION
3. Préserver la silhouette particulière de Herve.	PROTECTION
4. Restructurer les réseaux de surface dans le centre de Battice afin de renforcer la cohérence des espaces publics centraux.	AMENAGEMENT

## Pistes d'action

- Définir quelques principes d'intervention sur l'existant à travers une action sur les réseaux de surface pour donner une cohérence à l'ensemble Herve-Battice.
- Ouvrir et aménager des échappées visuelles pour contrebalancer le phénomène de privatisation et de banalisation du paysage le long de la Nationale 3 et de la N627.
- Adopter des prescriptions urbanistiques afin de préserver la silhouette de Herve, lors de l'éventuelle ouverture de lotissements au sud de la ville.



# Campagnes périurbaines de Liège et de Verviers

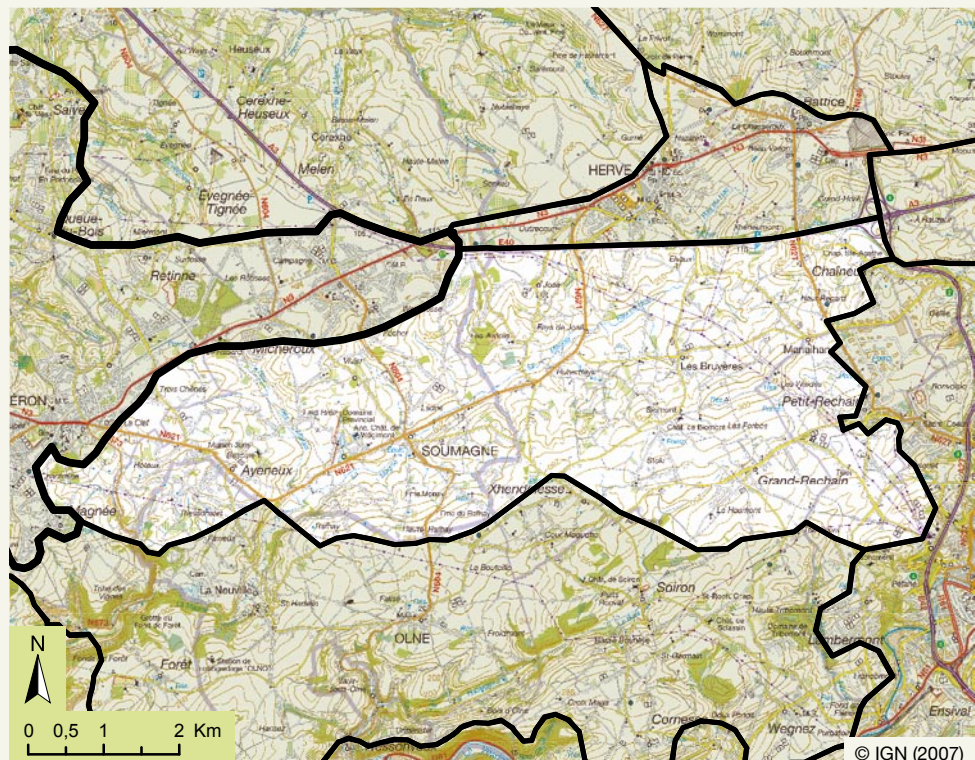


<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>3317</b>
Superficie agricole (ha)	2560
Terres arables (%)	7
Prairies (%)	88
Vergers productifs (%)	5
Superficie boisée (ha)	19
<b>Nombre d'habitants (2003)<sup>2</sup></b>	<b>13092</b>

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

<sup>1</sup> Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2003).



Entre Fléron et Dison, au sud de Herve, le paysage présente une structure de plateau légèrement incliné, faiblement entaillé par les vallées de la Magne et de ses nombreux affluents et, au sud-est, par le cours amont du Bola.

Une forte dynamique de périurbanisation imprègne le paysage. L'habitat linéaire récent relie les implantations anciennes entre elles, borde les routes et colonise les versants où il induit des îlots de bocage préservé. Grâce au relief, ces espaces agricoles ceinturés par le bâti restent néanmoins perceptibles dans le paysage.

L'autoroute E40 et la N3 longent l'aire en la dominant et marquent son paysage par les ouvrages d'art pour la première et par l'urbanisation pour la seconde.



L'aire paysagère s'étend sur la partie amont du **BASSIN VERSANT DE LA MAGNE**, un affluent de la Vesdre, ainsi qu'autour de Grand-Rechain, sur la partie amont du Ruisseau de Bola. La Magne est assez discrète dans le paysage, mais elle organise deux versants en pente douce et structure ainsi la plupart des vues.

Le relief peu accidenté de l'aire paysagère a contribué au développement d'une **IMPORTANTÉ URBANISATION RÉCENTE** qui s'installe le long d'un grand nombre d'axes de communication. Le caractère bocager et la bonne accessibilité aux centres urbains et commerciaux rendent l'aire particulièrement attractive pour de nouveaux résidents. Soumagne, important village de l'aire, illustre bien cette situation.

L'urbanisation en ruban correspond aux nombreuses zones d'habitat à caractère rural du plan de secteur qui relie souvent les localités entre elles et présentent le potentiel urbanisable le plus important de l'ensemble paysager. La trame périurbaine couvre ainsi l'ensemble de l'aire d'un « filet » construit, extrêmement présent dans le paysage, en particulier depuis les voies de communication, mais ceinturant des « mailles » bocagères relativement préservées.

L'habitat traditionnel est néanmoins encore perceptible au sein de la nappe urbanisée. On repère çà et là des maisons, isolées ou insérées dans les villages, construites en briques avec des baies ourlées de pierres calcaires.

Le relief ondulé ménage de belles vues sur les versants où des **ÎLOTS AGRICOLES** se sont maintenus entre les rubans urbanisés. Ces îlots sont très présents dans le paysage. Ils sont particulièrement nombreux dans l'est de l'aire, alors que la partie ouest est plus densément construite. Au sein de ces poches agricoles, les haies sont discontinues mais très arborées.

Bien qu'ils participent à la qualité paysagère de l'aire et à son attractivité, les îlots agricoles sont menacés par la difficulté de maintenir une activité agricole sur de petites parcelles de plus en plus isolées même si leur affectation en zone agricole au plan de secteur constitue une protection contre les risques liés à la forte pression urbanistique.

Bien que les activités industrielles se soient arrêtées dans les années quatre-vingts, le **PASSÉ HOUILLER** de la vallée est encore perceptible. L'extraction de la houille a laissé dans le paysage des terrils, des bâtiments d'exploitation, des maisons ouvrières. Certaines de ces traces sont préservées en tant que patrimoine industriel.

Les grandes **INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT** présentes dans ou en bordure de l'aire marquent les paysages. L'autoroute E40, dont l'implantation à proximité de la ligne de crête a nécessité la construction de plusieurs viaducs, est visible en de nombreux endroits. Cette ligne d'ouvrages d'art est aujourd'hui doublée par celle du train à grande vitesse. Depuis la sortie du tunnel de Soumagne, avant de venir longer l'autoroute, le tracé du TGV souligne par une série de tunnels et remblais le profil doucement vallonné du terrain.

A l'est et au nord, la limite de l'aire est perceptible à travers l'urbanisation de plus en plus dense. Hors de son territoire, deux zones urbanisées jouxtent en effet l'aire paysagère : au nord, l'extension du pôle urbain liégeois le long de la N3, particulièrement visible par sa situation sur la ligne de crête, et à l'est, le continuum résidentiel et économique entre Verviers et Battice.



L'aire couvre en grande partie la vallée de la Magne, une vallée très évasée aux versants en pentes douces.

Les herbages dominent le paysage, même si quelques labours destinés au maïs fourrager sont présents localement, notamment du côté de Wégimont.



La Magne est une petite rivière assez peu visible dans le paysage mais dont la présence marque la topographie de l'aire.



Depuis les années soixante, les deux versants de la Magne se sont fortement urbanisés le long des voiries.



Du fait de l'urbanisation en ruban, des îlots bocagers préservés jouent un grand rôle dans le paysage, en particulier dans l'est de l'aire.



Les habitations traditionnelles (17<sup>e</sup> et surtout 18<sup>e</sup> siècle) sont construites en briques, avec des encadrements de pierres calcaires aux portes et fenêtres. A cette époque, l'utilisation de la brique alors que l'on construit ailleurs en pierre est un signe du développement économique de la région, lié à la mise en place du bocage et de l'économie laitière (Soumagne).



Les habitations traditionnelles sont encore visibles au centre des villages et, çà et là, entre les zones d'urbanisation récente, dispersées dans les prairies.



Le domaine provincial de Wégimont constitue un point d'attraction culturelle et touristique. Sa situation en fond de vallon le rend surtout perceptible des hauteurs voisines.



Soumagne est la principale entité de l'aire. Elle est située dans la vallée de la Magne, mais s'étend et se ramifie le long des axes routiers au point que l'on peut difficilement parler de noyau villageois.



A Grand-Rechain, le centre ancien aux caractéristiques locales s'étire le long d'une rue dont les perpendiculaires ont été construites plus récemment.





Petit-Rechain fut une localité mi-rurale mi-industrielle entre la fin du 17<sup>e</sup> siècle et le 19<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, des constructions en hauteur contribuent à lui conférer une physionomie assez urbaine.

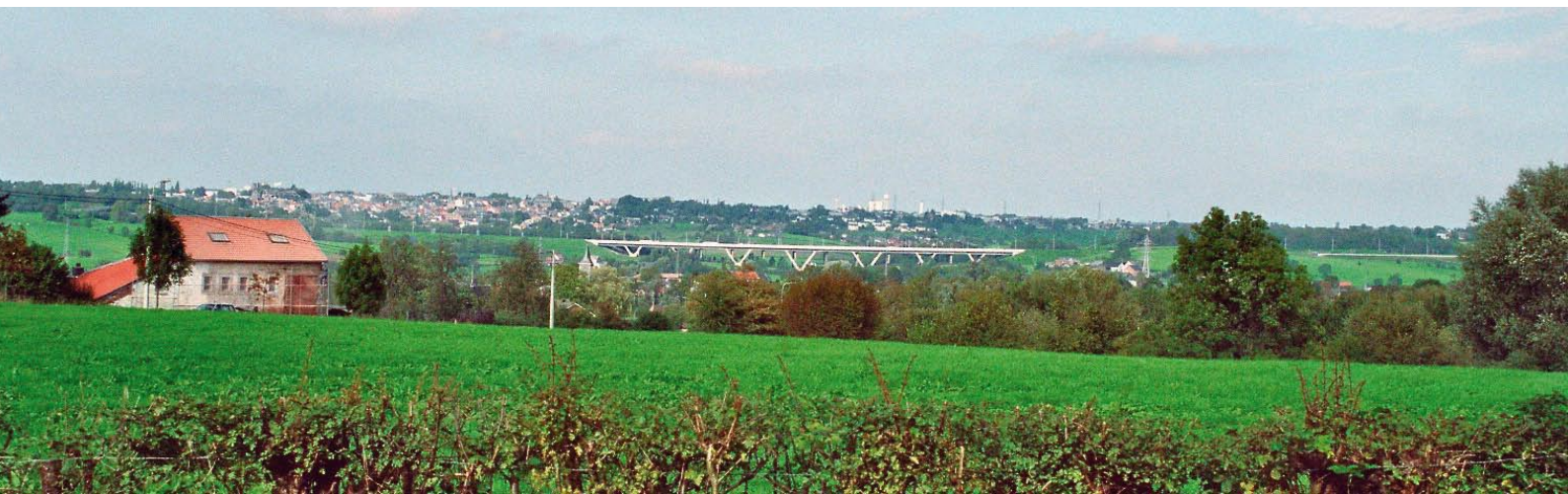


L'activité charbonnière, qui s'est poursuivie jusque dans les années quatre-vingts a laissé des traces dans le paysage.

L'ancien chevalement (aussi appelé « belle-fleur ») du charbonnage de Bas-Bois a été conservé et est protégé.



Les petits terroirs boisés de l'aire sont peu perceptibles au contraire de l'important terroir du Hasard de Retinne. Celui-ci, situé à l'extérieur de l'ensemble paysager, en bordure nord-ouest de l'aire des Campagnes périurbaines de Liège et de Verviers, y est particulièrement visible (nord du village de Forêt).



Malgré sa situation au nord de l'aire, l'autoroute marque le paysage en de nombreux endroits. L'ampleur de l'ouvrage d'art le rend très visible, en particulier dans la vallée de la Magne dont le relief concave est très sensible visuellement.

L'autoroute est doublée par le passage du TGV qui en renforce la présence (ci-contre, le viaduc TGV près de José).



Les développements urbains, les immeubles et surfaces commerciales le long de la N3, ainsi que le bâti résidentiel, sont particulièrement remarquables dans le paysage à cause de leur localisation en ligne de crête.

## Enjeux

- L'aire des Campagnes périurbaines est caractérisée par une importante urbanisation diffuse. Le relief modéré contribue à donner une bonne visibilité sur les îlots bocagers préservés qui participent beaucoup au caractère paysager de l'aire.
- L'urbanisation devrait continuer à constituer une pression importante dans les années à venir, du fait de l'attractivité et de l'accessibilité de l'aire. Les surfaces constructibles des zones urbanisables sont très importantes et leur occupation pourrait encore modifier profondément le paysage, en particulier à proximité immédiate de l'agglomération verviétoise.

## Objectifs paysagers

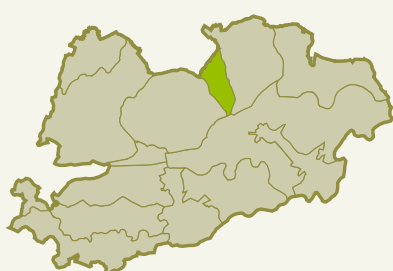
1. Gérer les nouvelles implantations d'habitat, tant au niveau de leur localisation que de leur quantité, afin de garder au paysage une certaine lisibilité.	GESTION
2. Prendre en compte le caractère patrimonial de certains îlots bocagers dans le cadre d'éventuelles politiques de densification de l'habitat périurbain.	PROTECTION
3. Valoriser les îlots bocagers en tant qu'espaces de respiration au sein de la trame bâtie.	GESTION

## Pistes d'action

- Défendre une mise en œuvre parcimonieuse des zones urbanisables afin de maintenir des espaces de respiration entre les ensembles construits.
- Valoriser les îlots bocagers par leur mise en réseau dans le cadre de cheminements piétons.
- Proposer un soutien financier et technique au maintien, à la restauration et à l'entretien des haies, non seulement aux agriculteurs, mais aussi à tous les acteurs susceptibles d'intervenir comme gestionnaires de ces éléments paysagers.
- Implanter des haies afin d'améliorer l'intégration paysagère des nouvelles constructions.



# Vallée de la Gulp

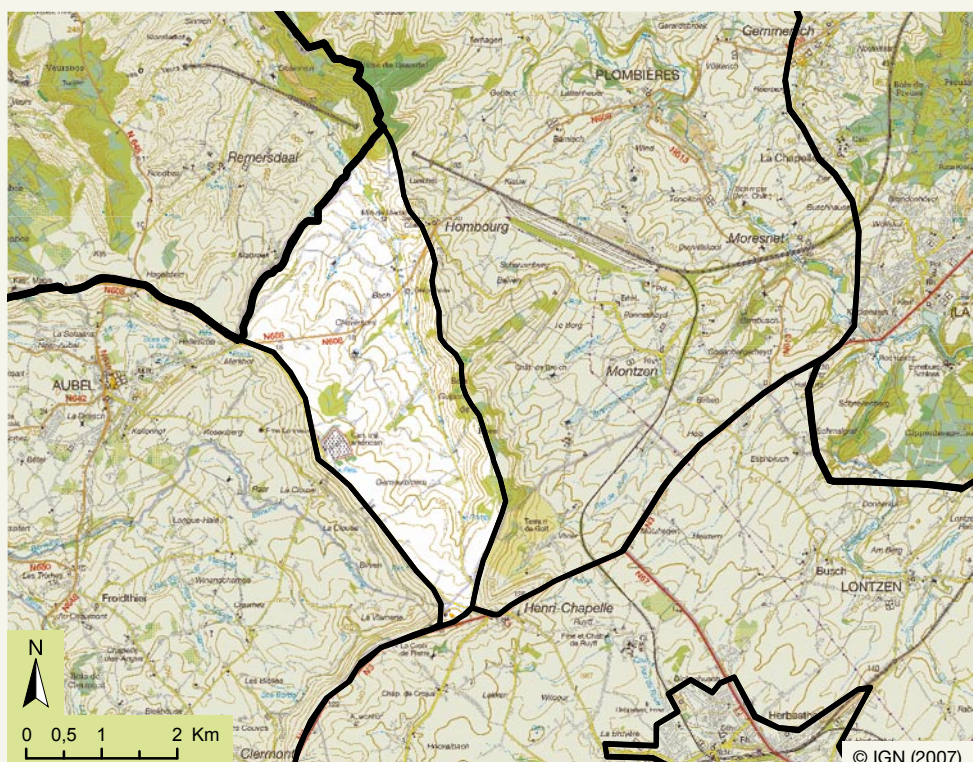


<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>1065</b>
Superficie agricole (ha)	902
Terres arables (%)	9
Prairies (%)	89
Vergers productifs (%)	2
Superficie boisée (ha)	47
<b>Nombre d'habitants (2003)<sup>2</sup></b>	<b>792</b>

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

<sup>1</sup> Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2003).



La Gulp est une petite rivière affluente de la Gueule. Des crêtes rectilignes bien marquées confèrent à la vallée une grande lisibilité dans le paysage et permettent de la circonscrire avec facilité.

De tout l'ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, c'est l'aire paysagère qui présente la physionomie rurale la mieux préservée. Les prairies y occupent l'essentiel de l'espace agricole. On y trouve un habitat dispersé peu dense, et pas vraiment de village, Hombourg se situant au-delà de la crête. Seules les extensions récentes de ce noyau villageois confèrent au paysage bâti une note contemporaine.



La Gulp, qui prend sa source au nord de Henri-Chapelle, s'écoule vers les Fourons et les Pays-Bas entre des crêtes bien perceptibles. La vallée présente une topographie très simple s'évasant vers le nord : le versant de rive droite, abrupt, exposé à l'ouest, conserve sa largeur, alors que le versant opposé, en pente douce, gagne progressivement en amplitude vers l'aval.

L'occupation agricole des sols répond à l'ASYMÉTRIE des versants et présente ainsi un caractère très didactique : le parcours de la vallée et son observation permettent d'en décrypter le paysage et d'en saisir la logique d'organisation.

En effet, si les PRÉS dominent, on trouve quelques champs disséminés sur le versant doux, alors que des bois occupent les pentes les plus fortes situées sur le versant de rive droite et s'étendent aussi sur la crête séparant les vallées de la Gulp et de la Gueule, aux sols plus minces ou pauvres. Les LABOURS correspondent aux sols limoneux bien drainés, de faible pente, et situés au-dessus du niveau imperméable signalés par les sources. Seules quelques cultures font exception en empiétant sur les sols humides en contrebas, préférentiellement occupés par les prairies.

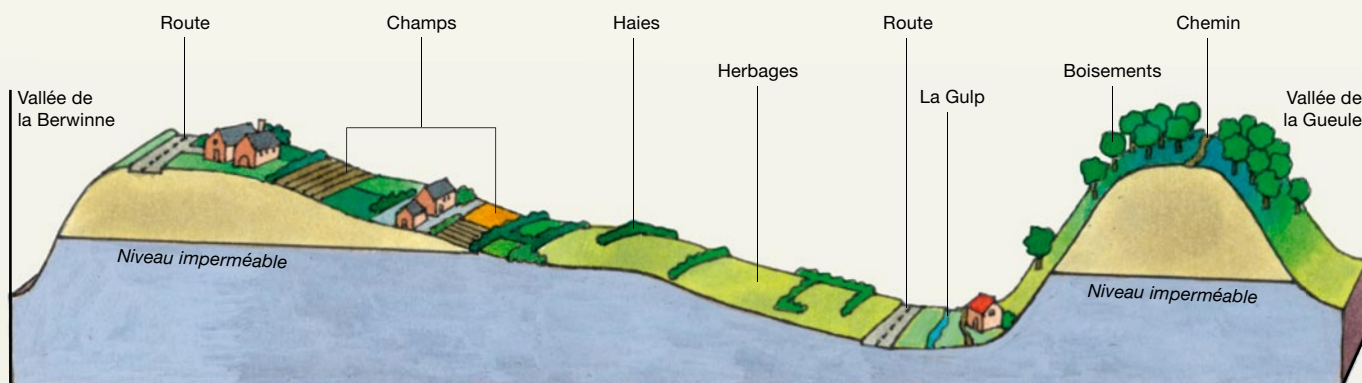
Comme dans la majeure partie de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, la structure agricole est celle du BOCAGE, dont témoigne notamment l'habitat dispersé. L'observation du réseau des haies révèle un maillage très altéré, alors pourtant que la présence visuelle des haies dans le paysage de l'aire est assez importante et que même les parcelles labourées sont pour la plupart encloses.

Les différentes FERMES et les quelques habitations qui parsèment la vallée bordent principalement la route qui en suit le fond, mais aussi celle de la crête qui domine le versant doux. Les autres fermes, localisées en plein versant, se connectent à ces voiries par un accès privé, constitué parfois d'un chemin creux bordé de haies. Ce semis de peuplement aéré est relativement stabilisé car le plan de secteur confirme largement la vocation agricole de la vallée. Seules les nouvelles constructions en lien avec l'activité agricole peuvent y être admises.

L'aire paysagère n'englobe pas de noyau villageois ni même de hameau, seulement des extensions récentes de Hombourg dont le centre se situe en dehors de l'aire paysagère, à l'est, au-delà de la crête. Ces extensions récentes se développent donc sur le versant raide et jusque dans le fond de la vallée, suivant les voiries. Entre ces CORDONS CONSTRUITS, une poche agricole subsiste encore sur le versant. Elle souligne, en haut du versant, le périmètre du noyau bâti ancien. Cet espace est lui aussi urbanisable ; sa mise en œuvre modifiera significativement les vues sur le village depuis la voirie.

Quelques éléments bâtis remarquables sont présents : deux anciens MOULINS dans le fond de vallée, qui rappellent l'intérêt que présentait jadis la force motrice de l'eau, et deux fermes-châteaux, dont une classée, situées sur le versant doux et accompagnées de plans d'eau. La vallée abrite aussi le cimetière américain qui fait partie d'un vaste site classé chevauchant la crête entre Berwinne et Gulp.

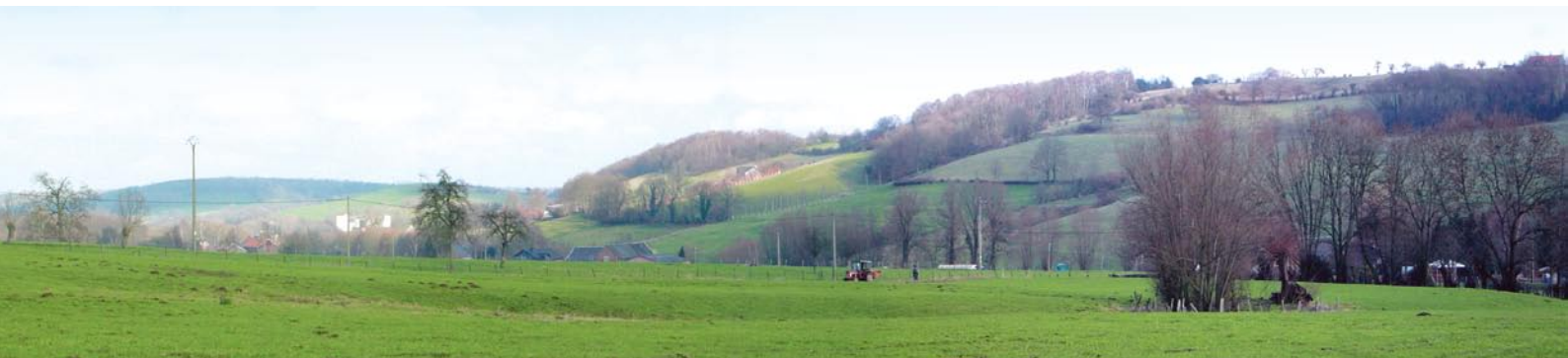
La vallée de la Gulp présente une morphologie asymétrique qui met en valeur l'importance des conditions biophysiques pour l'occupation du sol.



### Transect perpendiculaire à l'axe de la vallée

Le processus de formation de vallées asymétriques a pris place en climat périglaciaire lorsqu'aucune végétation ne protégeait le sol des agents érosifs. Les plus beaux cas se présentent dans les vallées orientées nord-sud. En hiver, le versant à l'abri du vent dominant (exposé à l'est) recevait des accumulations de lœss et de neige. De telles accumulations étaient minimales sur l'autre versant, face au vent. En été, la fonte de la neige sur le versant exposé à l'est saturait le sol en eau et permettait un fluage ou écoulement du lœss vers le fond de vallée, ce qui adoucissait peu à peu le profil de ce versant. Ce processus repoussait le cours d'eau vers le versant opposé qui devenait dès lors de plus en plus raide.

Source : J. Mols.



La pente douce du versant de rive gauche contraste avec celle, bien plus abrupte, du versant opposé. Au nord, celui-ci présente une échancrure, visible à gauche de la photo, où s'abrite le village de Hombourg et par laquelle passe la route reliant Aubel à Plombières.



Le versant raide n'est pas propice aux labours mécanisés. Il est occupé par des prés et par des boisements feuillus là où les sols sont trop minces ou pauvres, sur les pentes les plus fortes et sur la crête.



En vis-à-vis, le versant doux accueille des prés et, en moindre mesure, des labours. Les bois y sont nettement plus rares, mais pas totalement absents. Le réseau des haies, bien qu'altéré, a encore une présence paysagère significative même s'il n'assume plus totalement son rôle de liaison écologique. Cette vue depuis la crête orientale n'est accessible que par un chemin empierré.



A mi-versant, une ferme isolée est connectée à la voirie du fond de vallée par un chemin creux bordé de haies. Divers bâtiments agricoles parsèment ainsi le versant, dont deux fermes-châteaux.



La Gulp elle-même n'est guère plus qu'un ruisseau peu ou pas perceptible depuis l'unique voirie du fond de vallée. Les arbres isolés ou en alignements discontinus en révèlent parfois indirectement la présence. La forme dite « en têtard » des arbres sur la photo de gauche résulte d'une taille spécifique opérée pour valoriser le bois.



Les labours sont présents de longue date dans la vallée. Autrefois, ils étaient plus nombreux qu'aujourd'hui.



Grands espaces de champs sur la pente douce

Prairies naturelles en fond de vallée

Ferme isolée avec son propre chemin d'accès

Boisements sur la pente raide et sur la crête est

Voirie sur la crête ouest

Route du fond de vallée

Les cartes anciennes (ici, Ferraris, vers 1775) montrent que le haut du versant doux était cultivé, de même que quelques parcelles à mi-pente du versant raide. Le bas des versants et le fond de vallée, humides, étaient consacrés aux prairies naturelles, qui étaient encloses de haies. Le haut du versant en pente raide, pour sa part, était boisé.

Cette carte met également en évidence la persistance du semis d'habitat dispersé ainsi que des voies de communication, que l'on retrouve quasiment identiques aujourd'hui.

Source : extrait de la carte du cabinet des Pays-Bas autrichien, Carte de Ferraris (1775).



Quelques fermes sont localisées dans le fond de la vallée ; elles sont en retrait par rapport à la route, à laquelle elles se connectent par un accès privé. La route offre de belles perspectives sur les deux versants.



Certaines fermes sont au contraire localisées près de la crête, en léger contrebas pour se protéger du vent. On retrouve ici les deux bâtiments implantés en parallèle, typiques de l'Entre-Vesdre-et-Meuse.



Le village de Hombourg se situe dans une échancrure du versant qui facilite l'accès vers la vallée de la Gueule. C'est le passage qu'emprunte la N608 qui relie Aubel à Plombières.

Même si le village proprement dit se situe dans l'aire paysagère adjacente, ses extensions récentes sur le versant raide et dans le fond de vallée marquent les paysages. Le clocher permet d'identifier l'emplacement du noyau historique du village.

Le long de la N608 et du fond de la vallée vers l'aval, des habitations récentes s'alignent en lotissements. Par leur architecture, leurs matériaux, mais aussi par leur végétation d'accompagnement, elles tranchent fortement avec l'habitat traditionnel. Leur implantation en cordon le long des routes traduit dans le paysage le zonage fixé par le plan de secteur.



L'espace agricole interstitiel du versant, entre les lotissements et le noyau villageois ancien, est également urbanisable. Il n'est cependant pas réservé strictement à de l'habitat. Son urbanisation pourra valoriser ou affaiblir la qualité paysagère de la silhouette villageoise perçue depuis la voirie de liaison Aubel-Plombières.



La Gulp permettait jadis le fonctionnement de deux moulins. Aujourd'hui, l'un (à gauche) est encore en activité et l'autre est transformé en gîte rural, ce qui permet sa sauvegarde.

## Enjeux

- La vallée de la Gulp présente un paysage bocager structuré, lisible et didactique, où l'occupation agricole du sol et le semis dispersé des fermes présentent un caractère patrimonial. Le plan de secteur, fixant une affectation agricole des sols, prémunit la vallée de toute pression d'urbanisation. L'enjeu se porte ainsi sur la conservation du bâti agricole existant des fermes isolées et de leurs accès.
- Le développement encore possible du village de Hombourg au travers des deux zones urbanisables qui le jouxtent affecterait le paysage de l'aire, surtout pour les vues depuis la route Aubel-Plombières sur le versant doux.
- Les quelques routes présentes dans l'aire ou à sa périphérie offrent de belles vues sur la vallée, mais sont trop peu accueillantes pour les usagers non motorisés.

## Objectifs paysagers

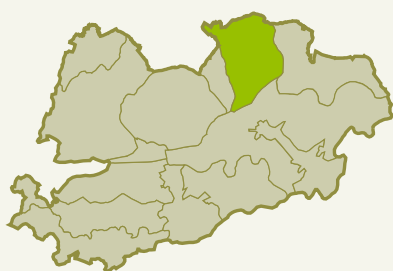
1. Protéger les éléments de la structure agricole et de ses composantes bocagères encore présentes dans l'aire : habitat dispersé, accès privés notamment en chemins creux, maillage de haies, présence de vergers de hautes tiges.	PROTECTION
2. Contenir le développement vers l'ouest de Hombourg dans le respect de l'identité paysagère de l'aire.	GESTION
3. Aménager des itinéraires sécurisés et des points de vue avec équipements de haltes touristiques pour les usagers non motorisés et valoriser le caractère didactique de la vallée.	AMENAGEMENT

## Pistes d'action

- Définir un périmètre patrimonial, d'initiative communale, couvrant une partie significative de la vallée et soumis à des mesures de protection.
- Assurer la sauvegarde des bâtiments agricoles traditionnels, veiller à une bonne intégration paysagère des éventuels nouveaux hangars ou silos et encourager une réaffectation respectueuse des caractéristiques locales en cas d'abandon de l'activité.
- Etablir des contrats avec les agriculteurs pour le maintien et/ou le renforcement du réseau des haies. En complément aux mesures agri-environnementales et aux primes existantes à la plantation de haies, proposer un soutien financier à la plantation, au maintien et à l'entretien des haies, qui soit accessible à tous.
- Veiller à une mise en œuvre précautionneuse et structurante des zones urbanisables autour de Hombourg ; prévoir lors de cette mise en œuvre une structure arborée contribuant au renforcement de l'identité du noyau villageois par sa ceinture verte.
- Aménager des cheminements protégés en fond de vallée et sur les crêtes, où des points de vue avec panneaux didactiques compléteront les aménagements.



# Vallée de la Gueule herbagée

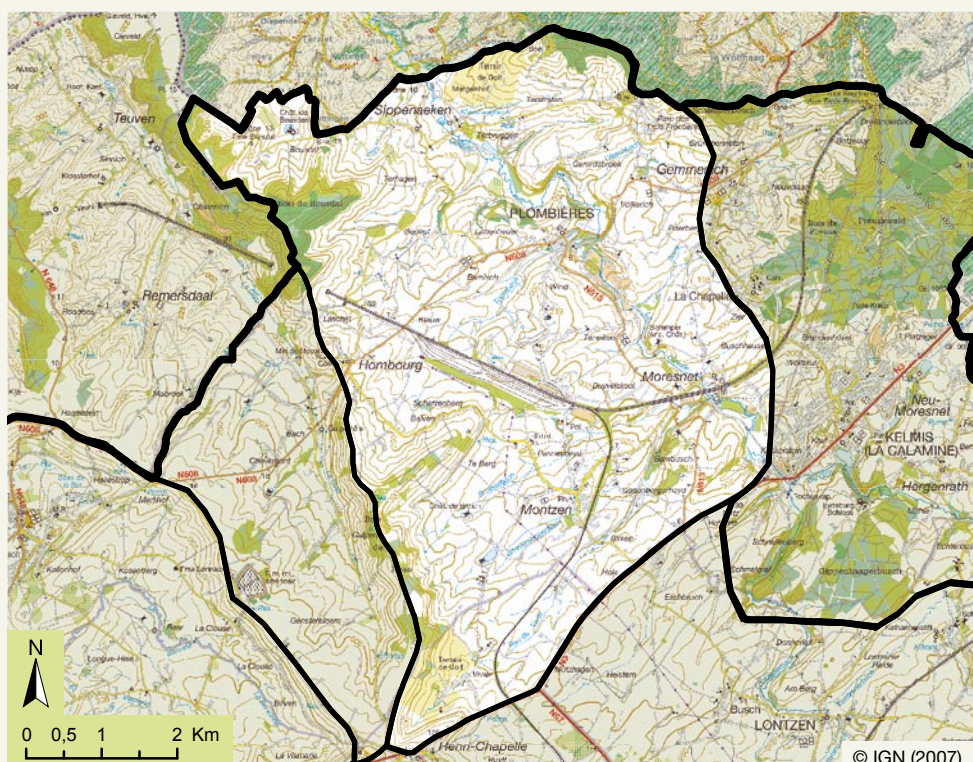


<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>4031</b>
Superficie agricole (ha)	2993
Terres arables (%)	12
Prairies (%)	86
Vergers productifs (%)	2
Superficie boisée (ha)	369
<b>Nombre d'habitants (2003)<sup>2</sup></b>	<b>6486</b>

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

<sup>1</sup> Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2003).



Cette aire paysagère correspond à une zone herbagée dont le caractère rural s'est bien maintenu.

Les affluents de la Gueule y modèlent un relief vallonné qu'anime une végétation arborée importante. Parmi ces arbres, il y a peu de fruitiers et les vergers sont rares.

L'habitat comporte quelques villages mais surtout de petits hameaux. Il y a de nombreux bâtiments isolés, dont divers châteaux. Vers l'est, la densité d'habitat est plus forte en raison de la dynamique périurbaine induite par la proximité de Kelmis (La Calamine) et d'Aix-la-Chapelle.

Liées à l'histoire industrielle et administrative de la région, d'importantes infrastructures ferroviaires marquent le paysage de la vallée de la Gueule herbagée, comme le viaduc de Moresnet.





HERBAGER, comme presque tout l'Entre-Vesdre-et-Meuse, le paysage de l'aire présente une physionomie rurale. Celle-ci est progressivement modifiée, depuis l'est, par la **PRESSION URBAINE** exercée notamment par Aix-la-Chapelle et Kelmis (La Calamine).

L'espace agricole se distingue par la présence importante d'arbres. Contrairement aux aires paysagères situées plus à l'ouest, le bocage y prend une forme plus lâche et altérée. L'aire est aussi relativement dépourvue de vergers, qui ne trouvent plus là les conditions adéquates à cause de l'altitude.

LA GUEULE, qui s'écoule vers le nord-ouest, reçoit de nombreux affluents qui animent le relief en une sorte de tôle ondulée. Si quelques coteaux sont pentus, la plupart des versants restent cependant doux. Les sols pauvres des crêtes accueillent des boisements.

L'aire paysagère présente des zones bocagères où l'**HABITAT DISPERSÉ** forme un semis très lâche. Elle inclut aussi de nombreux hameaux, dont un nombre important possède des **QUALITÉS PATRIMONIALES** par la présence de maisons en colombages et de fermes anciennes, dont certaines classées. Divers châteaux sont également présents dans l'aire. Cette trame est renforcée par différents noyaux plus développés : Plombières, Montzen, Moresnet notamment. L'importance de ces villages est liée à l'**ACTIVITÉ INDUSTRIELLE** passée.

Les réserves foncières permettront encore une forte évolution de l'urbanisation dans cette aire paysagère. Le plan de secteur y dessine des zones urbanisables qui s'étirent de long des voiries au départ des noyaux d'habitat. Il en résulte une liaison quasi continue entre Plombières, Moresnet et Montzen. Le plan de secteur réserve aussi des espaces urbanisables sous une forme plus compacte, qui viennent étoffer des cordons ou comblent les espaces intercalaires. On trouve ce type de zones notamment à Plombières et Montzen.

Les routes forment un réseau peu dense, mais le RAIL est une composante paysagère importante de l'aire. Celle-ci comprend la gare de Montzen, destinée à la formation des convois de marchandises, et plusieurs voies ferrées, notamment la ligne 24, établie très tôt pour relier Anvers à Cologne. Cette ligne stratégique traverse la vallée de la Gueule grâce à un ouvrage d'art remarquable : le viaduc de Moresnet. Le développement poussé de l'infrastructure ferroviaire est directement lié à la situation frontalière, ainsi qu'à l'histoire industrielle de la région, qui fut florissante grâce à la présence de minerais.

Les **EXPLOITATIONS DE ZINC ET DE PLOMB** valorisaient autrefois les gisements importants situés dans la région de Plombières, où se trouvait la concession minière de la Vieille Montagne. Elles ont engendré des paysages végétaux rares : des haldes calaminaires. Certaines sont formées par des déblais résultant de l'exploitation ancienne des mines et excavations de surface ; d'autres sont constituées de cendrées et scories résultant de l'activité des fonderies.

En raison du caractère plaisant de ses paysages mais aussi sans doute à sa position proche des frontières nationales, l'**ACTIVITÉ TOURISTIQUE ET DE LOISIRS** est importante au sein de l'aire. En témoigne la présence de plusieurs campings et d'installations comme le terrain de golf Mergelshof au nord de Plombières.



Grâce au relief relativement ouvert de cette portion de vallée, les vues peuvent porter loin. Elles sont souvent bornées par un relief boisé. Ici, la vue depuis la crête limitant l'aire à l'ouest s'étend jusqu'à l'aire paysagère de l'Arc forestier de La Calamine et à la frontière.



Bosquets, bandes boisées, arbres isolés et arbres têtards sont présents en grand nombre et diversifient les paysages. Les haies sont assez rares, remplacées comme ailleurs par des piquets de bois et du fil de fer.

Les parcelles sont de grande taille. Les herbages sont ponctués de quelques labours sur les sols peu pentus et bien drainés, en dehors du fond de la vallée principale.

Ces labours ne se situent plus aux mêmes emplacements que les champs visibles sur les cartes anciennes. Le facteur pédologique ne semble plus jouer un rôle aussi déterminant.





Un habitat caractéristique rappelle l'origine industrielle du développement des agglomérations de l'aire paysagère, et notamment de Plombières.



Peu de villages de cette aire présentent des silhouettes compactes typiques d'habitat groupé. Ici, Montzen, qui s'étire sur une crête, offre depuis le plateau l'image d'une agglomération « sans fin » car le cœur du village est noyé dans les développements récents.



Des zones urbanisables réalisant des jonctions entre les noyaux bâtis peuvent encore abriter d'importants développements résidentiels linéaires, mais il existe par aussi de grosses réserves foncières en comblement intercalaire.



En bordure de l'aire paysagère, l'urbanisation plus développée et ceinturée de boisements de l'Arc forestier de La Calamine est très perceptible. A l'inverse, du fait de sa topographie en dépression, l'aire de la Vallée de la Gueule herbagère est elle-même visuellement très exposée depuis sa périphérie.



Des bâtiments isolés ou en petits groupements se trouvent dans toute l'aire, formant un semis lâche. Autour d'eux subsiste parfois une structure bocagère bien préservée. Des bâtiments agricoles plus récents peuvent présenter un gabarit très différent.



Patrimoine historique, de nombreux châteaux sont présents dans la vallée ; ils sont parfois accompagnés d'étangs. Plusieurs de ces châteaux sont protégés par classement en tant que monuments, et leurs alentours en tant que sites.



Les bâtiments en colombages, témoins d'un mode de construction plus ancien que la pierre et la brique, sont particulièrement nombreux dans l'aire. Leur présence s'explique par la grande disponibilité en bois dans la région.

## Vallée de la Gueule



Comme l'habitat, les voiries forment un réseau à maille lâche. On trouve encore quelques chemins creux. Enfin, certains chemins sont encore aujourd'hui bordés des deux côtés par des haies sur talus, comme ici près de Hombourg.



L'imposant viaduc de Moresnet, récemment restauré, ne constitue pas seulement un ouvrage d'art remarquable. Il suscite aussi une meilleure perception de l'amplitude de la vallée de la Gueule. Il s'étire sur plus d'un kilomètre et domine le fond de la vallée de cinquante-huit mètres.

La gare de marchandises de Montzen occupe plusieurs dizaines d'hectares, tout en restant relativement discrète dans le paysage car elle ne compte guère de bâtiments hauts.



Bordant la gare sur son flanc nord, des zones urbanisables offrent encore des espaces disponibles. Des bâtiments industriels pourraient notamment s'implanter vers l'est et accroître significativement l'impact paysager de l'ensemble en étendant les infrastructures sur le léger relief.

Le site de Plombières (aussi appelé Bleiberg) comprend la plus vaste halde calaminaire de Wallonie. Il offre des paysages typiques de pelouses, qui se maintiennent tant que la teneur du substrat en éléments métallifères reste élevée.



Des milieux humides font également partie du site, dont certaines parties ont été aménagées pour la promenade.



La Vallée de la Gueule herbagère abrite quelques infrastructures touristiques. Les terrains de camping sont surtout perceptibles en hiver, lorsque les écrans végétaux dont ils s'entourent sont dépourvus de feuilles.



La vocation touristique de l'aire paysagère se révèle aussi par la présence de plusieurs terrains de golf. Leur caractère artificiel est minimisé par les herbages alentours.

## Enjeux

- La Vallée de la Gueule herbagère présente un paysage attrayant par son relief et son caractère rural bien préservé. Des zones bocagères comprenant une importante végétation arborée bénéficient d'une mise en scène naturelle depuis les reliefs. Cependant le réseau des haies et l'importante végétation arborée sont sensibles aux évolutions du secteur agricole.
- Le semis de bâtiments isolés présente un caractère patrimonial par sa structure (implantations isolées et petits hameaux), mais aussi par sa composition puisqu'il inclut divers châteaux et des maisons en colombage.
- Sous la pression de l'urbanisation, on voit se développer des extensions de villages qui tendent à se déliter le long des voiries.
- Le développement de l'activité touristique témoigne de l'attrait du paysage de l'aire. Il se traduit par la présence de terrains de golf et de plusieurs campings, ces derniers pouvant se marquer ponctuellement dans le paysage. La Gueule, rivière encore très sauvage, constitue un atout en même temps qu'un point sensible pour le développement du tourisme.

## Objectifs paysagers

1. Orienter l'urbanisation de manière à renforcer les silhouettes villageoises et à leur conférer des contours visuels bien délimités.	GESTION
2. Protéger les quelques zones bocagères bien préservées, et, dans celles-ci, protéger les bâtiments.	PROTECTION
3. Valoriser les ressources paysagères dans le cadre du développement de l'activité touristique (voir enjeux globaux).	GESTION + AMENAGEMENT

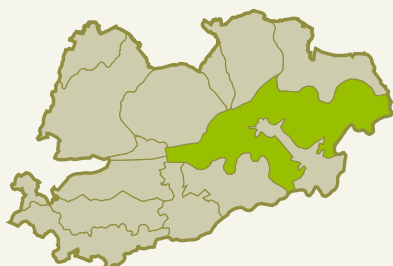
## Pistes d'action

- Recomposer les silhouettes villageoises en privilégiant la densification dans les espaces déjà urbanisés plutôt que poursuivre le développement de l'habitat le long des voiries urbanisables.
- Etablir des contrats/partenariats avec les agriculteurs en vue du maintien, de la restauration et de l'entretien du réseau des haies au moins dans les périmètres de bocage bien préservés.
- Soutenir les initiatives d'intégration paysagère des infrastructures touristiques, notamment des campings existants, et établir une stratégie paysagère pour le déploiement respectueux de l'activité touristique dans l'aire : points d'information, itinéraires de balade, réseau de cheminements piétons et cyclistes, gîtes ruraux...





# Plateau de Welkenraedt

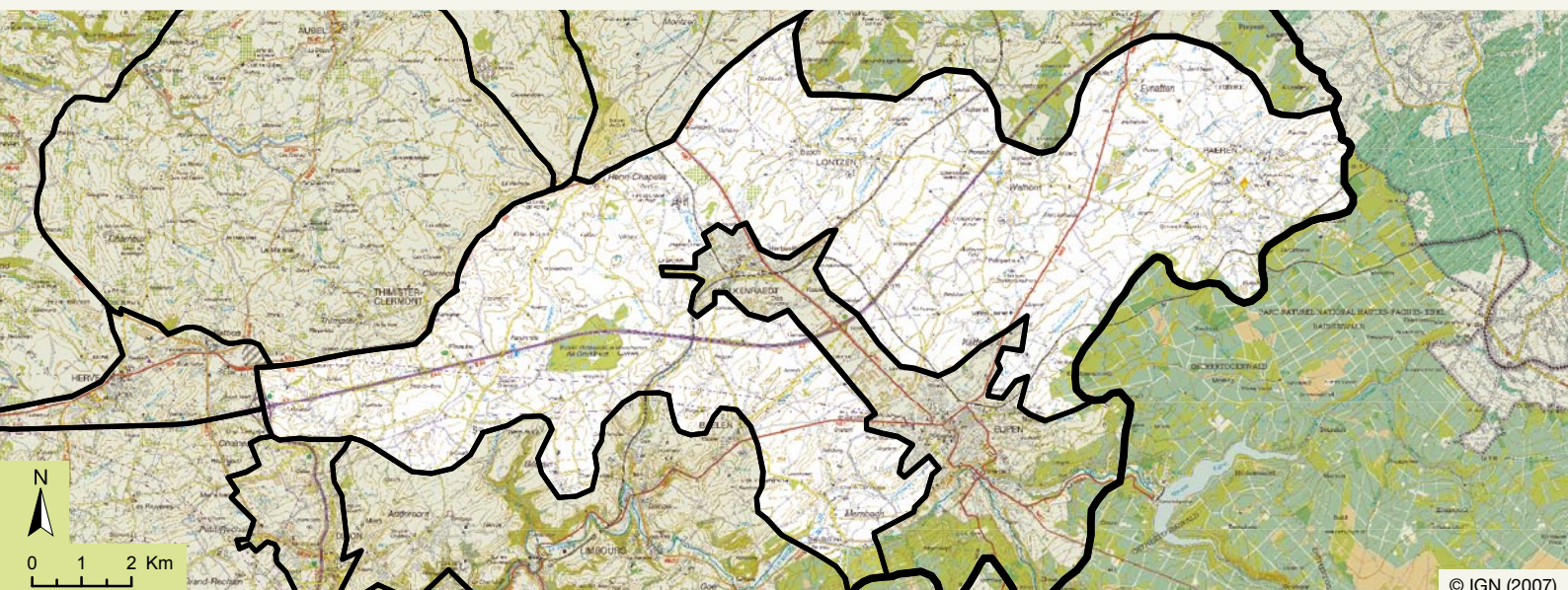


<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>10388</b>
Superficie agricole (ha)	8418
Terres arables (%)	7
Prairies (%)	93
Vergers productifs (%)	0
Superficie boisée (ha)	664
<b>Nombre d'habitants (2003)<sup>2</sup></b>	<b>19090</b>

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

<sup>1</sup> Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2003).



© IGN (2007)

L'aire du Plateau de Welkenraedt se caractérise par un relief calme, des horizons lointains, peu de bois, beaucoup de prairies. Le ciel prend beaucoup d'importance dans ces paysages.

Le peu de boisements et la grande taille des parcelles ajoutent à la longueur des vues et à l'impression d'espace. Les terres agricoles, en majorité des prairies entrecoupées de grandes parcelles de maïs, trouvent ici des sols adaptés. A la limite sud-est de l'aire, à l'approche du contrefort ardennais et de la vallée de la Vesdre, le relief devient progressivement plus ondulé.

Les villages et les fermes isolées sont assez distants les uns des autres. Vus du plateau, les noyaux villageois peuvent encore être lisibles malgré une périurbanisation assez importante. A Raeren, au contraire, le développement des constructions le long des voies de communication est tel qu'elles isolent d'importantes surfaces herbagères.

Les limites de l'aire, souvent matérialisées par un relief plus marqué ou des peuplements forestiers, ont une grande présence visuelle.



Le Plateau de Welkenraedt, doucement ondulé, contraste avec le reste de l'Entre-Vesdre-et-Meuse par son **RELIEF CALME**. La vue y porte assez loin. Les quelques rivières présentes, relativement peu nombreuses, animent localement le relief. Aux limites de l'aire, les ondulations deviennent un peu plus prononcées, annonçant les aires voisines. En particulier, au sud-est de l'aire, à proximité du contrefort ardennais près de Raeren et de la vallée de la Vesdre autour de Membach, le relief présente un modelé plus important.

L'aire est presque entièrement agricole, couverte de **PRAIRIES** et d'assez nombreux labours voués à la culture du maïs fourrager. On y trouve également quelques grands vergers de basses tiges. Les parcelles sont de grande taille et bordées de clôtures en fil de fer et piquets de bois, ou parfois de haies soigneusement taillées et de quelques arbres. La rareté des éléments boisés contribue au calme du paysage. Seule exception à cette règle, la forêt domaniale de Grünhaut constitue un petit ensemble forestier atypique dans ces paysages agricoles.

Alors que les **LABOURS** ne sont proportionnellement pas plus importants en surface que dans les autres aires bocagères de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, ils sont ici très visibles. Au 18<sup>e</sup> siècle, ils occupaient également de plus grandes surfaces que dans le reste de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Ce maintien des champs dans un contexte favorable au bocage s'explique par le relief relativement plat et par la présence de sols limoneux bien drainés, plus propices aux cultures.

Le **PEUPEMENT** est plus **AÉRÉ** qu'ailleurs dans l'ensemble paysager car les implantations dispersées et les noyaux villageois sont assez éloignés les uns des autres. Les constructions anciennes sont en grande majorité en pierres mais certaines, héritées d'époques antérieures, présentent des colombages, comme dans les aires voisines de la Vallée de la Gueule herbagère et de l'Arc forestier de La Calamine.

Selon les **VILLAGES**, les noyaux anciens peuvent encore être bien lisibles ou disparaître derrière de nouvelles constructions en ruban qui s'étirent le long des voies d'accès. La perception d'un même village peut aussi différer d'une entrée à l'autre en fonction de la présence ou l'absence de ces villas et pavillons standardisés.

A Raeren, les extensions récentes ont entièrement colonisé les voies de communication, enfermant des prairies entre les cordons urbanisés.

L'aire recèle aussi quelques lieux d'intérêt patrimonial, comme le centre ancien de Raeren, le château de Raeren ou le château d'Astenet.

Au nord-ouest de l'aire, le long de l'autoroute E40, s'étend la **ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE** des Plénesses. Par son étendue (170 hectares dont environ la moitié encore disponible), elle constitue la zone d'activité économique la plus importante de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Cependant, du fait de sa situation sur le plateau, elle est relativement peu présente dans le paysage.

L'**AIRE** du Plateau de Welkenraedt est **DIVISÉE** en deux parties, ouest et est, par l'aire urbanisée d'Eupen-Welkenraedt. Malgré sa position centrale et son caractère contrasté avec le plateau, elle est peu visible depuis celui-ci du fait de son relief particulièrement calme.

Les limites de l'aire sont souvent matérialisées par un horizon boisé ou un relief, qui est alors un élément important dans le paysage.



La maille bocagère est large et discontinue, faite de grandes parcelles de prairies entrecoupées de quelques arbres.



Les clôtures sont formées de longues haies soigneusement taillées ou de piquets de bois et de fil de fer.

Dans ces zones où le bocage s'est installé plus tardivement et moins systématiquement qu'ailleurs, les haies vives n'ont pas toujours précédé les piquets.



A la limite sud de l'aire, à proximité du contrefort ardennais (Raeren) ou de la vallée de la Vesdre (Membach) le relief devient plus prononcé. Ces ondulations modifient les paysages au point d'individualiser quelque peu ces zones frontalières du reste de l'aire.

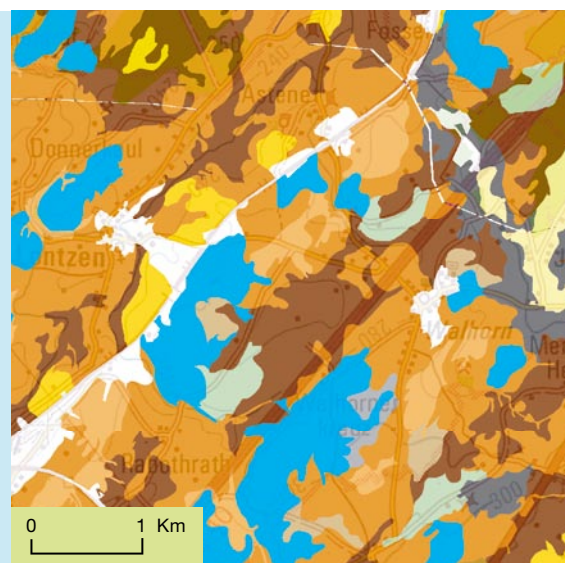
Les champs laboures ont une grande importance visuelle même s'ils ne sont pas plus nombreux qu'ailleurs dans le bocage de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Ces parcelles sont exclusivement occupées par du maïs fourrager qui répond particulièrement bien aux exigences techniques et économiques des exploitations actuelles.



La carte des associations de sols montre l'alternance des sols limono-caillouteux dont la charge est calcaireuse ou argilo-calcaire et des sols limoneux faiblement à très fortement gleyifiés, favorables aux prairies, tels qu'on en trouve aussi dans les autres aires paysagères. Ces bandes pédologiques correspondent aux bandes géologiques sous-jacentes, des calcaires et des dolomies alternant avec des calcaires et des grès. En termes d'occupation du sol, elles se traduisent respectivement par des labours et des prairies.

Source : carte IGN (1/100.000) scannée & MRW-DGA-D42 Carte numérique des sols de Wallonie. CPDT (2007)

- Sols limoneux à drainage naturel modéré ou imparfait
- Sols limoneux à drainage naturel assez pauvre à très pauvre
- Sols limono-caillouteux à charge calcaire et à drainage naturel quasi-exclusivement favorable



Un peu partout, des zones humides et des mares entourées de saules têtards témoignent de la grande disponibilité en eau.



Les boisements sont très peu présents sur le plateau oriental à l'exception de la forêt domaniale de Grünhaut.



Dans certains villages, les noyaux anciens sont encore bien perceptibles. Le clocher de l'église sert de point de repère dans les paysages plats de l'aire (Baelen, au clocher torsadé).



Le bâti traditionnel est le plus souvent en pierres, moellons de grès et de calcaire. Ici, un bardage en bois protège l'un des pignons.



Outre les constructions traditionnelles en pierre, on trouve aussi des colombages, témoins d'époques plus anciennes (Lontzen).



Autour des noyaux anciens, des cordons d'habitat récent étirent souvent les villages le long des routes (Lontzen, Walhorn...). Des villas quatre façades, des pavillons, des maisons standardisées les homogénéisent, perturbent la lisibilité des hameaux et condamnent l'accès à certains paysages agricoles.





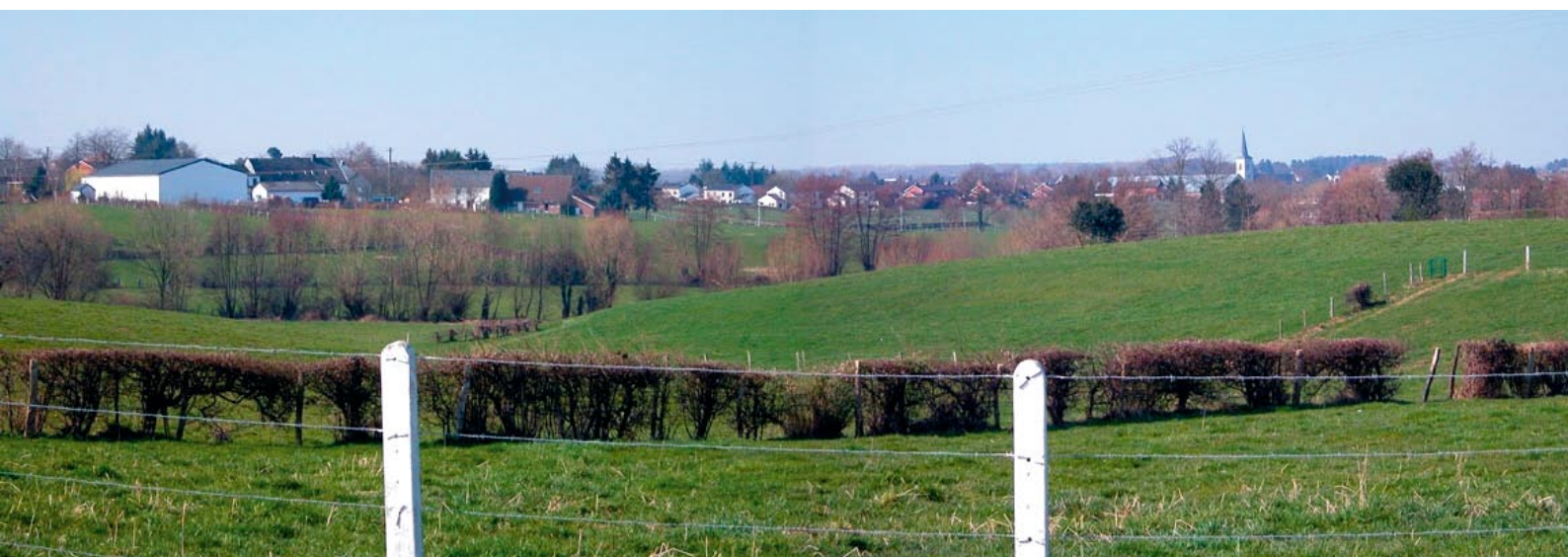
Plus rarement, certains villages peuvent encore donner l'impression d'être isolés dans la campagne, comme ici à Busch.



Les fermes isolées sont également présentes, même si leur semis est moins dense qu'ailleurs dans le bocage.



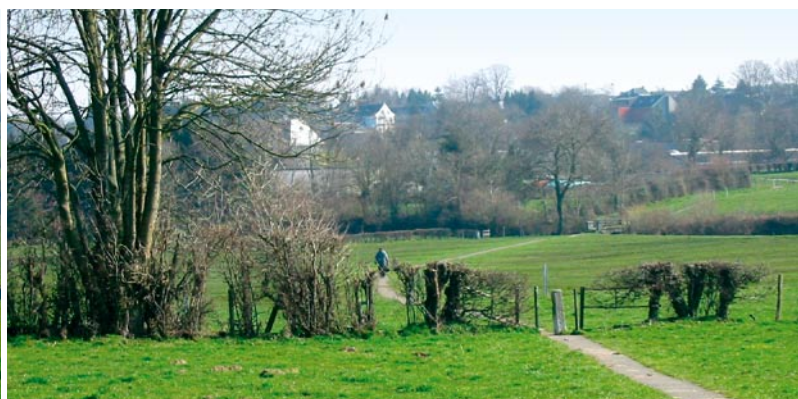
Les fermes encore en activité ont vu des tours et silos modernes modifier leur silhouette ancienne.



A Raeren, les extensions urbaines récentes s'alignent le long de très nombreuses voies de communication, enfermant d'importantes poches herbagères non construites.



A proximité du village, les haies sont soignées et longues, très graphiques.



Un cheminement piéton traverse les prairies, grâce à des équipements particuliers, les échaliers et les tourniquets. Ces cheminements relient par le plus court chemin différentes extensions d'habitat.



Malgré sa superficie, la présence dans le paysage de la zone d'activité économique des Plénesses reste peu marquante même si la transition entre les bâtiments anciens et modernes est parfois brutale.



Le plateau oriental est traversé par une aire densément urbanisée qui va d'Eupen à Welkenraedt. Cette urbanisation a cependant un impact modéré sur le paysage et les perspectives possibles depuis l'aire du plateau oriental, tant le relief est doux.

Limitant ses paysages assez plats, certaines limites de l'aire ont une grande présence visuelle et sont matérialisées par un relief plus marqué ou des peuplements forestiers. Elles constituent en de nombreux endroits l'horizon des paysages.



La limite nord-ouest de l'aire est constituée par la N3, qui suit la ligne de crête principale puis secondaire. Henri-Chapelle est particulièrement visible de loin, identifié entre autres par son château d'eau. A ses pieds, le dénivelé est brutal.

Deux zones urbanisables sont situées à flanc de coteau, juste en-dessous de la crête, dont la sensibilité visuelle devrait être prise en compte lors de leur éventuelle mise en œuvre.



Au nord-est, la limite d'extension des boisements de l'Arc forestier de La Calamine correspond à une limite franche de l'aire. A cet endroit, le relief plus marqué annonce celui du territoire voisin.



Au sud-est, la limite de l'aire est matérialisée par le contrefort ardennais. Ce coteau se distingue du reste de l'aire par sa forte pente et ses boisements.



## Enjeux

- L'aire du Plateau de Welkenraedt est caractérisée par son relief calme et ses horizons lointains, ainsi que par sa structure agricole, un bocage aux mailles lâches entrecoupé de labours sur les terres les plus favorables. Le faible relief du plateau et sa qualité paysagère liée aux vues longues et larges le rendent particulièrement sensible aux constructions le long des routes.
- L'installation tardive du bocage dans cette aire a permis le maintien de villages importants et n'a pas induit une forte dispersion de l'habitat. Ces villages sont encore bien individualisés dans le paysage, mais la pression d'urbanisation tend à brouiller la lisibilité de leurs abords.
- Les possibilités de constructions sont encore très importantes tant dans les zones urbanisables actuelles (Lontzen, Eynaetten et Astenet) que dans celles qui pourraient être mises en œuvre dans le futur (Raeren, Membach, Henri-Chapelle ou à proximité de Welkenraedt ou de Verviers).
- L'importante zone d'activité économique des Plénesses (Thimister-Clermont) marque le paysage à l'ouest de l'aire et est appelée à encore se développer.

## Objectifs paysagers

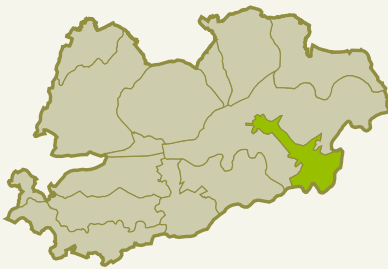
1. Protéger les éléments de la structure bocagère, en particulier les haies et les éléments arbustifs, notamment les haies longues et basses, ainsi que les mares entourées d'arbres têtards.	PROTECTION
2. Maintenir les vues longues et les ouvertures sur le paysage notamment depuis les voies de communication.	GESTION
3. Orienter l'urbanisation de manière à renforcer les silhouettes villageoises et à leur conférer des contours visuels bien délimités.	GESTION
4. Veiller à l'intégration des activités économiques dans le paysage existant.	GESTION

## Pistes d'action

- Organiser une mise en œuvre parcimonieuse des zones urbanisables en établissant un phasage à l'échelle de l'ensemble de l'aire.
- Mener une réflexion sur l'impact paysager de nouvelles implantations, qu'il s'agisse d'activités économiques ou d'habitat.
- Densifier la trame bâtie existante plutôt que poursuivre l'étalement de nouvelles constructions le long des voiries, tout en recherchant un équilibre entre la densification et le maintien d'espaces de respiration.
- Proposer un soutien financier et technique à l'entretien des haies existantes, non seulement aux agriculteurs, mais aussi à tous les acteurs susceptibles d'intervenir comme gestionnaires de ces éléments paysagers.



# Agglomération de Eupen-Welkenraedt

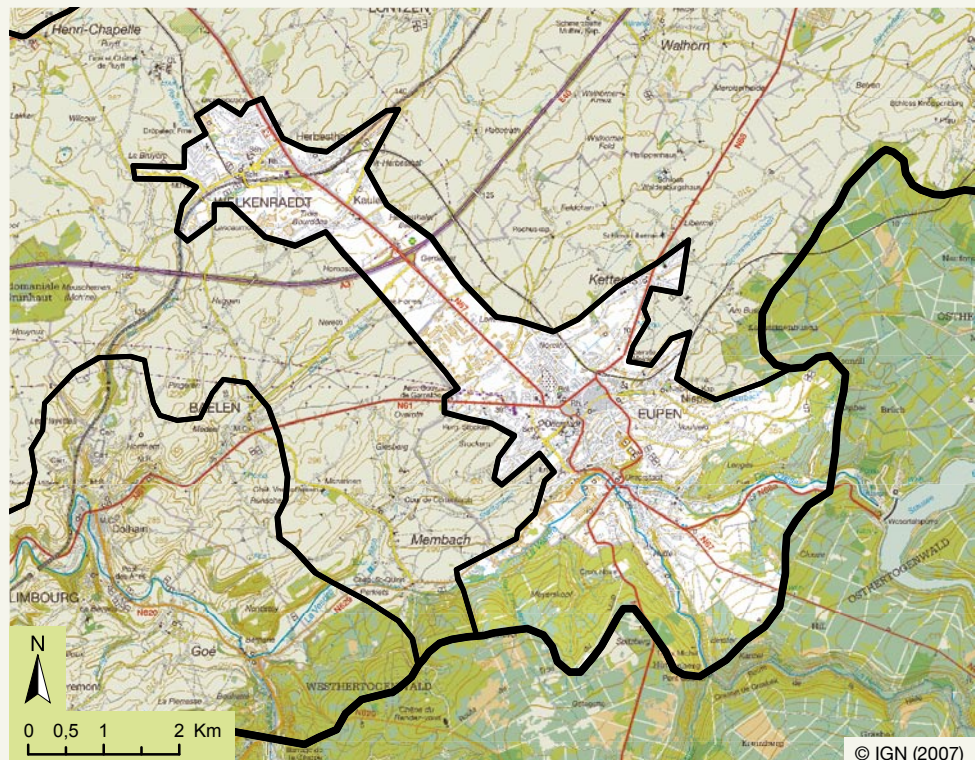


<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>2279</b>
Superficie agricole (ha)	580
Terres arables (%)	2
Prairies (%)	98
Vergers productifs (%)	0
Superficie boisée (ha)	372
<b>Nombre d'habitants (2003)<sup>2</sup></b>	<b>19403</b>

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

<sup>1</sup> Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2003).



Constituée autour de deux pôles et de leur jonction formée par la N67, l'aire paysagère de l'Agglomération de Eupen-Welkenraedt relie la vallée de la Vesdre au Plateau de Welkenraedt. L'autoroute E40, désormais associée au train à grande vitesse sépare les deux localités qu'elle dessert par la N67.

Au sud de l'aire, adossée au contrefort ardennais dont les pentes boisées limitent les horizons visuels, Eupen se trouve à la confluence de la Helle et de la Vesdre et se caractérise par une topographie vallonnée qui s'adoucit au fur et à mesure que la ville remonte sur le plateau. A l'extrémité nord, Welkenraedt s'étend sur le plateau, dans une légère dépression. Si, à l'origine, ces deux noyaux formaient des entités urbaines bien distinctes, elles tendent aujourd'hui à se confondre en une même agglomération sous la pression envahissante de l'urbanisation résidentielle et commerciale autour de la N67.



L'aire paysagère de l'Agglomération d'Eupen-Welkenraedt regroupe deux pôles urbains fort différents par leur histoire, leur morphologie et leur site d'implantation respectifs. Ces deux pôles sont reliés entre eux par un tronçon urbanisé de la N67. L'aire paysagère s'étend selon une direction sud-est nord-ouest, occupant au sud le fond de la VALLÉE de la Vesdre et remontant au nord sur le PLATEAU. Le relief du plateau est relativement calme et contraste nettement avec celui de la vallée.

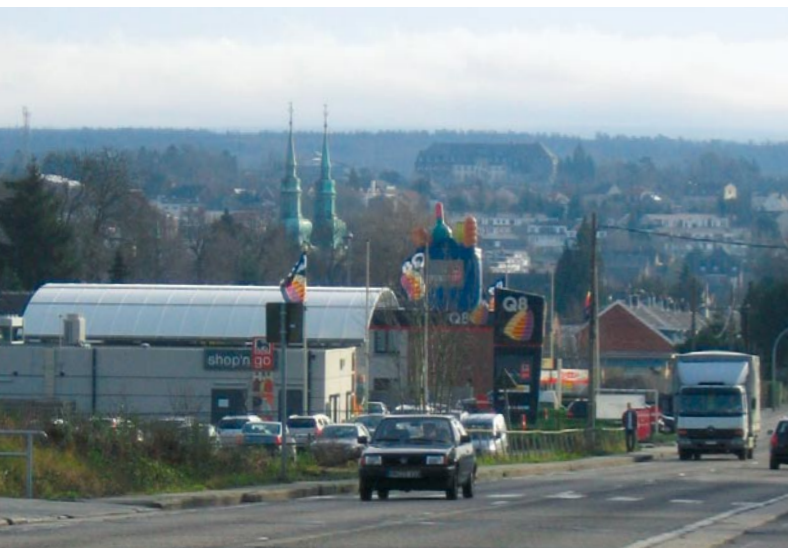
Au sud, la ville d'Eupen s'est formée au pied et en partie sur le coteau boisé du contrefort ardennais, au confluent de deux rivières : la Vesdre et la Helle. Le relief est ainsi fortement marqué et le coteau boisé, qui culmine à environ 350 mètres d'altitude (contre 260 mètres dans la vallée), borne les vues et signale la proximité des Hautes Fagnes. Située au nord-ouest de l'aire paysagère, Welkenraedt occupe une dépression peu marquée. L'extension de la ville n'est contrainte par aucun élément physique.

EUPEN est divisée en deux parties principales : la **ville haute** (*Oberstadt*) commerciale et résidentielle, et la **ville basse** (*Unterstadt*) plus industrielle. La ville haute comprend de nombreuses maisons de maîtres témoignant de la richesse des drapiers eupenois au 18<sup>e</sup> siècle. On y distingue également les clochers particuliers de deux édifices religieux : l'église Saint-Nicolas et le temple protestant de la Paix. Quelques espaces verts s'égrènent dans la trame urbaine. La ville basse se caractérise aujourd'hui par une vocation essentiellement résidentielle et touristique, même si elle comprend encore, le long de la Vesdre, le vaste complexe des Câbleries d'Eupen. Le coteau boisé du contrefort ardennais forme la bordure sud de l'aire paysagère.

Remontant sur le plateau, la portion de la N67 reliant Eupen à Welkenraedt présente une physionomie particulière d'entrée de villes en évolution rapide : le développement de halls commerciaux le long de la voirie y est stimulé par l'accès direct à l'autoroute E40. Le déploiement des activités économiques des deux côtés de l'autoroute se marque cependant plus significativement du côté d'Eupen où une zone d'activité économique de nonante-deux hectares se développe derrière le front commercial qui borde la voirie. Plus récente, la zone d'activité économique de Welkenraedt est située entre la ville et l'autoroute. Elle pourrait encore connaître un important développement autorisé par le plan de secteur.

La croissance de WELKENRAEDT est à mettre en relation avec l'installation du chemin de fer, de la gare de formation, des activités économiques et de l'habitat ouvrier qui s'y sont développés durant les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. Avant cette période de croissance importante, Welkenraedt n'était qu'un bourg rural. Ceci explique l'apparence moins urbaine de la ville. Le déplacement après la Première Guerre mondiale de la gare de formation de Welkenraedt vers Montzen a ralenti pour un temps l'expansion de la ville.

En certains endroits, essentiellement le long des principaux axes de communication, l'étalement urbain de ces dernières décennies a effacé les limites des deux villes. Au sud, l'extension entre Kettenis et Eupen se poursuit, densifiant une zone déjà fortement urbanisée. Le noyau de Welkenraedt, qui se situe initialement entre le chemin de fer et la N67, est également entouré de zones urbanisables qui, selon leur mise en œuvre, modifieront le paysage de l'entité.



Embrasser l'ensemble de la ville d'Eupen d'un seul regard est impossible, car le relief dissimule toujours l'une ou l'autre de ses parties. Depuis la voie d'accès privilégiée qu'est la N67, l'*Oberstadt* (ville haute d'Eupen) se profile sur l'arrière-plan du coteau boisé ardennais. Deux bâtiments se distinguent au sein de la nappe bâtie : le sanatorium et l'église Saint-Nicolas. L'*Unterstadt* (ville basse) n'est quant à elle visible qu'à partir de la vallée même ou de ses versants.



Le noyau urbain de Welkenraedt s'est développé dans une légère dépression du plateau. La silhouette de la ville y est dès lors très plane et ponctuée par quelques éléments verticaux tels qu'une cheminée ou quelques arbres.

Durant ces dernières décennies, de nouvelles activités économiques liées à Eupen et Welkenraedt se sont concentrées le long du tronçon de la N67, principale voie d'accès à l'autoroute E40.



N67 à l'entrée d'Eupen



N67 à l'entrée de Welkenraedt



L'absence de construction élevée donne à l'*Oberstadt* une silhouette très homogène au sein de laquelle émergent les deux clochers bulbeux vert-de-gris de l'église Saint-Nicolas. Le cœur de l'*Oberstadt* comporte en outre de nombreuses maisons de maîtres autour de petites places. Ces constructions témoignent de l'importance de l'industrie textile, florissante à Eupen durant les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles.

Le caractère patrimonial du centre-ville d'Eupen est reconnu par son inscription comme zone protégée en matière d'urbanisme depuis 1978.



L'ouest de l'*Oberstadt* est cerné de nombreux parcs et parkings situés à proximité immédiate de l'espace urbain. Ces espaces, libres de constructions, offrent un certain recul par rapport au noyau bâti, sans cependant que le front construit ne soit véritablement mis en valeur. Il y a là une véritable opportunité en terme paysager, pour autant que ces parcs soient reliés entre eux ainsi qu'à la campagne environnante.

Point de vue *Moorenhöhe* au lieu-dit *Bergkap*, montrant l'*Unterstadt* s'étendant dans la vallée.



Au sud d'Eupen, l'*Oberstadt* offre diverses vues sur l'*Unterstadt* accolée à la forêt de l'Hertogenwald. Au centre de l'*Unterstadt*, l'église Saint-Joseph, au clocher élané, est entourée de demeures patriciennes datant de l'expansion de l'industrie textile au cours des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles. A proximité, se trouvent encore des cités ouvrières dont certaines ont été rénovées.







La présence de la Vesdre et de ses affluents fut déterminante pour le développement de la ville d'Eupen. De nombreux moulins, fouleries et teintureries -dont quelques bâtiments existent toujours- s'installèrent le long de la rivière.



En plus du barrage de la Vesdre et de la proximité du parc naturel des Hautes-Fagnes situés en dehors de l'ensemble paysager, la Vesdre et la Helle présentent un potentiel touristique valorisé dans l'*Unterstadt* par divers aménagements, notamment ceux des berges des cours d'eau.



Dans l'*Unterstadt*, la plaine alluviale de la Vesdre a une largeur de deux à trois cents mètres. Le complexe industriel des Câbleries d'Eupen occupe ce site de fond de vallée depuis le milieu du 18<sup>e</sup> siècle. Le bâtiment principal était à l'origine une filature. L'activité s'est développée durant le 19<sup>e</sup> siècle avec la fabrication de câbles électriques et continue aujourd'hui d'étendre sa gamme de produits. L'extension de cette zone est limitée latéralement par les reliefs assez puissants de la vallée. Des vues dominantes permettent de bien saisir cette organisation spatiale.



C'est au chemin de fer et à la gare de formation, qui ont suscité l'implantation de diverses activités économiques durant les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, que Welkenraedt doit son développement. Une bonne partie de la ville se situe entre la voie ferrée et la N67.

Les rues principales sont bordées de maisons ouvrières en briques. Peu d'anciens bâtiments industriels subsistent à l'heure actuelle. La dernière cheminée des bâtiments désaffectés de la *Céramique Nationale* constitue un point d'appel important pour la ville.



Le développement de l'habitat est encore très actif dans toute l'aire paysagère. A Eupen, les développements résidentiels se sont principalement étendus au nord-est en direction de Kettensis, bordant de part et d'autre la N67 ou la N68. Les zones de développement de l'urbanisation de Welkenraedt sont localisées autour de la ville. La compacité du noyau urbain peut ainsi être renforcée si la cohérence paysagère de la ville est prise en compte.

## Enjeux

- L'aire paysagère présente des zones d'habitat très diversifiées dont certaines possèdent un véritable caractère patrimonial (*Unterstadt* et *Oberstadt*). L'urbanisation récente a pour conséquence de brouiller les limites internes, de banaliser le paysage urbain et d'affaiblir les centres historiques. Un maillage des rares espaces de respiration paysagers constituerait une véritable opportunité en terme de cadre de vie.
- Le développement des activités économiques le long de la N67 est important, avec des surfaces commerciales à front de voirie et des bâtiments à caractère plus industriel à l'arrière. Il existe encore un potentiel de développement non négligeable à proximité de cette voirie. L'aménagement de ces zones pèsera sur la qualité paysagère des entrées de ville et en particulier d'Eupen.
- Les berges de la Vesdre, en amont d'Eupen, ont fait l'objet d'aménagements importants afin de les rendre accessibles aux piétons mais ces aménagements n'ont pas encore été prolongés en aval de la ville.

## Objectifs paysagers

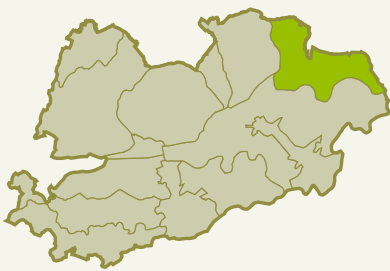
1. Maîtriser l'urbanisation résidentielle aux alentours de Eupen et Welkenraedt en veillant à renforcer le rôle structurant des extensions bâties.	GESTION
2. Développer une réflexion globale autour de la requalification paysagère des entrées de villes avant toute mise en œuvre de nouvelles zones urbanisables autour de la N67.	AMENAGEMENT
3. Développer la trame piétonne reliant les espaces verts entre eux ainsi qu'avec la campagne environnante.	AMENAGEMENT
4. Aménager le fond vallée de la Vesdre en aval d'Eupen.	AMENAGEMENT

## Pistes d'action

- Adopter des principes directeurs en vue d'inscrire l'ouverture de nouveaux lotissements dans le cadre du développement d'une trame urbaine cohérente.
- Développer des cheminements piétons et cyclistes dans les nouveaux quartiers, y compris dans les zones d'activité économique ainsi que le long de la Vesdre en aval d'Eupen.
- Mettre en place un schéma d'aménagement paysager de la N67 entre Eupen et Welkenraedt.



# Arc forestier de la Calamine

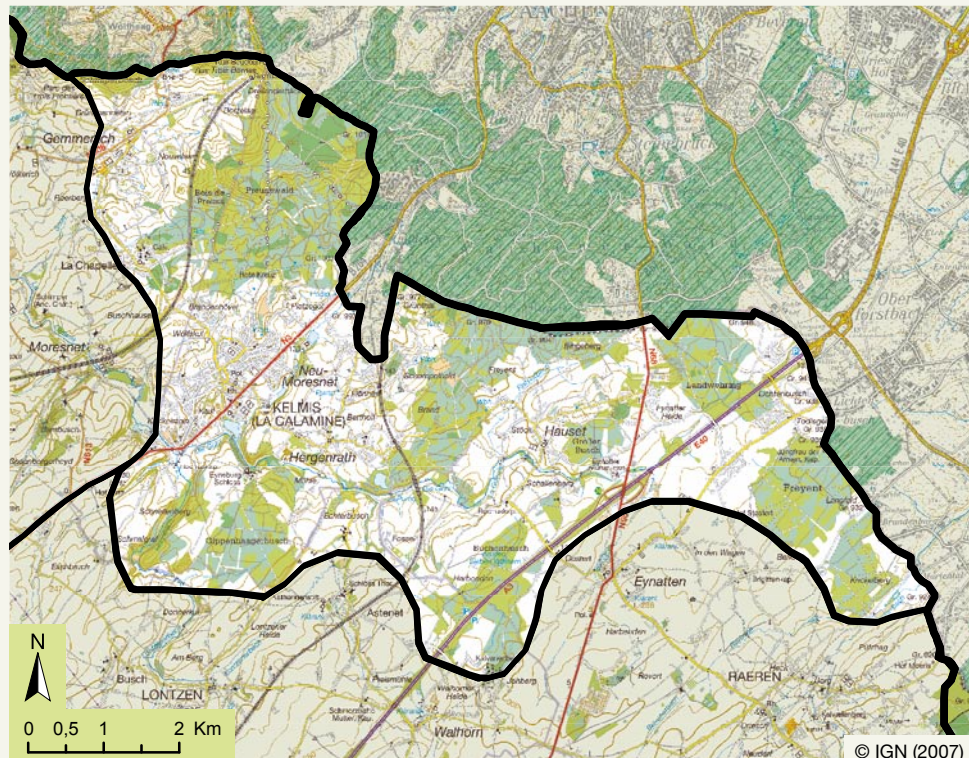


<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>4267</b>
Superficie agricole (ha)	1735
Terres arables (%)	3
Prairies (%)	96
Vergers productifs (%)	1
Superficie boisée (ha)	1531
<b>Nombre d'habitants (2003)<sup>2</sup></b>	<b>16377</b>

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

<sup>1</sup> Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2003).



Les bois caractérisent cette aire paysagère par leur étendue exceptionnelle, singulière pour l'Entre-Vesdre-et-Meuse. L'espace agricole, dominé par les prairies, alterne avec une urbanisation importante développée autour de noyaux villageois. La physionomie de cette urbanisation est tantôt ouvrière, liée à l'activité minière locale dans les parties anciennes, et tantôt périurbaine dans les extensions plus récentes liées notamment à la proximité de l'agglomération d'Aix-la-Chapelle. Au sein de l'espace agricole, on observe encore un semis ancien très lâche d'habitat dispersé.



Le plateau herbager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse perd ici de sa typicité : des conditions physiques souvent plus défavorables conduisent à l'apparition d'importants boisements, tandis que l'occupation humaine atteint des densités plus élevées.

Le cours amont de la Gueule et ses affluents de rive droite modèlent un **TERRAIN** assez **AGITÉ** dont les pentes s'accroissent vers le nord, c'est-à-dire vers l'aval du cours d'eau. Entre les points haut et bas de l'aire, on relève ainsi cent-vingt mètres de dénivelé. L'érosion de la rivière a dégagé différents types de roches, qui ont généré des sols aux aptitudes variables : caillouteux (silex) sur les hauteurs, argileux au nord autour de Gemmenich, sablo-limoneux ensuite et enfin limono-caillouteux dans les parties plus basses.

Les **BOISEMENTS**, mosaïques mêlant feuillus et conifères, occupent les sols les moins aptes aux cultures, notamment sur les points hauts du relief, mais aussi parfois des zones limoneuses, comme c'est le cas du bois d'Eynenberg qui est un reliquat de l'ancienne seigneurie foncière du même nom. L'existence de divers massifs multiplie les **LISIÈRES** et les horizons forestiers dans les paysages, de sorte que la présence visuelle des boisements est très importante.

Le paysage forestier, aux vues courtes et fermées, s'oppose au paysage formé d'espaces agricole et bâti, aux vues plus longues et larges mais toujours marqués par des silhouettes boisées.

L'espace agricole est organisé en parcelles de grande taille, bordées de haies basses. Les labours sont rares. La trame d'habitat dispersé est d'une densité particulièrement faible.

Pourtant, le **PEUPEMENT** du territoire est très **DENSE**, les noyaux villageois historiques (Gemmenich, La Calamine, Neu Moresnet, Hergenrath, Hauset) s'étant très largement étoffés ces dernières décennies.

Le cas de **LA CALAMINE** est particulier : l'enjeu économique de l'industrie du zinc, dont un important gisement se situait dans l'aire, fut à l'origine de la constitution, pour un siècle, de Moresnet neutre, condominium de la Prusse et des Pays-Bas, s'étendant sur 3,4 km<sup>2</sup>. Ce statut particulier du territoire suscita une véritable explosion démographique à l'échelle locale (la population fut multipliée par 10 en 40 ans, entre 1816 et 1855). La limite communale actuelle entre Plombières et La Calamine suit le tracé de l'ancienne frontière ouest de Moresnet neutre, tandis que la Nationale 3 formait la frontière sud. L'urbanisation importante de cet espace est toujours perceptible dans le paysage actuel.

La disparition de l'industrie du zinc ne fut pas fatale : La Calamine est parvenue à se reconverter en centre commercial et s'est encore largement développée, grâce notamment à la Nationale 3 qui assure un accès rapide à Aix-la-Chapelle.

La **SITUATION FRONTALIÈRE** de l'aire soumet celle-ci, par le jeu des différentes législations d'aménagement du territoire et du coût des terrains, à une forte pression résidentielle pour laquelle de grandes superficies sont encore prévues au plan de secteur.

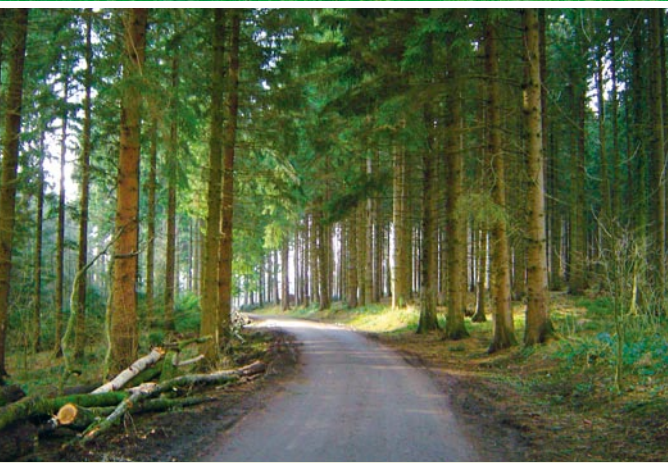
Bien que traversés par deux nationales, l'autoroute et le chemin de fer, les paysages de l'aire en sont peu marqués : les bâtiments ont une prégnance telle que les voies de communication passent presque inaperçues.

A l'heure actuelle, l'aire paysagère présente des paysages contrastés, parfois de morphologie urbaine, parfois d'étendues boisées, parfois encore d'espace herbager d'une campagne qu'on dirait à tort « profonde ».

Le point de convergence des frontières belge, allemande et hollandaise, situé au sommet du relief boisé du Vaalserberg, se signale dans le paysage par la Tour Baudouin, qui offre une vue panoramique sur toute la région transfrontalière.



Les bois couvrent à peu près un tiers de l'aire paysagère, et se répartissent entre divers massifs. Ils limitent souvent les vues et forment la plupart des horizons visuels.



Leur localisation répond essentiellement à des conditions pédologiques médiocres et à des caractéristiques topographiques répulsives, les pentes étant localement fortes. Constitués de peuplements mixtes, ils apportent au paysage une variation saisonnière.

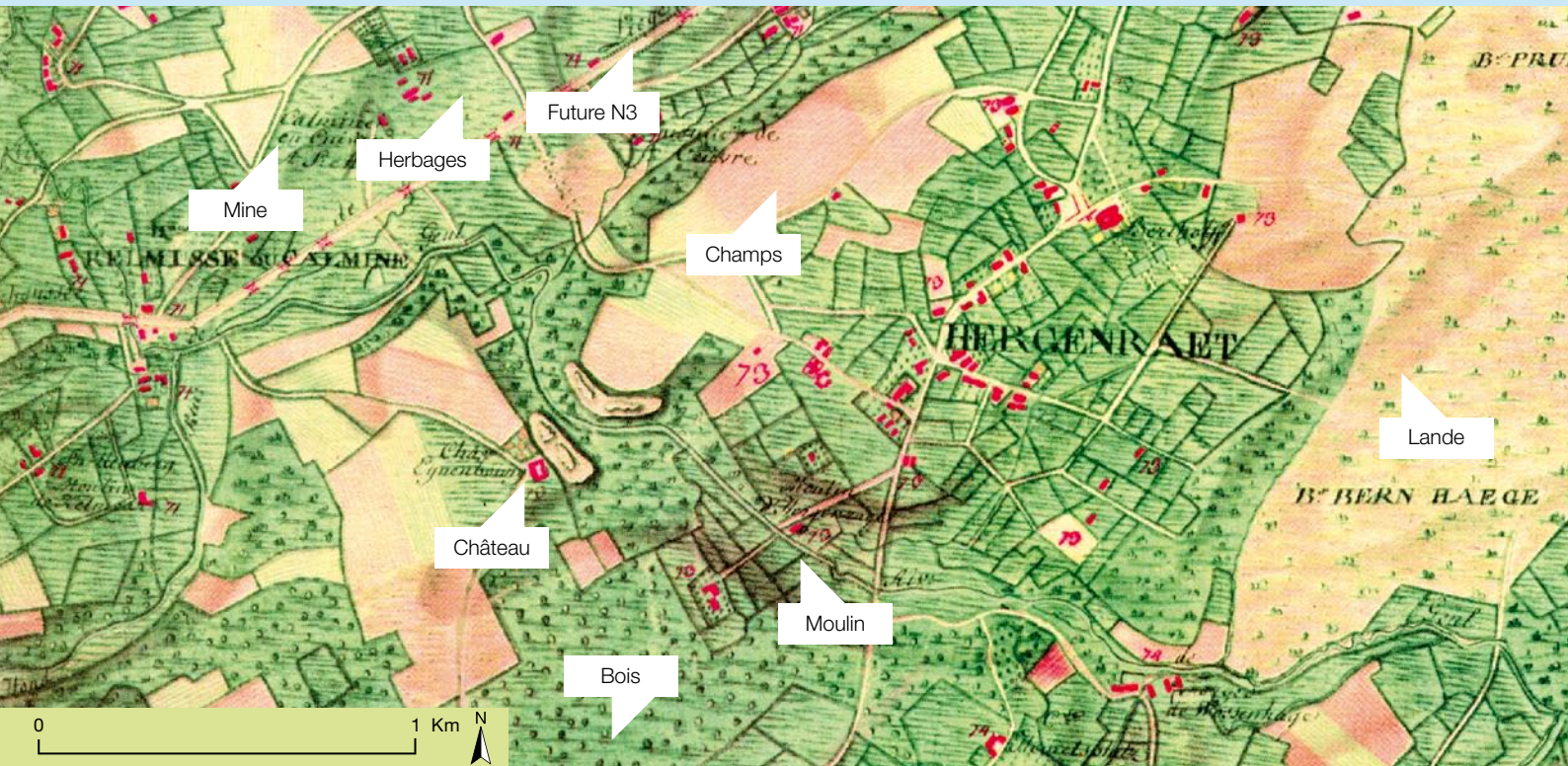


Entre les bois, les herbages dominent l'espace agricole. Un semis très lâche de bâtiments dispersés est toujours visible. Les haies sont encore présentes ; elles sont souvent taillées très basses.



L'association de prairies et bois était déjà visible sur la carte de Ferraris. Les bois, qui ont en partie disparu, ont souvent été urbanisés. De feuillus au 18<sup>e</sup> siècle, ils ont été partiellement enrésinés dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Les zones bocagères alternaient avec des champs et beaucoup de bois et bruyères. Les quelques champs ont disparu, d'abord transformés en prairies, puis urbanisés. Enfin, les quelques très rares vergers présents au 18<sup>e</sup> siècle ont aujourd'hui disparu.

Source : extrait de la carte du cabinet des Pays-Bas autrichien, Carte de Ferraris (1775).



En 1955, on observe déjà la présence de boisements résineux (pins sur sols sableux) bien développés, comme ici à Hauset.

Photo : J. de Froimont.



Avec ses haies taillées au cordeau, l'espace agricole paraît très entretenu. Les anciens bâtiments d'exploitation, isolés dans les prés, sont souvent rénovés et réaffectés à la résidence.

La Gueule traverse l'aire paysagère d'est en ouest. Sur ce parcours, elle croise des espaces agricoles, où elle est souvent bordée d'une galerie riveraine, et des espaces forestiers. Près de Eyneburg, son encaissement dans le relief est prononcé et dégage de beaux affleurements rocheux. La Gueule et ses affluents ont contribué à l'activité économique en tant que source d'énergie dès le 15<sup>e</sup> siècle, actionnant de nombreux moulins dont, à l'exception d'une feutrierie près de la frontière allemande, seule la toponymie garde la trace.



A Kelmis (La Calamine), derrière une digue de terre longue de 300 mètres retenant les eaux du Tüljebach peu avant son confluent avec la Gueule, l'Étang du Casino couvre presque cinq hectares. Il fut créé en 1861 pour disposer d'une réserve d'eau suffisante pour alimenter l'installation de lavage des minerais calaminaires. L'étang est bordé à l'ouest de terrils constitués par les résidus du lavage des minerais qui hébergent une flore tout à fait particulière. L'intérêt biologique et historique des lieux est reconnu au travers du classement comme site.





L'urbanisation occupe une part importante de l'espace non boisé. Elle s'est tout d'abord développée en lien avec l'industrialisation dans la région de La Calamine, et se poursuit désormais suite à la pression urbaine d'Aix-la-Chapelle.

Les divers noyaux historiques de l'aire paysagère (Hauset, La Calamine, Hergenrath, Gemmenich, Chapelle, Neu Moresnet) sont aujourd'hui englobés dans un tissu résidentiel récent très développé, où l'on retrouve parfois d'anciens bâtiments agricoles rénovés.



L'urbanisation de l'après-guerre a produit de nouveaux espaces densément peuplés, dont l'apparence est souvent proche de celle d'une périphérie urbaine, notamment à Kelmis (La Calamine).



Plus à l'écart des noyaux d'habitat, parfois même en position très isolée, on trouve divers lotissements typiques des dernières décennies. Ils s'inscrivent souvent devant un arrière-plan boisé qui facilite leur absorption par le paysage. Aux alentours, les herbages ceinturés de haies taillées sont toujours présents.



A la frontière allemande, côté belge, cet espace agricole est déjà cerné par des cordons construits. Le plan de secteur a réservé à l'urbanisation cet espace presque enclavé. La demande étant forte, il est probable que ces prairies soient prochainement construites. De nombreuses autres zones urbanisables existent à travers toute l'aire paysagère.

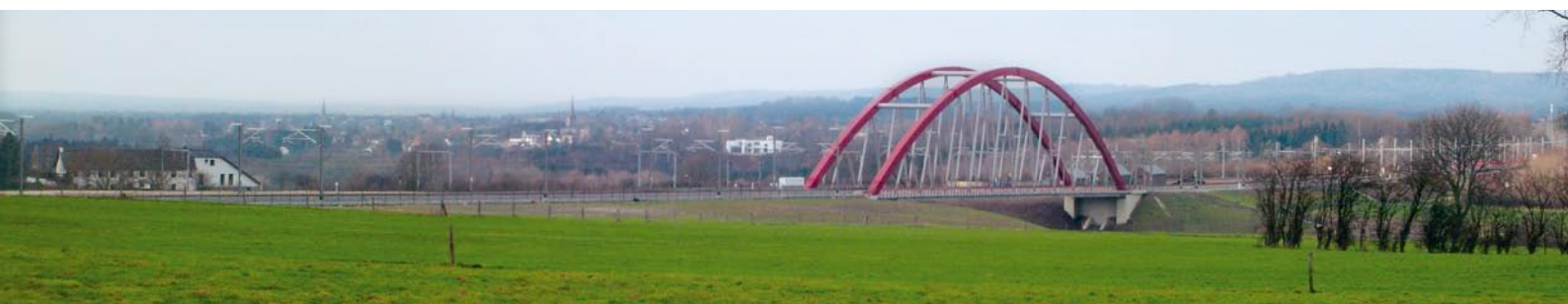


Les infrastructures industrielles récentes, qui s'identifient sans peine par leurs gabarits, occupent relativement peu d'espace et sont globalement peu présentes dans le paysage. Elles ne bénéficient que de faibles mesures d'intégration paysagère.



A Eyneburg, le château est un des rares exemples en Entre-Vesdre-et-Meuse de château en position perchée, sur le relief dominant la rivière.

L'itinéraire du fond de vallée frappe par son caractère encaissé et les boisements des versants.



Les infrastructures de communication présentes dans l'aire sont assez nombreuses, mais ne marquent que ponctuellement le paysage. C'est le chemin de fer qui se remarque le plus au travers des ouvrages d'art que son passage dans le relief a nécessité.

## Vues du sommet de la Tour Baudouin aux Trois Frontières

Depuis la terrasse panoramique dominant le paysage de cinquante mètres, la Tour Baudouin (alt. 322.5 m.) permet d'appréhender des paysages relativement contrastés : boisements, espaces ruraux, aires urbaines. Certains choix sociaux, comme celui du recours à l'énergie renouvelable des éoliennes, s'inscrivent dans le paysage. Plus d'un million de visiteurs découvrent chaque année cette vue à 360 degrés.



## Enjeux

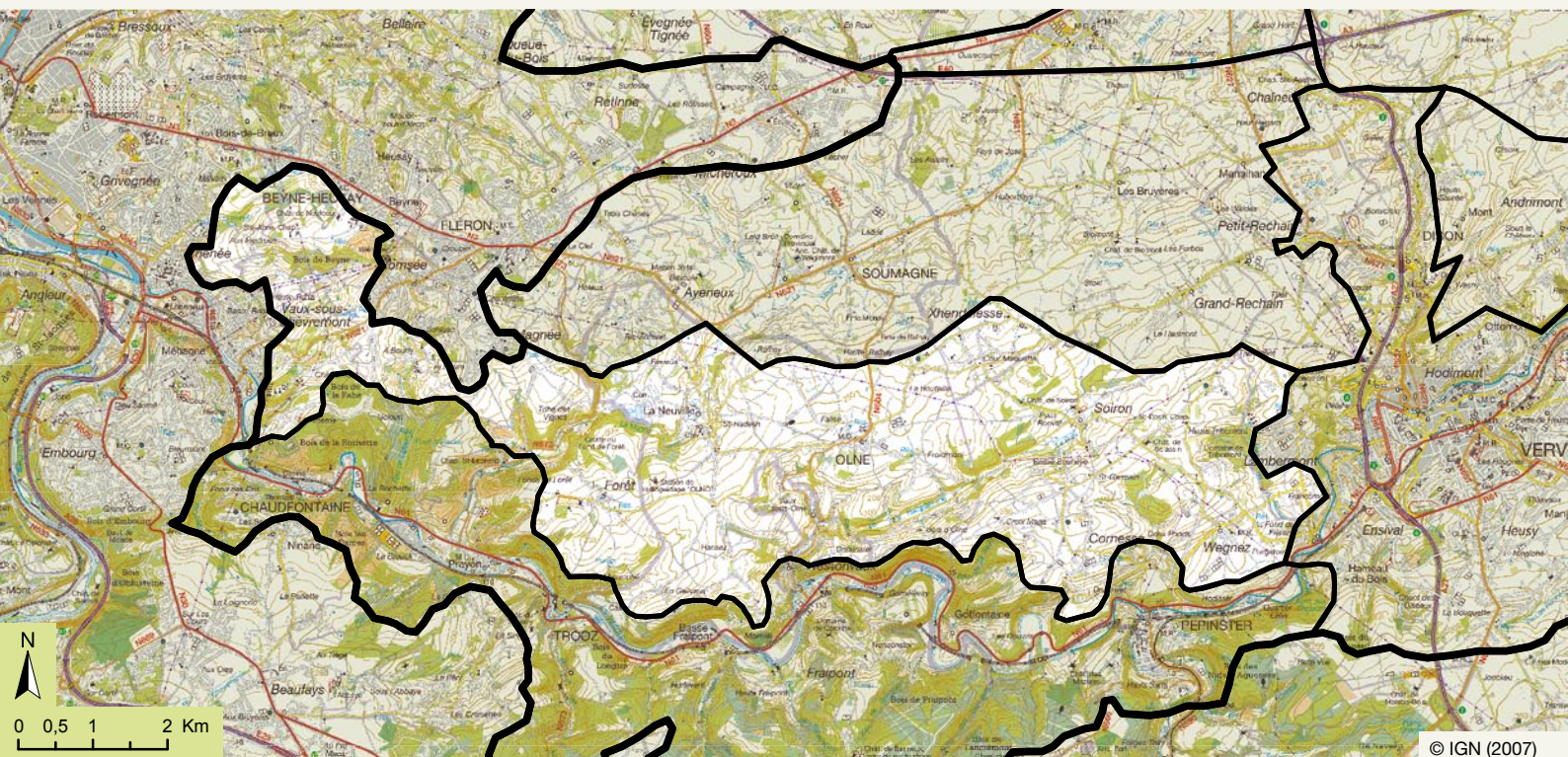
- Mosaïque de bois, herbages et bâti, le paysage de l'aire de l'Arc forestier de La Calamine a sans conteste une forte personnalité. En lien avec la localisation en périphérie d'Aix-la-Chapelle, l'économie résidentielle y exerce une pression puissante, qui sollicitera encore à court ou moyen terme les différentes zones urbanisables du plan de secteur.
- Le développement de l'urbanisation et plus particulièrement la multiplication des habitations unifamiliales et de lotissements a conduit à une grande disparité du milieu bâti.
- La gestion des boisements, de leurs lisières et de leur mode d'exploitation, revêt dans cette aire paysagère une importance considérable pour la qualité du paysage et des horizons visuels ainsi que pour l'intégration de l'important tissu construit.

## Objectifs paysagers

1. Gérer l'articulation entre le bâti, les herbages et les bois pour préserver les spécificités paysagères de l'aire.	GESTION
2. Renforcer la cohérence paysagère des zones urbanisées.	AMENAGEMENT

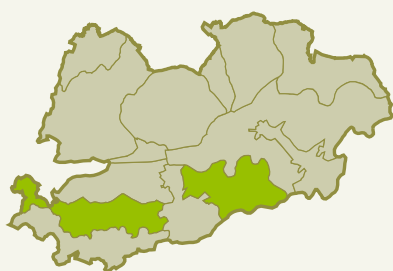
## Pistes d'action

- Organiser une mise en œuvre parcimonieuse des zones urbanisables en établissant un phasage à l'échelle de l'ensemble de l'aire.
- Etablir une concertation avec les forestiers pour dégager les pistes d'une gestion valorisante du potentiel paysager des boisements : gestion des boisements en crête, garante de la mise en place et de la protection des lisières, gestion des coupes à blanc dans le respect du paysage, maintien de l'écrin boisé de certaines zones d'habitat.
- Soutenir les agriculteurs pour le maintien ou le renforcement des espaces bocagers qui constituent le « fond » du paysage et renforcent son unité.
- Définir quelques principes d'intervention sur l'existant à travers une action sur les réseaux de surface pour accroître la cohérence du milieu bâti.





# Vallonnements herbagers de la Vesdre et de ses affluents

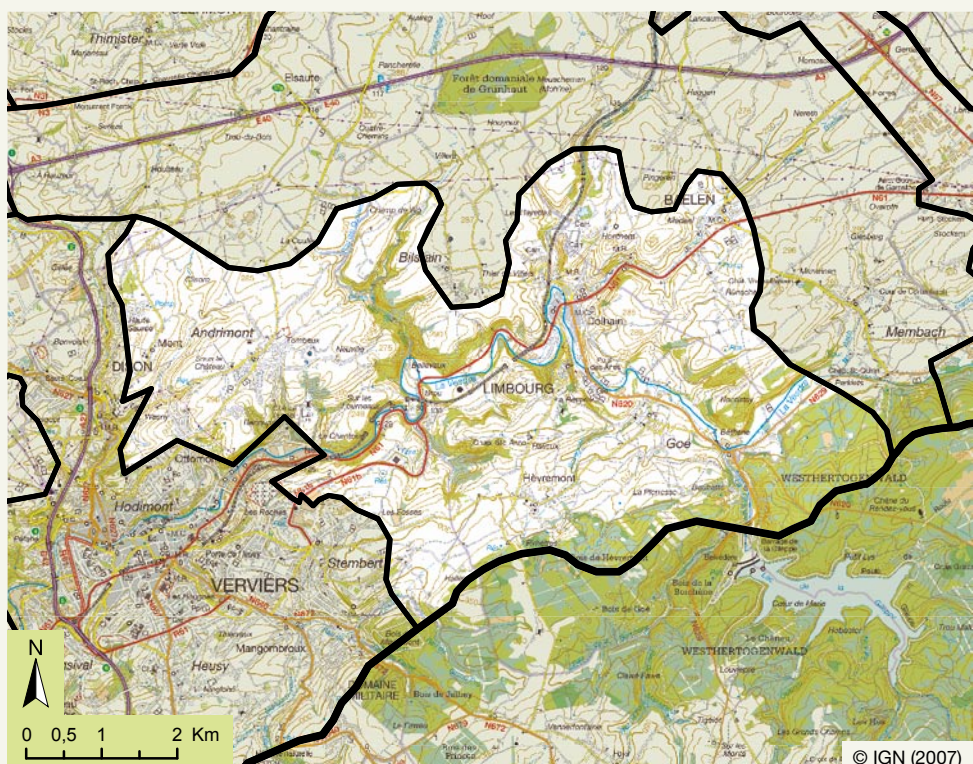


<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>7384</b>
Superficie agricole (ha)	5134
Terres arables (%)	8
Prairies (%)	89
Vergers productifs (%)	3
Superficie boisée (ha)	820
<b>Nombre d'habitants (2003)<sup>2</sup></b>	<b>23822</b>

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

<sup>1</sup> Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2003).



Des reliefs bocagers fortement découpés par les vallées de la Vesdre et de ses affluents dessinent la trame des paysages de l'aire des Vallonnements herbagers de la Vesdre et de ses affluents. Les bois y sont visuellement très présents, en particulier dans les bas de versants pentus, à proximité des cours d'eau.

Des villages, des hameaux et de l'habitat bien lisibles sont disséminés sur cette trame. Certains présentent un caractère patrimonial reconnu, comme le village de Soiron et la ville de Limbourg.

Le développement urbanistique de Verviers vers Battice scinde l'aire paysagère en deux parties.



L'aire paysagère des Vallonnements de la Vesdre et de ses affluents possède des paysages riches et variés. Elle occupe le haut du versant de la vallée, en pente douce, entaillé par des vallées relativement encaissées. Celles-ci sont dues aux nombreux affluents de la Vesdre : le Bola, qui prend plus loin le nom de Ruisseau de la Haziennne, le ruisseau de Fiérain, les ruisseaux des Queues et de Villers, et la Vesdre elle-même dans la partie est de l'aire.

Quand les pentes du plateau sont douces, le **BOCAGE** est bien installé, avec ses prairies partiellement encloses de reliquats de haies vives et ses fermes isolées. Sur les versants, les pentes raides sont couvertes de **BOISEMENTS** principalement feuillus.

La vallée de la Vesdre s'individualise des autres vallées par son ampleur et ses paysages particulièrement encaissés et boisés.

Répartis dans toute l'aire, les **VILLAGES** aux noyaux bien individualisés ponctuent le paysage. Parmi eux, certains présentent des qualités patrimoniales reconnues comme le village de Soiron et la vieille ville de Limbourg. L'architecture traditionnelle y allie le plus souvent la brique, le moellon de grès et la pierre calcaire pour l'encadrement des portes et fenêtres. Cet habitat de caractère est également présent dans d'autres villages comme Olne, Saint-Hadelin, Andrimont et le hameau de En Gelivaux (où des moellons calcaires sont associés aux moellons de grès).

Cette structure d'habitat montre que l'aire des Vallonnements herbagers de la Vesdre et de ses affluents ne fait pas partie du noyau le plus ancien d'installation du bocage. L'embocagement s'y est développé plus tardivement et de manière plus hétérogène que dans d'autres aires de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Les noyaux villageois

existant avant le 17<sup>e</sup> siècle, époque où cultures et pâturages communs dominaient le paysage, s'y sont bien maintenus. De plus, située un peu à l'écart des infrastructures de transport, l'aire n'a pas subi l'influence marquante de l'industrialisation.

L'aire présente donc un paysage composé d'éléments assez différents et bien typés dont l'association crée la spécificité : une large surface faiblement inclinée vers le sud, disséquée par de nombreuses petites vallées boisées et ponctuée de zones bocagères altérées au sein desquelles trônent quelques gros villages et hameaux à l'architecture relativement homogène.

Le village de Forêt constitue un exemple atypique au sein de l'aire paysagère. Autour du noyau bien lisible s'étale un finage de type hesbignon car le bocage ne s'est jamais installé dans les champs labourés qui entourent le village. Les sols, des limons profonds au drainage favorable, conviennent en effet mieux aux champs qu'aux prairies, qui préfèrent les sols humides.

Une importante zone d'urbanisation s'étale entre Verviers et Battice, divisant l'aire en deux parties, à l'est et à l'ouest. Du fait de sa localisation en fond de vallée, sa présence visuelle n'est importante qu'à relativement faible distance.

A l'extrême ouest de l'aire se trouve l'enclave verte de Beyne-Heusay et Chèvremont. Située entre la Nationale 3 et la Nationale 61, majoritairement non constructible, elle constitue un espace de respiration entre des zones densément bâties de l'agglomération liégeoise. Le relief y est très vallonné, et les prairies alternent avec les boisements.



L'aire est caractérisée par un bocage doucement vallonné, semé de reliquats de haies, d'arbres et de bosquets et entrecoupé de vallées plus profondes et boisées.

Le relief joue donc un rôle doublement important dans le paysage puisque qu'il est constitué d'une alternance de vallées et de replats qui structurent l'ensemble et que l'occupation contrastée du sol y est associée.

Vu sa longueur, le ruisseau de la Hazienne joue un rôle très structurant pour l'aire. Ses paysages de grande qualité ont conduit à inscrire la vallée en zone d'intérêt paysager au plan de secteur.



Dans la partie est de l'aire, la vallée de la Vesdre se distingue des vallées affluentes par son encaissement.



Témoins de la présence des ressources forestières locales, des tas de bois de chauffage.



A mi-pente des vallonnements enherbés, l'habitat dispersé typique du bocage se remarque un peu partout. Le semis de fermes d'élevage partiellement reconverties en résidences est installé entre les villages qui préexistaient. Le matériau prédominant est le moellon de pierres.

Ponctuant la trame bocagère, des noyaux villageois lisibles participent de manière importante au caractère de l'aire. En effet, l'installation plus tardive du bocage et de l'habitat dispersé n'a pas induit de déstructuration de l'habitat groupé préexistant. Les villages se sont mieux maintenus que dans d'autres zones de l'Entre-Vesdre-et-Meuse.



Village de Goé

Par ailleurs, ces villages, comme préservés de la frénésie industrielle qui gagne la vallée de la Vesdre, n'évoluent guère pendant 150 ans. C'est ainsi qu'on y trouve des ensembles architecturaux qui ont été peu modifiés depuis le 18<sup>e</sup> siècle.



A Limbourg Haut, les bâtiments du 18<sup>e</sup> siècle ont été bien conservés et restaurés. Le site est classé patrimoine exceptionnel de la Région wallonne.



A Soiron, l'habitat traditionnel allie la brique, le moellon de grès et la pierre calcaire en encadrement des portes et fenêtres.



Dans les villages aux constructions traditionnelles, on rencontre de l'habitat de type urbain (Olne, à gauche) ainsi que des fermes en deux corps placés en parallèle, typiques de la région (Andrimont, à droite).

Le village d'Olne présente un grand intérêt paysager pour son patrimoine architectural.



Au contraire des autres villages de l'aire, la plus grande partie du finage de Forêt est constitué de labours, plus typiques de la Hesbaye et des Terrasses mosanes. Cette particularité, qui s'est maintenue à travers les siècles, est liée à la nature des sols.



Comme dans les autres villages de l'aire, le bâti de Forêt a été bien conservé.

## Vallonements de la Vesdre



Dans cette zone résidentielle à Olne, les constructions plus récentes contrastent avec la grande qualité du bâti ancien de l'aire.

Le schéma de structure communal d'Olne montre que les réserves foncières sont encore importantes. Le paysage pourrait donc être modifié par de nouvelles constructions.



L'importante carrière du Bay-Bonnet, où l'on extrait le calcaire, est visible depuis N673, mais surtout depuis la butte du village de Forêt.



Situées dans le prolongement de l'axe Verviers-Dison vers Chaîneux, hors de l'aire mais à sa proximité immédiate, l'autoroute E40 et la voie du TGV sont très présentes dans les paysages, notamment dans ceux perçus depuis Andrimont.



A la jonction avec l'aire de l'Agglomération de Verviers, la juxtaposition de paysages ruraux et urbains est frappante.



L'enclave verte de Beyne-Heusay et Chèvremont, à l'espace moins construit et plus sauvage, constitue une respiration pour les zones voisines. La butte de Chèvremont et sa basilique dominent la Vesdre et créent un point d'appel dans le paysage (ici depuis la vallée de la Vesdre).





## Enjeux

- La structure très lisible de l'aire est constituée d'un plateau bocager semé de noyaux villageois et entrecoupé de vallées boisées. Les villages eux-mêmes, particulièrement bien préservés, présentent des noyaux anciens de qualité patrimoniale. Enfin, la présence de vallées avec des ruisseaux et des forêts feuillues constitue également une valeur paysagère.
- L'aire est restée relativement préservée de l'urbanisation diffuse fort présente dans les aires voisines. Toutefois les disponibilités du plan de secteur n'excluent pas la possibilité d'une modification importante du paysage par de nouvelles constructions. De grandes surfaces sont en effet disponibles dans des zones sensibles au niveau paysager, en particulier dans la partie ouest de l'aire (entre Soiron et Cornesse, Ayeneux et Saint-Hadelin, par exemple) ainsi qu'autour de noyaux villageois de qualité mais assez peu protégés (comme Olne et Goé par exemple).
- La présence de grandes surfaces de zones urbanisables à proximité immédiate de l'agglomération de Verviers constitue un enjeu important.

## Objectifs paysagers

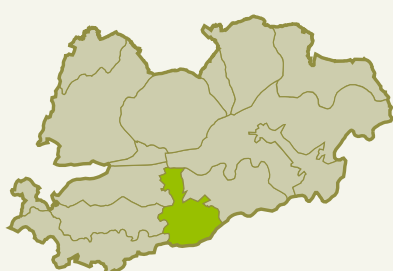
1. Maintenir la structure paysagère spécifique et en particulier le plateau bocager ainsi que de la cohérence des noyaux villageois.	GESTION
2. Mettre en valeur les vallées par l'aménagement d'accès à la rivière, de promenades...	AMENAGEMENT

## Pistes d'action

- Défendre une mise en œuvre parcimonieuse des nouvelles zones urbanisables ; maintenir des espaces de respiration à proximité des noyaux villageois.
- Collaborer avec les gestionnaires et propriétaires en vue de permettre l'aménagement d'accès et de promenades dans les vallons.
- Proposer un soutien financier et technique au maintien, à la plantation et à l'entretien des haies, visant non seulement les agriculteurs mais aussi tous les acteurs susceptibles d'intervenir comme gestionnaires de ces éléments paysagers.



# Agglomération de Verviers

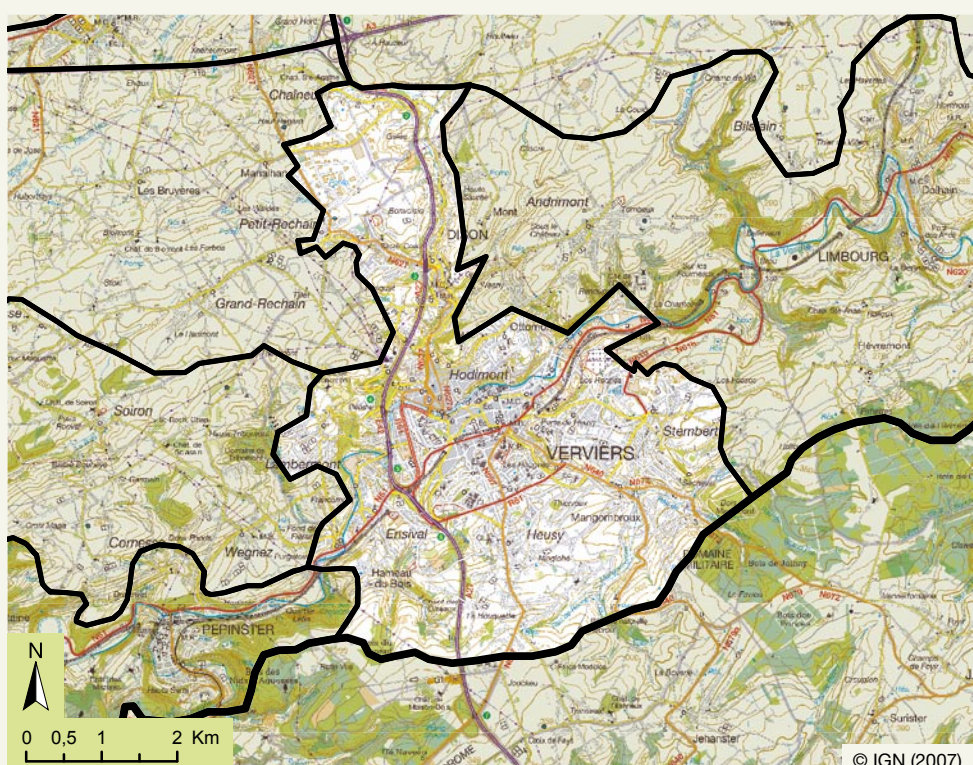


<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>2596</b>
Superficie agricole (ha)	760
Terres arables (%)	2
Prairies (%)	94
Vergers productifs (%)	4
Superficie boisée (ha)	88
<b>Nombre d'habitants (2003)<sup>2</sup></b>	<b>61880</b>

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

<sup>1</sup> Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2003).



L'agglomération de Verviers est la plus importante de l'ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Installée dans la vallée de la Vesdre, elle en épouse le relief, colonise les versants et s'installe jusque sur les plateaux. Ainsi l'agglomération s'étend aujourd'hui du sud de Heusy jusqu'à Battice en passant par Dison le long de la N627 et de Stembert à Ensival le long de la Vesdre. Elle s'approprie le site dans un continuum urbanisé qui englobe d'anciens noyaux urbains et villageois aux ambiances très typées.

L'aire est ceinturée de prairies et, bien qu'urbanisés, les plateaux laissent apparaître de larges zones bocagères.

De largeur modeste, la Vesdre est indissociable du prestigieux passé industriel de la ville lainière et de la modification radicale de son paysage à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Quoique peu perceptible depuis les coteaux, la rivière est un élément structurant de l'ensemble de l'agglomération qui offre de belles perspectives depuis le fond de vallée.



La VESDRE traverse l'aire paysagère et passe par Verviers selon une direction nord-est sud-ouest en formant une vallée profonde à fond plat. Le versant nord, escarpé, présente des coteaux boisés alors que tout le versant sud, plus doux, est colonisé par l'habitat. Les plateaux du nord et du sud présentent des caractères des aires paysagères qui leur sont voisines.

La Vesdre a largement conditionné le développement de la ville. La présence de l'INDUSTRIE TEXTILE, en lien direct avec le cours d'eau, est indissociable de l'histoire et de l'évolution de l'agglomération jusqu'à l'heure actuelle. S'il est peu perceptible depuis les hauteurs, le tracé paisible de la Vesdre et les fronts bâtis qui le bordent offrent encore de superbes perspectives depuis le fond de vallée, malgré l'aménagement de voies rapides sur une partie de son parcours. Verviers développe depuis plusieurs années un réseau touristique au cœur de la ville en lien avec son histoire et son cours d'eau. La Vesdre a ainsi vu une partie de ses berges aménagées pour les usagers faibles, mais cette ressource paysagère et urbaine reste sans aucun doute sous-exploitée à l'heure actuelle.

Malgré le relief prononcé, la nappe bâtie de l'agglomération verviétoise ne se perçoit que de quelques points de vue privilégiés, depuis le réseau routier et les coteaux. Le paysage urbain de l'aire se compose d'une succession d'ambiances très typées, liées au développement particulier d'une série de noyaux, ruraux et urbains, qui ne se sont rejoints que tardivement. L'implantation des centres urbains historiques et le développement des usines textiles ont façonné un FOND DE VALLÉE DENSE ET INDUSTRIEL où se sont également installés la plupart des bâtiments publics remarquables (églises, poste, gare...). Au nord, Petit-Rechain et Dison se caractérisent par un habitat mitoyen de type hervien, implanté dans la vallée encaissée du ruisseau de Dison, aux versants rocheux et boisés. Ils offrent une approche urbaine progressive jusqu'au fond de la vallée, sans véritable limite morphologique avec Verviers. Ensival, à l'ouest, s'identifie encore comme petit bourg autonome ancien, que renforce le passage de l'autoroute E42 le séparant de Verviers. Au sud, l'ancien village de Heusy joue le rôle de petit centre et conserve encore des plages de paysage agricole mêlant prairies, haies, chemins creux qui contrastent avec la vallée

industrielle. Au sud-ouest, à Stembert, quelques zones bocagères subsistent également.

Originellement localisée dans le fond et sur les pentes douces du versant sud de la vallée, l'agglomération commence à sortir de son site initial au cours de la RÉVOLUTION INDUSTRIELLE pour englober durant la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle l'ENTITÉ URBAINE de Dison, ainsi que les UNITÉS VILLAGEOISES de Ensival, Heusy et Stembert. Ce développement de l'habitat s'est structuré sur un premier plan d'urbanisme (selon le plan de F. Müllendorf en 1882), puis s'est consolidé par l'aménagement d'un boulevard périphérique dans les années septante.

Ainsi, l'agglomération verviétoise offre des paysages séquentiels très diversifiés, vu le relief mais aussi la présence de ces noyaux préexistants. Reflétant l'économie rurale ou industrielle, leur morphologie est encore bien perceptible malgré la conurbation généralisée, déjà ancienne pour Petit-Rechain, Dison et Ensival, plus récente pour Heusy et Stembert.

Quoique disparue depuis longtemps, l'industrie textile qui fit la renommée de la ville et de sa région continue de marquer les esprits et les paysages. Anciennes usines réaffectées ou en friche, habitats ouvriers ou maisons patronales, aménagements de la Vesdre... tous ces éléments font partie intégrante de l'agglomération. Autre témoin de la période industrielle, le quartier de Heusy se caractérise par ses tracés urbains remarquables et fort bien préservés. On y trouve de très nombreuses maisons bourgeoises mais aussi quelques ensembles ouvriers et de nombreux parcs.

En périphérie, tant nord que sud, on observe encore quelques espaces à vocation agricole dont certains sont en passe d'être urbanisés. C'est également à la périphérie que se sont installées les zones d'activité économique récentes telles que la zone de Chainoux/Petit-Rechain à quelques centaines de mètres de l'autoroute E42 et à quelques kilomètres de l'échangeur de Battice. Cette autoroute traverse l'aire paysagère du nord au sud et marque fortement la vallée.



L'agglomération verviétoise compose avec le site en s'allongeant le long de la vallée de la Vesdre et en remontant le long de ses vallées affluentes, tout en s'appuyant sur le relief parfois très accidenté. La silhouette de la ville n'est que rarement perceptible dans son ensemble, en raison de la configuration du site et du manque de points de vue aménagés.



Petit-Rechain

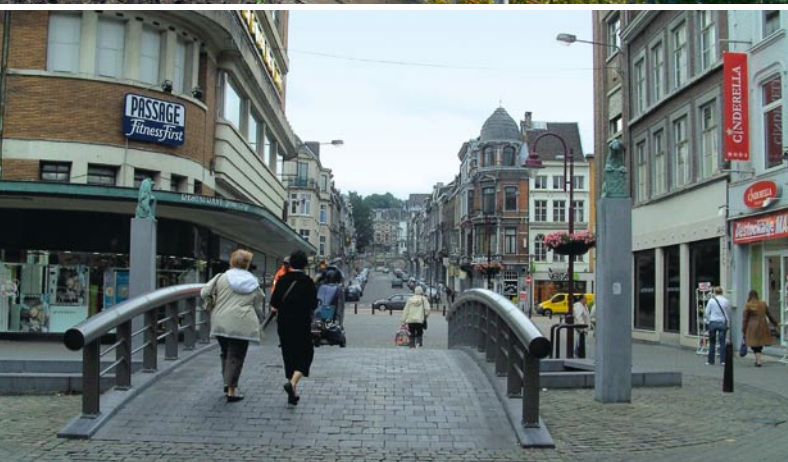


Verviers centre



Stembert

L'agglomération s'est donc essentiellement développée dans l'espace dessiné par la vallée de la Vesdre et de son affluent, le ruisseau de Dison, puis par l'autoroute E42 qui en renforce l'axe nord-sud pour englober une série de noyaux urbains et ruraux aux ambiances très typées.



Le centre historique de Verviers est situé au bord de la Vesdre, principalement sur la rive gauche, là où la plaine alluviale s'élargit favorablement. Assez bien préservé des destructions des années soixante et septante, le centre de la ville figure dans l'Atlas du patrimoine architectural des centres anciens protégés en raison de sa grande cohérence et des remarquables témoignages d'architecture civile qu'il recèle. Sa valeur d'ensemble patrimonial n'est toutefois reconnue à travers aucune Zone Protégée en matière d'Urbanisme (ZPU).



L'encaissement naturel du site est particulièrement marqué en rive droite de la vallée de la Vesdre et offre à hauteur de Lamberton, de Renoupré mais aussi au cœur de la ville (les Dardanelles) des coteaux abrupts et boisés. Ainsi le fond de vallée intensément urbanisé se verdit de larges pans boisés. Au cœur de la ville, les Dardanelles sont une respiration végétale remarquable et une agréable promenade. Une végétation arborée s'insère également de manière assez importante dans le bâti urbain.



Le tracé de la Vesdre, de largeur modeste, est peu perceptible depuis les hauteurs. La rivière offre toutefois de profondes perspectives en fond de vallée. Longeant les coteaux boisés, elle constitue en effet un élément déterminant du paysage de Verviers. Elle joua un rôle crucial dans l'essor de l'industrie textile et est liée à toutes les étapes du développement de la ville. Aujourd'hui, cette source d'agrément mériterait d'être valorisée, par exemple au niveau de la continuité dans les aménagements des berges.



A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la mécanisation industrielle a profondément modifié le paysage en fond de vallée. De nombreux témoins de cette activité subsistent aux abords de la Vesdre, en particulier aux portes nord et sud de la ville : bâtiments industriels mais aussi tracés urbains comme le « canal des usines ». Même si une grande partie d'entre eux fut détruite dans l'après-guerre, certains bâtiments ont pu être rénovés et réaffectés, constituant de véritables emblèmes du passé industriel de la vallée. D'autres encore ont maintenu une vocation économique, mais bien souvent sous forme d'activité précaire.





Dans la vallée du ruisseau du Dison, de Hodimont à Petit-Rechain, l'étalement de la ville forme un enchaînement d'habitats ouvriers et bourgeois et de quelques usines encore présentes (désaffectées ou non) jusqu'au centre de Petit-Rechain.



Verviers déborde de la vallée dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle avec l'explosion de l'industrie textile qui fit sa renommée partout dans le monde. Sur le versant sud, le quartier des Boulevards et la montée vers Heusy témoignent du déploiement de richesse qui a accompagné le développement des usines au centre-ville. On y trouve un mélange de riches demeures bourgeoises de styles éclectiques, quelques ensembles d'habitat ouvrier ainsi que l'un ou l'autre vestige de l'époque pré-industrielle.



L'autoroute E42, construite au début des années quatre-vingts, traverse l'ouest de l'aire paysagère et surplombe la vallée de la Vesdre. Elle plonge vers la vallée et repart vers le sud et l'Ardenne, ou dans le sens inverse vers le nord et le plateau de Herve. Sa construction a occasionné des aménagements considérables comme la déviation de la Vesdre au niveau de l'île Adam. Elle n'offre actuellement que des perspectives fugitives sur l'aire paysagère, en raison de son tracé sinueux et des rambardes de protection très massives.



A la périphérie, les voiries secondaires continuent de s'urbaniser et des lotissements résidentiels sont aménagés. A quelques minutes du centre, ces zones offrent encore de larges restes de bocage.

## Enjeux

- La présence de la Vesdre dans l'aire paysagère représente un potentiel important en matière d'amélioration du cadre de vie de la population mais aussi en terme d'attractivité touristique. Le tracé de la rivière est susceptible de constituer le fil conducteur d'un projet urbain et paysager cohérent intégrant l'ensemble de la vallée. Une partie des berges ont déjà été aménagées pour les usagers faibles. Ces aménagements pourraient être poursuivis et mis en cohérence avec d'autres.
- L'Agglomération de Verviers se caractérise par des séquences paysagères en lien avec son évolution historique. L'urbanisation de ces dernières décennies a eu pour conséquence de brouiller certaines de ces séquences. Une attention toute particulière semble nécessaire afin de préserver la spécificité des anciens noyaux villageois et urbains qui composent l'agglomération.
- L'aire paysagère comprend un certain nombre de friches industrielles liées en partie au déclin de l'activité lainière. La réaffectation de ces espaces constitue une opportunité de valorisation des portes de la ville.
- Un certain nombre d'espaces libres de constructions sont encore présents dans l'aire paysagère. Ceux-ci constituent autant d'espaces de respiration au sein de la trame bâtie et offrent quelques points de vue sur l'ensemble de l'agglomération. Ces espaces libres devraient faire l'objet d'une attention spécifique, pouvant déboucher sur des mesures de conservation, dans l'hypothèse d'une nouvelle densification de l'espace urbain.
- L'autoroute E42 domine l'ensemble de la vallée et marque de sa présence massive l'ensemble du centre ville. En contrepartie, les perspectives qu'elle offre pourraient être l'occasion d'une mise en valeur du paysage urbain via des aménagements adaptés.

## Objectifs paysagers

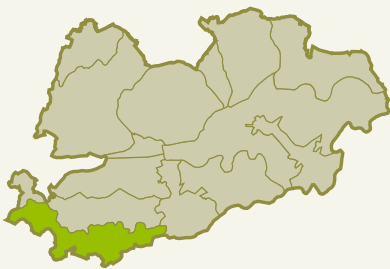
1. Valoriser le rapport entre la ville et le cours d'eau, en cohérence avec d'autres projets paysagers.	AMENAGEMENT
2. Aménager des points de vues et zones d'arrêts sur certains axes routiers présentant un fort potentiel paysager.	AMENAGEMENT
3. Intégrer des contraintes paysagères dans le cadre de la réaffectation des friches industrielles, en particulier lorsque celles-ci se situent dans des zones d'entrées de ville ou en liaison avec la Vesdre.	AMENAGEMENT
4. Inclure l'extension du bâti dans la logique des trames existantes et préserver des espaces libres de constructions à proximité du centre-ville.	AMENAGEMENT

## Pistes d'action

- Requalifier, d'un point de vue sanitaire et esthétique, des immeubles à front de Vesdre qui participent au paysage de la vallée.
- Développer un réseau vert, destiné aux cheminements des piétons et cyclistes, afin de connecter les berges de la Vesdre et les espaces libres de constructions situés en flanc de vallée.
- Adopter des principes directeurs en vue d'inscrire l'ouverture de nouveaux lotissements dans le cadre du développement d'une trame urbaine cohérente entre les centres anciens et les nouveaux quartiers.
- Ouvrir des échappées visuelles, en particulier à partir de l'autoroute E42, qui pourraient permettre une meilleure visibilité de l'ensemble urbain tout en représentant des points d'arrêt et d'information.

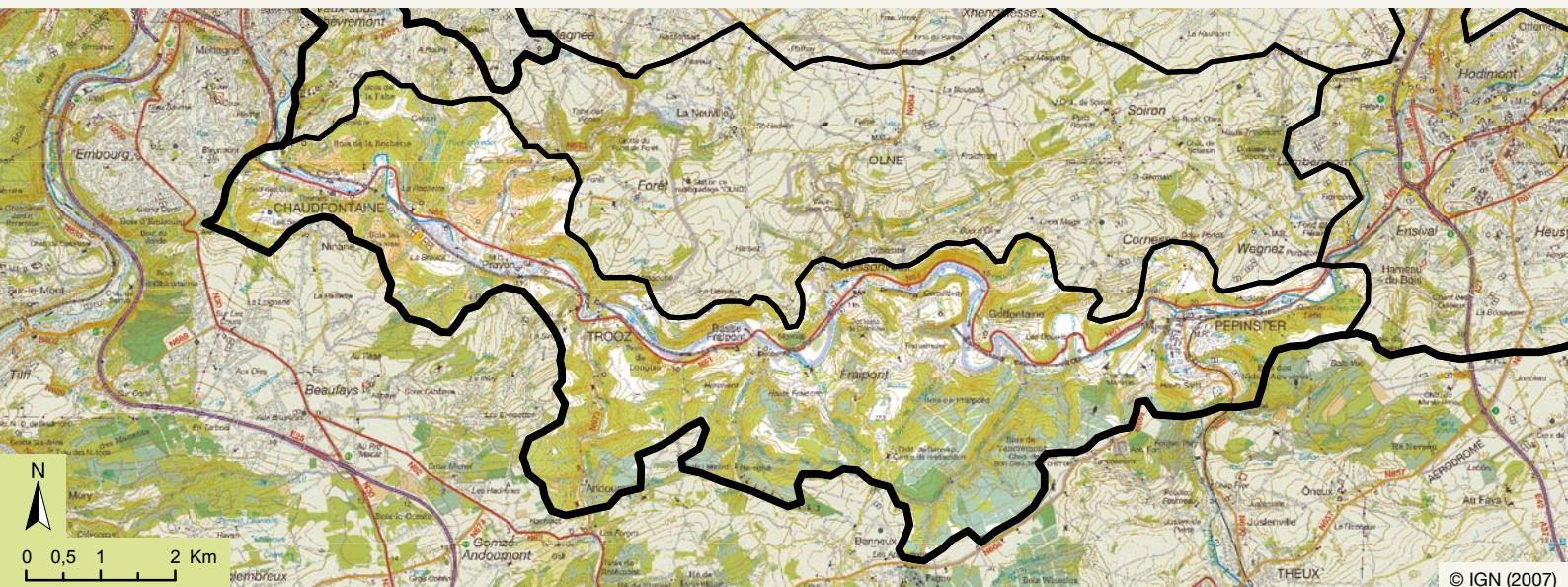


# Vallée de la Basse Vesdre



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>3614</b>
Superficie agricole (ha)	803
Terres arables (%)	5
Prairies (%)	89
Vergers productifs (%)	6
Superficie boisée (ha)	1933
<b>Nombre d'habitants (2003)<sup>2</sup></b>	<b>10979</b>

Source : carte IGN (1/50.000) scannée  
<sup>1</sup> Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).  
<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2003).



L'aire de la Vallée de la Basse Vesdre correspond à la partie encaissée de la vallée, qui forme dans le relief une entaille aux versants abrupts et au fond étroit. Les boisements dominent les paysages, enserrant les villages et leur couronne de prairies.

Outre la Vesdre, la vallée accueille la route et la ligne de chemin de fer Liège-Verviers. Là où la plaine alluviale s'élargit, des zones d'habitat étirées dans l'axe de la vallée ont pris place. Elles sont fréquemment associées à d'anciens espaces industriels parfois encore actifs.

L'aire possède une identité paysagère forte liée à un fond de vallée étriqué, ponctué de zones bâties, strictement délimité par des versants boisés abrupts.



La **VALLÉE DE LA VESDRE**, étroite et encaissée, donne un caractère particulièrement marqué à cette aire. La topographie y est déterminante puisque les versants limitent toutes les vues, et que les pentes fortes conditionnent l'occupation du sol.

D'**IMPOSANTS BOISEMENTS** occupent l'espace. Ils se sont maintenus du fait des fortes pentes ainsi que de la mauvaise qualité des sols, au caractère acide et de faible épaisseur. Les forêts feuillues sont omniprésentes dans le paysage.

Le cours de La **VESDRE** façonne le paysage et l'imprègne de sa présence, parfois directement visible, parfois seulement suggérée par les pentes abruptes et les boisements. Ponctuellement, les berges restées naturelles confèrent au paysage un caractère préservé.

Les principaux **NOYAUX BATIS** de l'aire, Chaudfontaine, Nessonvaux, Pepinster, sont situés dans le fond de vallée. Les maisons sont accolées à la rivière, aux pieds des versants boisés.

Dès le 16<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> siècles, la vallée a été le lieu d'un **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL IMPORTANT** pour lequel la rivière a été utilisée comme un outil. Les industries métallurgiques de cette époque ont disparu du paysage actuel. Par contre, l'industrie des non-ferreux, comme le zinc et le plomb, l'industrie automobile et l'exploitation de carrières de calcaire et de grès (toujours actuelle) ont profondément marqué le paysage. En outre, l'industrie textile omniprésente dans la l'agglomération verwiétoise s'est également insinuée en Basse Vesdre, y laissant un patrimoine industriel important.

L'industrie des non-ferreux a créé des paysages spécifiques et précieux d'un point de vue biologique, les **PELOUSES CALAMINAIRES**, dont la végétation rase tranche visuellement avec les boisements.

Des **INFRASTRUCTURES** se sont développées en réponse aux besoins industriels et économiques. Le chemin de fer et la N61 sont venus s'adjoindre à la rivière dans le fond de la vallée.

A l'époque industrielle, le chemin de fer a constitué un axe de **DÉVELOPPEMENT URBANISTIQUE** car les gares ont favorisé le développement des villages qui les accueillent. Les nombreux ouvrages d'art ferroviaires datant du 19<sup>e</sup> siècle croisent régulièrement les méandres de la Vesdre et de la nationale et soulignent le relief de la vallée tout en animant le parcours.

Depuis la démocratisation de la voiture individuelle, c'est la N61 qui joue un rôle prépondérant dans l'urbanisation du fond de vallée. De nouvelles constructions liées aux activités économiques et résidentielles viennent ainsi progressivement combler les interstices encore libres entre les noyaux plus anciens, le long de la route. Celle-ci offre dès lors souvent l'apparence d'un cordon urbanisé, d'une hauteur relativement faible, alternant les constructions de la fin du 19<sup>e</sup> et de la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle avec des ensembles plus récents.

Aujourd'hui encore, l'installation de nouvelles infrastructures peut induire des conséquences importantes sur le paysage. Ainsi, le projet de construction de l'autoroute A605 entre Cerexhe-Heuseux et Beaufays modifiera profondément le paysage, tant de manière directe, par la ligne qu'elle constituera, qu'indirecte par les échangeurs prévus, notamment à Chaudfontaine, qui vont améliorer l'accessibilité de l'aire et pourraient induire un développement urbain et industriel aux lourdes conséquences paysagères.



Sur les pentes abruptes de la vallée, les boisements sont restés très denses, parce qu'ils s'accrochent aux sols de faible qualité agricole, acides et peu profonds.

Depuis les routes qui serpentent dans la forêt, le paysage offre des vues plongeantes sur la vallée et les versants qui se succèdent jusqu'à l'horizon (ici depuis les hauteurs de Fraipont).



Les villages sont situés dans le fond de la vallée. La couverture boisée s'ouvre avec parcimonie sur les maisons, qui se sont établies entre les bois et la rivière (ici à Nessonvaux).

Dans le fond de vallée, les vues sont dominées par les versants boisés. Associés aux berges naturelles et au débit assez rapide de la rivière, ils lui donnent un caractère relativement sauvage en certains endroits.

*C'est la plus ravissante vallée qu'il y ait au monde. En été, par beau jour, avec le ciel bleu, c'est quelquefois un ravin, souvent un jardin, toujours un paradis.*

Victor Hugo





La ligne de chemin de fer 37 était autrefois très renommée pour sa qualité paysagère. Le trajet du train, en fond de vallée, permet encore d'en découvrir quelques aspects pittoresques (ici Chaudfontaine).

*Photo : J.-P. Grandmont*



Le fond de vallée encaissé est parcouru par trois éléments linéaires étroitement entrelacés : la Vesdre, sinueuse, dont le cours recoupe régulièrement le chemin de fer et la N61.



Dans un premier temps, au 19<sup>e</sup> siècle, le chemin de fer a influencé le paysage par ses infrastructures, comme les ponts, et déterminé l'extension des villages qui se sont étoffés autour des gares.



Plus tard, l'avènement de l'automobile a induit un bâti linéaire continu le long de la route de la Vesdre (N61) auquel de nouvelles constructions, dont de nombreux bâtiments à vocation économique, viennent aujourd'hui s'adjoindre.



Primordiale dans le paysage linéaire perçu depuis la N61, la Vesdre pourrait être davantage mise en valeur.

Quand la plaine alluviale s'élargit suffisamment, le fond de vallée est constitué de prairies.



L'importance des crêtes dans ce paysage de reliefs lui confère une grande sensibilité visuelle.

Outre les villages et le bâti linéaire de la N61, on remarque aussi quelques bâtiments isolés, situés en bas de versant mais à l'abri des crues.



A Prayon, les pelouses calaminaires caractérisent le paysage par leur aspect dénudé sur les versants boisés.

Elles doivent leur formation à l'industrie des métaux non-ferreux qui s'était largement développée dans la vallée de la Vesdre au 19<sup>e</sup> siècle.

Leur caractère paysager et leur grand intérêt biologique, menacés par la disparition de ces industries, sont aujourd'hui protégés par leur statut de site Natura 2000.



Les calcaires et les grès du sous-sol ont été exploités pour les constructions locales. Les carrières se trouvent souvent à la base des versants, les roches mises à nu pouvant donner l'aspect d'affleurements naturels (Pepinster).

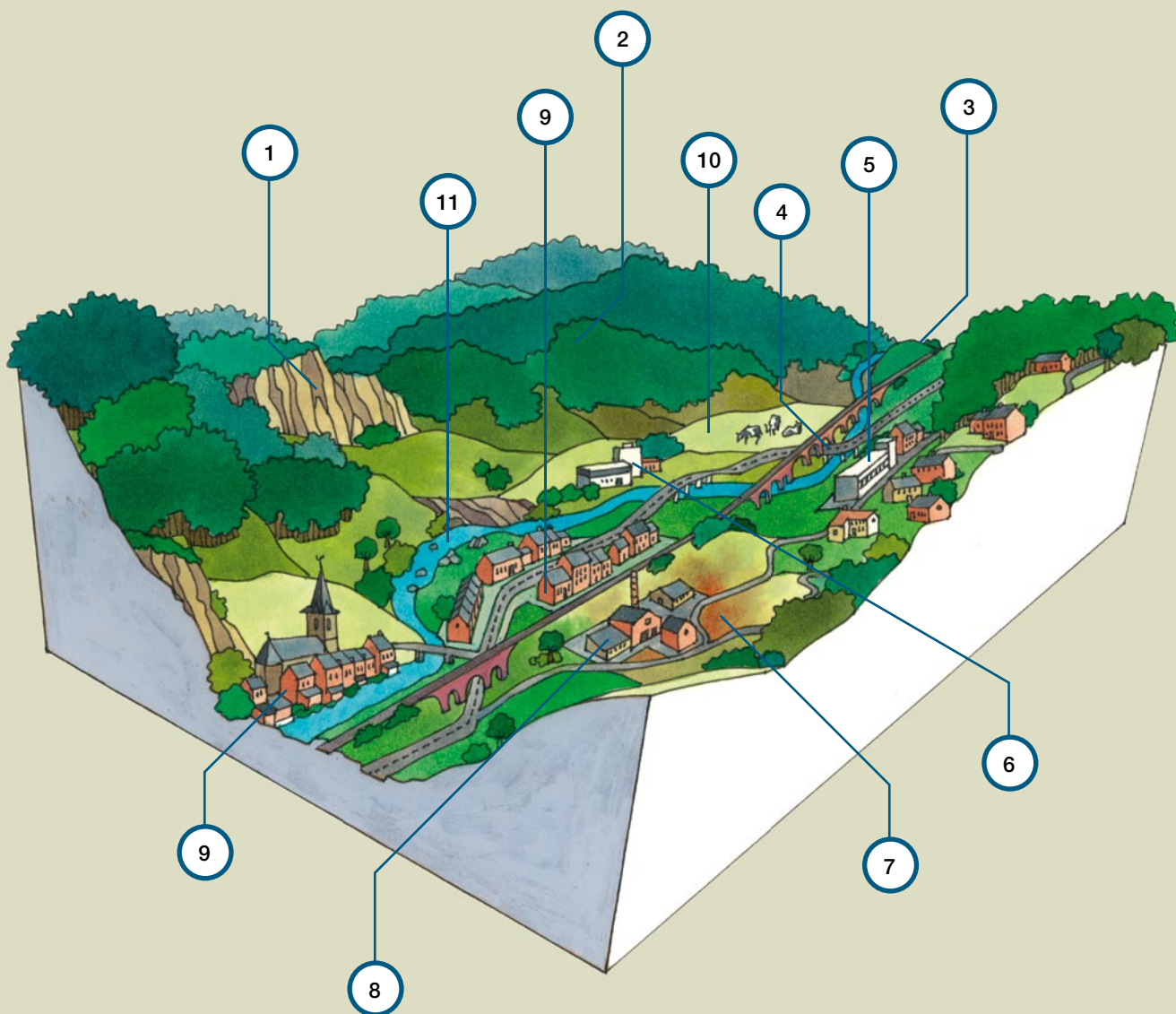


Au 19<sup>e</sup> siècle, une importante industrie textile s'est développée dans la vallée au départ de Verviers.

Cette industrie a laissé dans le paysage de majestueux bâtiments aujourd'hui désaffectés. Leur donner une seconde vie pourrait participer à la mise en valeur de la vallée (ici la S.A. La Textile à Pepinster).

## Vallée de la Basse Vesdre

1. Carrière dont l'aspect est proche d'un affleurement naturel
2. Versants abrupts boisés de feuillus
3. Fond de vallée étroite
4. Nombreux entrelacements de la route, de la rivière et du chemin de fer
5. Industrie textile désaffectée
6. Nouveaux bâtiments à vocation économique
7. Pelouses calaminaires
8. Ancienne usine métallurgique
9. Village de type ouvrier aux maisons alignées le long de la Vesdre ou de la N61
10. Prairies quand le fond de vallée s'élargit
11. Tronçon de rivière aux berges naturelles



## Enjeux

- L'aire présente un caractère qui contraste par rapport au reste de l'ensemble paysager, par sa topographie de vallée encaissée, son fond de vallée étroit et ses grandes surfaces boisées. La Vesdre elle-même est omniprésente, mais la rivière est peu accessible en raison des bâtiments qui la bordent.
- Les bâtiments désaffectés de l'industrie textile constituent un patrimoine important dans la vallée.
- La N61 et la ligne de chemin de fer 37 sont des éléments structurants du paysage linéaire de fond de vallée et constituent des lignes importantes pour sa découverte.
- La construction du tronçon d'autoroute A605, entre Cerexhe-Heuseux et Beaufays, induira de profonds changements dans le paysage, tant par son impact direct qu'indirect, et une nouvelle dynamique urbaine et économique.

## Objectifs paysagers

1. Rendre accessible au public le fond de vallée, que ce soit pour la randonnée pédestre ou les déplacements quotidiens.	AMENAGEMENT
2. Développer une réflexion globale autour de la requalification paysagère de l'ensemble de la N61 et de ses abords entre Liège et Verviers, en tenant compte des potentialités que présente la ligne de chemin de fer (voir enjeux globaux).	AMENAGEMENT
3. Mettre en valeur les points de vue dominants sur la vallée.	AMENAGEMENT
4. Veiller au maintien de la qualité paysagère des méandres et des berges naturelles de la Vesdre.	PROTECTION
5. Mettre en valeur l'important patrimoine industriel de la vallée.	AMENAGEMENT
6. Gérer les effets paysagers induits par la construction éventuelle du tronçon d'autoroute A605.	GESTION

## Pistes d'action

- En collaboration avec les gestionnaires et propriétaires, créer des sentiers pédestres de découverte du fond de vallée et aménager les sentiers forestiers des versants afin de mettre en valeur leur potentiel paysager.
- Elaborer un projet de réaffectation et de restauration du patrimoine industriel de la vallée (voir enjeux globaux) ; mettre en place une signalétique cohérente à destination des visiteurs et des habitants.
- En collaboration avec les gestionnaires et propriétaires, intégrer des objectifs paysagers à la gestion biologique des sites calaminaires.
- Comme dans les autres aires concernées (voir enjeux globaux), mettre en place une cellule de coordination afin de gérer au mieux les effets induits par l'installation du nouveau tronçon autoroutier sur l'ensemble de la vallée (développements des activités économiques et commerciales, reconversion des friches industrielles, etc.).

